

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE ES ARTS (THEOLOGIE)

PAR

JEAN-YVES MARCHAND, B. Sp. Théologie

LES MOUVEMENTS D'ACTION CATHOLIQUE
ET LES EVEQUES DE TROIS-RIVIERES

AOUT 1973

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Trois-Rivières, le 11 octobre 1974

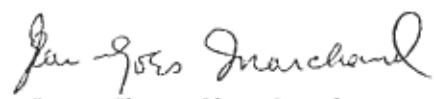
PRESENTATION DE LA THESE

"LES MOUVEMENTS D'ACTION CATHOLIQUE ET LES EVEQUES DE TROIS-RIVIERES"

La thèse se veut une étude des mouvements d'Action Catholique (déclarés explicitement comme tels par les évêques trifluviens), à travers les mandements des évêques du diocèse de Trois-Rivières.

La méthode utilisée est celle d'un historien critique. C'est donc dire que l'auteur ne part pas d'une hypothèse préconçue, mais rassemble plutôt le matériel fourni dans les mandements, afin de fournir une synthèse qui fasse ressortir les constantes des écrits épiscopaux. Afin d'y parvenir, les aspects suivants sont approfondis pour chaque mouvement: historique, structures, nécessité(d'établir tel ou tel mouvement dans le diocèse), notion (d'"Action Catholique" exprimée), mission (propre au mouvement), activités, personnel (faisant partie du mouvement) et formation (des membres).

L'étude porte du début du XX ième siècle (première utilisation de l'expression "Action Catholique") à 1962 (début du Concile Vatican II). Elle se divise en deux parties. En premier lieu, avant 1933 (d'après la date d'un document-clé sur l'Action Catholique québécoise), les mouvements (Ligue du Sacré-Coeur et Tiers-Ordre franciscain) seront surtout orientés vers l'action sociale. En second lieu, après 1933, les mouvements, tant de jeunesse (JAC, JEC, JJC, JOC, Scoutisme et Guidisme, Croisade eucharistique) que d'adultes (LOC, Ligue des Anciens Retraitants, Congrégations mariales), seront plutôt axés vers une mission religieuse. Pour terminer, il sera brossé, en guise de conclusion générale, un rapide tableau résumant l'époque étudiée et dégageant les constantes générales ressortant du travail.


Jean-Yves Marchand

PREFACE

Pourquoi choisir d'étudier l'évolution des mouvements d'Action catholique dans le diocèse de Trois-Rivières, à travers les mandements des évêques trifluviens?

Grâce au fameux Rapport Dumont, nous sommes en mesure d'apprécier toute l'importance qu'a revêtue l'Action Catholique dans l'histoire ecclésiale du Québec, et de constater le rôle qu'y ont joué les évêques. Stimulé par cette découverte, il nous a semblé qu'il serait des plus captivant d'aborder, en quelque sorte, la pensée épiscopale sur les mouvements d'Action catholique. Et quel champ d'investigation aurait pu nous être plus favorable, en même temps que largement suffisant pour le présent travail, que les mandements des évêques, documents officiels de l'Ordinaire? Là se trouve une mine d'informations qu'il nous tardait d'explorer et d'exploiter.

Comme date limite la plus près de nous, nous avons cru bon de nous arrêter avant le bouleversement de l'Action catholique québécoise et avant, également, les changements qu'introduira Vatican II, commencé en octobre 1962. A partir de ce moment, nous sommes remonté dans le temps jusqu'à la découverte des origines du sujet traité: au début du XXe siècle, donc

plus loin qu'"Ubi Arcano" (1922), considéré par Dumont, avons-nous cru pouvoir comprendre, comme les arrhes de l'Action catholique (c'est d'ailleurs pourquoi nous en avons publié les extraits les plus intéressants pour notre thème, en Appendice A).

Ceci dit, un agréable devoir s'impose: celui de remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont fait en sorte que notre travail réussisse; nous tenons à signaler spécialement notre famille, nos amis (entre autres M. et Mme Claude Lizé) et certains spécialistes (entre autres M. le Chanoine Charles-Henri Lapointe, M. l'abbé Jean-Marie Beaulieu et M. Charles Plamondon). Naturellement, notre reconnaissance se porte plus spécialement vers notre patron de thèse, M. l'abbé Jean-Marie Levasseur, D. Th., Directeur du département de Théologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières: malgré ses lourdes responsabilités et ses innombrables activités et préoccupations, il nous consacra tout le temps nécessaire, que ce soit dans l'élaboration de notre sujet, dans la cueillette de nos informations, l'établissement des étapes de la recherche et les différentes rédactions. Ses conseils, aussi indispensables pour nous que judicieux et révélateurs de son expérience, nous furent toujours prodigués en temps voulu. Que la présentation elle-même du travail qui suit soit l'expression de notre profonde gratitude envers lui et un hommage à son dévouement.

TABLE DES MATIERES

	Page
PREFACE	ii
INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre	
I. ACTION CATHOLIQUE ET MISSION SOCIALE AVANT 1933	
A. Les évêques trifluviens et les Ligues du Sacré-Coeur	6
B. Les évêques trifluviens et le Tiers-Ordre franciscain	29
Conclusion	39
II. ACTION CATHOLIQUE ET MISSION RELIGIEUSE APRES 1933	
Introduction	42
A. Coordination épiscopale: Comité diocésain d'Action Catholique et auxiliaires	44
B. Mouvements d'Action catholique	
1. Les évêques trifluviens et les jeunes	
a) Jeunesse Agricole Catholique	50
b) Jeunesse Etudiante Catholique	53
c) Jeunesse Indépendante Catholique	60
d) Jeunesse Ouvrière Catholique	61
e) Scoutisme et Guidisme	63
f) Croisade Eucharistique	67

	Page
g) Conclusion	73
2. Les évêques trifluviens et les adultes	
a) Ligue Ouvrière Catholique	76
b) Ligue des Anciens Retraitants	78
c) Congrégations mariales	80
d) Conclusion	81
CONCLUSION GENERALE	86
Historique	87
Structures	88
Nécessité	92
Notion	94
Mission	95
Activités	98
Personnel et formation	99
Ouvertures à la recherche	99
NOTES	
Chapitre Premier	
A. Les évêques trifluviens et les Ligues du Sacré-Coeur	102
B. Les évêques trifluviens et le Tiers-Ordre franciscain	123
Chapitre II	
A. Coordination épiscopale: Comité diocésain d'Action catholique et auxiliaires	134
B. Mouvements d'Action catholique	
1. Les évêques trifluviens et les jeunes	
a) Jeunesse Agricole Catholique	140

	Page
b) Jeunesse Etudiante Catholique	143
c) Jeunesse Indépendante Catholique	151
d) Jeunesse Ouvrière Catholique	151
e) Scoutisme et Guidisme	156
f) Croisade Eucharistique	160
2. Les évêques trifluviens et les adultes	
a) Ligue Ouvrière Catholique	169
b) Ligue des Anciens Retraitants	172
c) Congrégations Mariales	175
BIBLIOGRAPHIE	
1. Documents pontificaux	177
2. Documents des évêques du Québec	178
3. Document du Cardinal Villeneuve	178
4. Mandements des évêques de Trois-Rivières .	178
APPENDICE A: Pie XI, <u>Encyclique "Ubi Arcano"</u> sur les problèmes du monde, 23 décembre 1922 . . .	182
APPENDICE B: Cloutier, no 232, commentant la lettre du Cardinal Villeneuve, 23 décembre 1933 . . .	185
APPENDICE C: Lettre du Cardinal Villeneuve sur la réorganisation de l'Action catholique, 3 juin 1933	190
APPENDICE D: <u>Communiqué des évêques du Québec</u> sur la distinction entre Action catholique générale et Action catholique spécialisée, septembre 1956	201

INTRODUCTION GENERALE

L'état actuel de la science sur notre sujet se résume à peu de chose.

De façon générale, le tome II du Rapport Dumont ne cite qu'à quelques reprises les évêques de Trois-Rivières, mais jamais dans leurs mandements. Plus localement, certains historiens du diocèse mentionnerons, ici et là, différents aspects des mouvements d'Action Catholique, mais très rarement en citant les mandements. Somme toute, il n'est pas excessif d'affirmer qu'à proprement parler, rien n'existe sur le sujet qui nous intéresse. Les pages qui suivent révèlent donc un aspect inédit jusqu'à ce jour.

Comment procéderons-nous? Fort simplement.

Soulignons d'abord que notre méthode d'approche est plutôt critique. Par conséquent, nous ne formulons pas d'avance d'hypothèses préconçues: notre but étant de savoir ce que disent les évêques de Trois-Rivières dans leurs mandements au sujet des mouvements d'Action catholique, nous prendrons ces documents et les laisserons parler. Mais parmi ceux-ci, nous aurons quelques fois affaire à des écrits de provenance étrangère:

pape, évêques du Québec ou archevêque de Québec. Nous sera-t-il permis de nous en servir? Nous croyons que oui, mais en raison de deux observations.

D'abord, le seul fait que les dits documents soient présents dans les mandements dénote, de par le choix fait parmi de très nombreuses publications de plusieurs autorités ecclésiastiques, les orientations diocésaines des mouvements d'Action catholique. Deuxièmement, nous n'avons sélectionné que les écrits se rapportant directement au sujet qui nous intéresse.

Ces questions de méthode éclaircies, il importe de faire de brèves remarques sur un aspect que nous considérons important dans notre démarche: l'utilisation de nombreuses notes que nous renvoyons après la conclusion générale. Elles auront bien sûr pour but de prouver nos différentes assertions. Mais c'est également et peut-être surtout en raison d'une mission bien spéciale que nous les avons multipliées: plonger le lecteur dans un bain culturel aujourd'hui dépassé et même oublié dans plusieurs cas. Telle façon de s'exprimer, tels détails, tel fait, tout concourt à nous resituer historiquement, condition indispensable pour éviter les contre-sens et anachronismes. Nous aurions pu, nous en sommes bien conscient, consacrer quelques pages préliminaires sur l'atmosphère du passé dont nous ferons le tour. Mais il nous a personnellement semblé préférable que le lecteur évolue progressivement en ce

domaine, comme il devra le faire pour les affirmations plus dégagées.

Sur un plan plus technique, nos notes débuteront par un nom qui sera celui de l'évêque publiant le mandement cité. On verra apparaître "Laflèche" (Mgr Louis-François Richer-Laflèche, 1870-1898: 28 ans de pontificat), "Cloutier" (Mgr François-Xavier Cloutier, 1899-1934: 35 ans d'épiscopat), "Comtois" (Mgr Alfred-Odilon Comtois, 1934-1945: 10 ans de pontificat), "Roy" (Mgr Maurice Roy, 1946-1947: 1 an comme évêque de Trois-Rivières) et "Pelletier" (Mgr Georges-Léon Pelletier, 1947 à nos jours). En raison des nombreuses citations que nous devrons faire, et pour ne pas allonger indument le texte, nous omettrons l'appellation "Monseigneur" ou "Mgr".

Enfin, le symbole "no" suivi d'un chiffre indiquera le numéro du mandement, symbole que nous ferons suivre de la date de publication et de la page utilisée.

Il est à noter, pour terminer, que nous nous réservons le droit de rappeler certains détails ou certaines méthodes, à mesure que nous avancerons, lorsque nous le jugerons à propos pour éviter toute ambiguïté.

Fidèle à notre méthode, nous nous laisserons guider par le contenu des documents explorés. Nous étudierons successivement tous les mouvements d'Action catholique déclarés ou reconnus comme tels dans les mandements des évêques, ainsi que

les structures diocésaines qui les coiffent.

Nous découvrirons d'abord que l'histoire des mouvements se subdivise en deux périodes bien distinctes: avant et après 1933, chacune de ces phases étant assez importante pour constituer chacune un chapitre particulier. A l'intérieur de chacun d'eux, nous scruterons le plus profondément possible chaque mouvement particulier, caractéristique de son époque. C'est ainsi que dans le premier chapitre, nous étudierons successivement les Ligues du Sacré-Coeur et le Tiers-Ordre franciscain, tandis que dans le second chapitre, après une brève introduction et une rapide étude du Comité diocésain d'Action catholique (incluant ses auxiliaires: Centre catholique et journal "Le Bonheur"), nous aborderons, dans l'ordre, deux groupes de mouvements: celui des jeunes (JAC, JEC, JIC, JOC, Scoutisme-Guidisme et Croisade eucharistique) et celui des adultes (LOC, Ligue des Anciens Retraitants et Congrégations mariales). Enfin, pour préciser davantage, notons que pour chaque mouvement, nous emploierons grossièrement la même démarche, qui pourra varier selon les indications des mandements: histoire chronologique; étude des structures; rapport des arguments épiscopaux employés pour justifier la nécessité de l'établissement dans le diocèse, de tel ou tel mouvement; idée que l'on se fait de la notion d'Action catholique; mission qu'on confie aux membres; inventaire des activités; pour terminer, relevé des qualités exigées des militants et moyens de formation à leur disposition.

Ceci dit, et sans plus de préambules, voyons ce que nous révèlera l'examen du premier mouvement étudié: les Liguers du Sacré-Coeur.

CHAPITRE PREMIER

ACTION CATHOLIQUE ET MISSION SOCIALE AVANT 1933

A. Les évêques trifluviens et les Liges du Sacré-Coeur

Issues de l'Apostolat de la Prière¹, les Ligues du Sacré-Coeur furent fondées au pays en 1883². Dès 1905, Mgr Cloutier peut affirmer que "... cette association est maintenant établie dans toutes les paroisses et missions du diocèse: j'en ai fait la constatation par moi-même, lors de ma dernière visite pastorale³".

Il semble bien qu'à peu près à cette époque, il y ait eu une réforme de la Ligue, la première⁴. Il ressort de cette dernière, premièrement, que des Zélateurs constituaient les cadres supérieurs de l'organisation: c'est ainsi que pour collecter les abonnements du "Bien Public", l'évêque recommande d'employer ces "personnes de confiance, comme, par exemple, les Zélateurs de la Ligue⁵".

En second lieu, il importe de noter que, dès ses origines, le mouvement est, à sa base, strictement paroissial, limite qu'il gardera d'ailleurs toujours⁶.

Enfin, c'est également de 1905 que date la méthode des réunions "faites invariablement chaque mois"⁷.

L'année suivante, 1906, voit se tenir à la cathédrale un grand ralliement des Ligues:

Dimanche, le 22 juillet prochain, je désire effectuer un pieux projet formé depuis plusieurs années: celui de réunir à la cathédrale, dans une manifestation grandiose, les Ligueurs de tout le diocèse. Vous ne manquerez pas de seconder de toutes vos forces la réalisation de ce projet... Il est entendu que les hommes et les jeunes gens sont seuls admis dans ce voyage. Mais qu'ils soient le plus nombreux possible! Des grandes paroisses rapprochées, nous en attendons des centaines; des petites éloignées, une douzaine ou une vingtaine. Il conviendra absolument que M. le Curé soit en tête de la délégation⁸.

Et l'évêque poursuit:

Voyez, chers Collaborateurs, tout le bien que nous pouvons attendre de cette réunion: ce sera un ralliement de nos forces les plus puissantes, une grande poussée dans le mouvement social chrétien, un beau triomphe pour le Coeur Sacré de Jésus. Aussi, pas une paroisse ne voudra manquer à l'appel, chacune sera représentée par au moins quelques-uns de ses membres, qui se feront ensuite les échos des impressions et des enseignements reçus... L'insigne sur la poitrine sera de rigueur et, si l'on a un drapeau, on le portera en tête du groupe paroissial...⁹.

Il semble que le tout fut une réussite, puisque Mgr Cloutier sentira le besoin de rappeler "la grandiose démonstration du mois de juillet dernier, à la Cathédrale...¹⁰", cinq mois plus tard.

L'année 1906 verra également l'apparition éphémère d'un second degré de la Ligue, afin de perpétuer les effets d'une grande croisade de tempérance¹¹. Ephémère en effet, puisque dès 1908, l'évêque demandera de laisser "de côté, désormais, cette appellation de second degré de la Ligue, qui n'a plus sa raison d'être¹²".

Dès 1907, les Ligues du diocèse s'orientent nettement vers l'action sociale, ce que ne feront qu'en 1908¹³ les autres Ligues du Pays. Il est à remarquer que cette ré-orientation est capitale pour le sujet qui nous intéresse, tel qu'il sera explicité plus bas¹⁴.

Ne nous basant que sur les mandements, la mise en place des structures quasi-définitives des Ligues, telles qu'elles se perpétueront jusqu'à nos jours, remonte à 1910.

C'est d'abord la nomination d'un directeur diocésain¹⁵, chargé, entre autres choses, de visiter les Ligues¹⁶ aux Quarante-Heures¹⁷. Au chapitre des visites par ailleurs, Mgr Cloutier accorde une telle importance au mouvement qu'il écrit à son clergé: "Désormais, à chaque visite pastorale, je réunirai moi-même les Ligueurs, et je verrai le Conseil en particulier. Il va sans dire que je devrai trouver tout à l'ordre, et en pleine activité¹⁸."

Mais la réforme dont il est question est avant tout provoquée par la fédération des Ligues du Canada et des Centres

Canadiens des Etats-Unis, comme l'explique Mgr Cloutier:

Aujourd'hui, comme conclusion, je crois, de délibérations tenues au Congrès Eucharistique, les Révds Pères veulent fédérer toutes les Ligues du Canada et des Centres Canadiens des Etats-Unis. C'est un excellent moyen d'augmenter la puissance d'action de ces associations, et d'étendre de beaucoup leur influence pour le bien. Aussi, me suis-je empressé, comme d'autres évêques, d'approuver ce projet, et de m'engager à en favoriser la réalisation¹⁹.

Par voie de conséquence, "la Ligue du Sacré-Coeur, organisée d'après le nouveau plan²⁰", par suite de l'affiliation, comporte certaines "obligations et formalités"²¹. "C'est d'abord l'adoption du "nouveau Manuel"²²... "auquel "il faut ajouter la réception par les directeurs du Messager Canadien et du Bulletin mensuel de Direction²³". C'est ensuite le fait que les Zélateurs deviennent des chefs de groupes²⁴ de 10 Liegues chacun²⁵. Enfin, ce sera l'imposition d'une cotisation "annuelle d'environ un sou par membre"²⁶.

Armée de solides structures, la Ligue participera en 1912 au Congrès d'Action sociale, surtout destiné au clergé, mais où "deux ou trois laïques de chaque paroisse, désignés par M. le curé, seront admis à l'accompagner, et à prendre part aux délibérations²⁷".

La mention d'un Conseil paroissial de la Ligue apparaît pour la première fois en 1913²⁸: y sont constitués des chefs de groupes: "La plupart d'entre vous, je le sais, ont réorganisé leur Conseil d'après les indications du Nouveau Manuel, en

y constituant des chefs...²⁹". Comme le Conseil est "la tête qui doit porter la vie dans le reste du corps", il importe "d'apporter le plus grand soin à la formation et au fonctionnement du Conseil³⁰".

La même année, "pour faire suite aux voeux du congrès social de l'été dernier³¹", l'évêque annonce qu'"un perfectionnement notable sera même apporté à l'avenir à la constitution du conseil... Nous aurons ainsi un comité de tempérance, un comité des œuvres économiques, un comité de la bonne presse et un comité de la jeunesse"³². Les raisons en sont simples:

L'action sociale vers laquelle nous orientons nos Ligues, portant sur des objets nombreux et divers, il est nécessaire de fixer leur attention sur des points précis pour obtenir d'eux un travail effectif. Si leur attention s'éparpille sur trop de sujets, ils n'auront que des idées vagues sur chacun et leur action restera superficielle. Le moyen de parer à ce danger, c'est de spécifier les attributions et de distribuer le travail. Et c'est à quoi tendent les comités que nous formons au sein du Conseil de la Ligue³³.

Mgr Cloutier ajoute:

Ces comités se composent de trois, quatre ou cinq hommes, suivant le nombre des conseillers. Les hommes sont répartis dans les différents comités selon leur valeur, leurs goûts, leurs aptitudes. Les tempérants les plus zélés feront partie du comité de tempérance; ceux qu'intéressent davantage les questions agricoles et les institutions coopératives iront au comité des œuvres économiques; les membres du comité de la bonne presse seront choisis parmi les hommes capables d'apprécier les bons journaux et de faire de la propagande en leur faveur; enfin, quelques-uns de nos meilleurs jeunes gens, que vous aurez fait entrer dans le Conseil de la Ligue, formeront le Comité de Jeunesse... Les quatre comités siégeront ensemble aux réunions du Conseil de la Ligue³⁴.

Les grandes ré-organisations de la Ligue se terminent avec 1913. Après cette date, les mandements semblent plutôt discrets sur le fonctionnement du mouvement. Les informations qu'ils fourniront ne constituent que quelques bribes sans grand lien logique entre elles.

En 1930, il est fait mention d'un directeur provincial, le Père Julien Senay³⁵.

En 1936, Mgr Comtois note: "C'est une consolation pour moi de pouvoir dire que sous le rapport des Ligues du Sacré-Coeur notre diocèse est un des mieux organisés³⁶". Il semble bien qu'entre 1910 et 1936, d'après les mandements, la fédérations dont il fut question, disparut puisqu'il est dit qu'"on est à préparer un règlement de fédération diocésaine, ainsi qu'un règlement de fédération inter-diocésaine³⁷". On apprend également que les membres du Conseil paroissial d'Action Catholique, dont nous ferons mention plus loin, peuvent être des Ligueurs³⁸. Enfin, il est annoncé que "nous aurons au cours du mois de juin un congrès diocésain des Ligues du Sacré-Coeur. Monseigneur Hormisdas Trudel a été nommé Président de ce congrès; monsieur l'abbé L.-A. Chamberland en sera l'organisateur³⁹".

Un second grand silence (le premier étant celui de 1913-1930) nous mène à 1949 où le nouvel évêque, Mgr Pelletier, semble vouloir redonner un élan aux Ligues.

Il fait d'abord appel aux Jésuites:

Pour continuer l'organisation de ce mouvement bien-faisant dans toutes les paroisses du diocèse, j'ai demandé la collaboration des Révérends Pères Jésuites. Ils s'entendront avec Messieurs les Curés, pour arrêter la date où, sur place, ils pourront voir à organiser ou à intensifier ce mouvement. J'ai confiance que les Liges du Sacré-Coeur auront un regain de vie et qu'ainsi elles seront en mesure de faire tout le bien qu'on attend d'elles.⁴⁰

On réorganise les Liges dans plusieurs paroisses⁴¹.

Mgr Pelletier projette une Fédération diocésaine du mouvement⁴², ce qui, d'après les mandements, nous laisse supposer que celle de 1936 a avorté ou s'est écroulé. L'évêque espère également "que nous serons suffisamment organisés ce printemps pour faire, lors de la Fête du Sacré-Coeur, un premier ralliement de toutes les Liges du diocèse⁴³". Il remplace la Ligue des anciens retraitants, que nous étudierons plus loin, par un comité "responsable des retraites, au sein de la Ligue du Sacré-Coeur⁴⁴". Enfin, "vendredi, le 24 juin, se fera la procession annuelle du Sacré-Coeur... Les Ligueurs du Sacré-Coeur y sont particulièrement invités. Ce serait à souhaiter que le plus grand nombre possible de paroisses fussent représentées⁴⁵".

Les mandements nous laissent supposer que son projet de fédération diocésaine a réussi, puisqu'en 1953 il existe un "comité central de la Ligue du Sacré-Coeur⁴⁶".

En 1957 et 58, il est dit que les Liges ont la charge de la manifestation du Sacré-Coeur, à laquelle, en 1949, elles n'avaient été qu'invitées⁴⁷.

Pour terminer, les dernières indications historiques datent de 1958. Il y est fait mention d'une Fédération Nationale⁴⁸ et du ralliement national des Ligues à Montréal pour fêter leur soixante-quinzième anniversaire de fondation au pays⁴⁹.

De ces quelques indications quant à l'histoire et aux structures des Ligues du Sacré-Coeur dans le diocèse de Trois-Rivières, il est intéressant d'observer que, selon les mandements, leur apogée se situe nettement avant 1915. Sans doute en sera-t-il ainsi de l'époque des documents les plus importants s'y rapportant directement ou indirectement, dont ceux que nous scruterons maintenant, traitant de la nécessité du mouvement dans le diocèse⁵⁰.

Nécessité

Comment les mandements expriment-ils cette nécessité d'établir à Trois-Rivières les Ligues du Sacré-Coeur? C'est ce que nous tenterons de voir succinctement, en y allant d'après les dates des différents documents.

Dès 1903, Pie X, cité dans les mandements, écrit:

Dès Notre première Encyclique à l'Episcopat du monde entier, faisant écho à ce que Nos glorieux prédécesseurs ont décidé, au sujet de l'action catholique des laïques, Nous avons déclaré très louable cette entreprise et, de plus, nécessaire, dans la présente situation de l'Eglise et de la société civile⁵¹.

L'année 1905 sera particulièrement riche en informations.

Mgr Cloutier affirme d'abord que "plus que jamais les œuvres d'hommes et de jeunes gens prennent de l'importance au milieu de nous". Bien plus, l'engagement est urgent: "Nos hommes doivent entrer dans ce mouvement, dirigé et bénit par le Souverain Pontife, d'autant plus que notre société, non moins que beaucoup d'autres, en a un besoin urgent⁵²."

Plus explicite, Pie X décrit nettement les maux et remèdes:

Mais, étant donnée la lutte continue de la chair contre l'esprit, des ténèbres contre la lumière, de Satan contre Dieu, il n'y a pas tant à espérer, du moins dans cette pleine mesure (la civilisation parfaitement chrétienne). Aussi, voit-on qu'on arrache sans cesse quelque chose aux conquêtes pacifiques de l'Eglise, pertes d'autant plus douloureuses et funestes que la société humaine tend davantage à se diriger d'après des principes opposés au concept chrétien, et même à apostasier entièrement Dieu... Et ici, il faut tout de suite remarquer qu'il n'est pas possible de refaire de la même façon tout ce qui a pu être utile, et même uniquement efficace, dans les siècles passés, si grandes sont les transformations radicales que la suite des temps introduit dans la société et la vie publique, et si grands les nouveaux besoins que les changements de circonstances suscitent sans cesse⁵³.

Mais à cette ambiance socio-historique s'ajoute toute une conception de l'Eglise et de sa mission, justifiant l'emploi de la Ligue pour résoudre les maux décrits.

"L'Eglise est gardienne et protectrice de la civilisation chrétienne." C'est sur ce fait qu'est établi

le fondement inébranlable des législations civiles. Sur ce fait se sont appuyées les relations entre

l'Eglise et les Etats, la reconnaissance publique de l'autorité de l'Eglise dans toutes les matières qui touchent de quelque façon à la conscience, la subordination de toutes les lois de l'Etat aux divines lois de l'Evangile, l'accord des deux pouvoirs, de l'Etat et de l'Eglise, afin de procurer le bien temporel des peuples, de telle manière que l'éternel n'en eût pas à souffrir⁵⁴.

Dans cet optique, la mission de l'Eglise est double:

Restaurer dans le Christ, non seulement ce qui appartient proprement à la divine mission de l'Eglise, conduire les âmes à Dieu, mais ce qui encore, comme nous l'avons expliqué, dérive spontanément de cette divine mission, c'est-à-dire la civilisation dans l'ensemble de tous les éléments et dans chacun de ceux qui la constituent⁵⁵;

et comme nous le verrons plus bas, c'est surtout dans la ligne de la deuxième partie de cette mission que se situera celle des Ligues.

Sur le plan théologique enfin, le pape fondera la collaboration des laïques sur l'Eglise-Corps du Christ⁵⁶ et sur l'appel adressé par Paul à tous les chrétiens en vue de porter des fruits⁵⁷.

Pour clore 1905, l'évêque tentera de stimuler les énergies en faisant comprendre que "les hommes sont les chefs des familles et des membres importants de la société; les jeunes gens sont l'avenir"⁵⁸.

Commençant par rappeler la nécessité du mouvement, Mgr Cloutier cite, en 1906, les paroles de son prédécesseur:

Il y a plusieurs années déjà Mgr Laflèche... disait: "La chère patrie canadienne si attachée à la foi de ses pères et si profondément religieuse est malade: sa foi s'affaiblit, ses moeurs se relâchent... Et il ajoutait: "En observant ce qui se passe depuis quelques années, on y reconnaît facilement plusieurs des symptômes du terrible mal qui agite avec tant de violence, depuis plus d'un siècle, la mère-patrie, la malheureuse France, si tourmentée par l'esprit révolutionnaire." Depuis lors le mal ne fait que s'accentuer... les sociétés secrètes, la Franc-Maconnerie, ont des adeptes partout... leurs candidats sont sur le chemin du pouvoir... leur programme commence à sortir ses effets: l'éducation par l'Etat... les Evêques, les prêtres à la sacristie... toutes les religions sur le même pied, c'est la marée montante qui menace de tout submerger... c'est le torrent qui entraîne pour engloutir aux abîmes: la foi, les moeurs, la religion de nos pères... Que faire? Nous liguera⁵⁹."

Dans la même ligne, l'évêque du temps reviendra sur l'urgence d'agir⁶⁰, en 1908.

En 1911, il arguera sur deux plans. En premier lieu: "Qu'une telle formation soit devenue nécessaire, c'est une vérité qui ne peut échapper à tout observateur, tant soit peu clairvoyant, de l'évolution rapide qui s'accomplit dans la vie, les moeurs et les idées de notre société." En second lieu, inaugurant par là une longue tradition, il souligne que "plus le temps marchera, plus nos efforts seront insuffisants à répondre à tous les besoins comme à faire face à tous les dangers⁶¹".

L'année 1912 n'apportera pas grand chose de neuf dans l'argumentation⁶², si ce n'est le fait que l'on commence à justifier l'action du mouvement par les demandes répétées du peuple⁶³, justification qui apparaîtra par la suite fréquemment,

ce qui dénote, croynns-nous, une ecclésiologie pyramidale, apparente dans la plupart de nos citations.

Pour terminer, en 1914, l'évêque fera encore appel à la situation dégradée de la société⁶⁴. Et c'est bien pour terminer: après cette date, aucun argument ne sera plus apporté pour justifier l'action des Ligues comme telle. L'on ne fera mention, en 1930, que de la dévotion au Sacré-Coeur comme remède aux lacunes sociales, dévotion propagée par les Ligues⁶⁵.

Ainsi, cette description de l'ambiance, de l'ecclésiologie et de la situation nécessitant l'essor de la Ligue du Sacré-Coeur dans le diocèse de Trois-Rivières, vient corroborer notre précédente affirmation: l'apogée des Ligues, dans les mandements, semble nettement à situer avant 1915. Sans doute en sera-t-il de même maintenant, dans les pages qui traitent de ce qu'on entend par "Action catholique", déjà appliquée, on l'a vu, aux Ligues. Ici encore, nous classerons chronologiquement notre documentation: avant et après 1933, en raison d'un tournant important de l'Action catholique, que nous verrons en introduction du chapitre II.

Notion

Que la Ligue soit officiellement déclarée, avant 1933, mouvement d'Action catholique, cela ne fait aucun doute.

De façon générale, Pie X déclare:

Nous voulons seulement rappeler ici ces œuvres multiples de zèle qui tendent au bien de l'Eglise, de la société et des individus, désignées communément sous le nom d'action catholique, qui fleurissent, par la grâce de Dieu, en tout lieu, et... nous désirons intimement les voir affermies et favorisées⁶⁶.

Plus précisément, et sans ambages, Mgr Cloutier déclare:

(parlant de la Ligue)

... son but général la range d'embrée parmi ces œuvres multiples et excellentes, qui constituent ce que Pie X appelle l'action catholique, chose si grande à ses yeux qu'Il a cru devoir, en l'exaltant, l'appuyer sur une véritable législation⁶⁷

Et en maints autres endroits, particulièrement en 1906 et 1914, à peu près les mêmes propos seront tenus par l'évêque⁶⁸.

Mais le plus important à saisir ici, c'est le sens que revêt l'expression "Action catholique". Tel qu'on le pressent depuis le début, l'expression a avant tout le sens "d'Action sociale". Pour être plus explicite sur ce point, il n'est nécessaire que de citer brièvement le pape et l'évêque.

Pie X, dans son Motu proprio de 1903, commençant par rappeler les antécédents pontificaux sur son sujet, situe clairement ses propos dans la suite des grandes encycliques sociales:

Léon XIII, de sainte mémoire, Notre illustre Prédécesseur, a tracé lumineusement les règles de l'action populaire chrétienne dans les célèbres Encycliques "Quod Apostolici muneric" du 28 décembre 1878, "Rerum Novarum" du 15 mai 1891, et "Graves de communi" du 18 janvier 1901; ...⁶⁹

Et c'est exactement dans la même ligne que Mgr Cloutier situe la Ligue: "Nous formulons l'espoir que nos coopérateurs laïques à l'action sociale comprendront parfaitement ces vérités, et y conformeront exactement leur conduite: le succès est à ce prix⁷⁰."

Cette conception est capitale et perceptible à travers toutes les pages consacrées à la Ligue. Par conséquent, il convient de préciser davantage toute la réalité que sous-tend l'expression tant dans les périphrases employées pour la définir que dans le rôle qu'on s'attend à ce que joue le mouvement.

La Ligue est une aide à l'Eglise:

Vous voyez bien quelle aide apportent à l'Eglise ces troupes choisies de catholiques...[...]...même les autres œuvres qui sont principalement établies pour restaurer et promouvoir dans le Christ la civilisation chrétienne, et qui constituent l'action catholique, ne peuvent nullement se concevoir comme indépendantes des conseils et de la haute direction de l'autorité ecclésiastique. Il est encore beaucoup moins possible de les concevoir en opposition plus ou moins ouverte avec la même autorité⁷¹.

Par conséquent, les Ligueurs sont "les collaborateurs actifs et résolus"⁷² du clergé, "un bon groupe de laïques capables de collaborer"⁷³ avec lui, ceux qui "veulent unir leurs efforts aux nôtres"⁷⁴, seront, en un mot, "une puissance docile sur laquelle vous (= les curés) pourrez compter"⁷⁵. Cette collaboration sera une constante, nous le verrons, pour tous les mouvements d'action catholique.

Angle important également: la dimension apostolique du mouvement et de ses membres: "Ligueurs du Coeur de Jésus, voyez quelle noble tâche est la vôtre, quelle cause sublime sollicite votre apostolat...⁷⁶".

Enfin, dans le climat de défense perçu plus haut, tant dans l'Eglise que face à la société, il est aisé de comprendre que souvent le vocabulaire militaire servira à décrire l'essence de la Ligue: c'est ainsi qu'elle sera un "corps solide et compact"⁷⁷, la "troupe légère, aux allures dégagées, mais d'une discipline parfaite, propre aux combats d'occasions et aux escarmouches"⁷⁸.

Après 1933, l'on s'en doute, les références seront plus limitées. Elles se contenteront, dans la plupart des cas, de reprendre ce qui fut déjà exprimé, en l'adaptant

Mouvement d'Action catholique⁷⁹, la Ligue est une "forte armée du bien, capable de faire face à l'armée du mal"⁸⁰, une "milice pacifique"⁸¹. Ses membres sont des apôtres⁸², ont ce "désir d'un apostolat... fécond"⁸³, sont, enfin, une "force apostolique"⁸⁴.

Convaincu que nous sommes maintenant, grâce aux mandements, du fait que les Ligues sont d'Action catholique et après avoir cerné toutes les dimensions de cette expression, nous tenterons, dans les lignes qui suivent, de constater à quelle mission se destine le mouvement. Comme précédemment, nous suivrons

les étapes d'avant et d'après 1933.

Mission

D'abord et avant tout, la mission des Ligues est celle même de l'Eglise: "Restaurer toutes choses non d'une manière quelconque mais dans le Christ⁸⁵", "collaborer... à la restauration de la société par le règne du Coeur de Jésus⁸⁶", selon l'idéal de la civilisation chrétienne: "prospérité et bien-être... paix et concorde... respectueuse soumission à l'autorité... excellent gouvernement...⁸⁷". Ceci dit, l'on peut presque affirmer que tout est dit. Les autres attributions du mouvement ne viendront que préciser, par une série de périphrases, cette unique mission.

Ainsi, on lui demandera de "combattre par tout moyen juste et légal la civilisation antichrétienne⁸⁸", de "s'opposer aux envahissements d'une civilisation anti-chrétienne et de maintenir l'ordre social⁸⁹". On lui confiera la tâche de "propager et conserver l'esprit chrétien dans les familles et dans les sociétés⁹⁰", de se porter à "la défense de l'ordre social et religieux⁹¹"; dans la même ligne: "Il est bien compris que notre but est de faire de nos Ligueurs des hommes choisis et dévoués, toujours prêts, au premier signe que nous leur donnerons, à marcher au combat pour la défense de la vérité et de la justice, et pour le soutien des intérêts sociaux⁹²". Enfin, elle devra "opposer une digue au flot de l'erreur et préserver notre société du désastre révolutionnaire⁹³", entraîner la

masse⁹⁴ "quand il s'agira de faire le bien et de combattre le mal⁹⁵".

Ici encore, on le constate aisément, l'orientation sociale des débuts de l'action catholique revient sans cesse, dans les documents officiels, lorsque appliquée aux Ligues. L'évêque le répète, par ailleurs, à plusieurs reprises⁹⁶. Par exemple: "Avant tout, il faut maintenir ce que nous avons édifié avec beaucoup de peine, notre belle Ligue, dont le but si noble comprend tous les besoins sociaux⁹⁷".

Tout comme précédemment, les indications d'après 1933 n'éclairent pas tellement ce qui est déjà découvert. L'on ne fera mention des buts de la Ligue que pour les considérer comme un de "ces moyens si faciles de conserver le niveau religieux⁹⁸" et "capable de faire face à l'armée du mal⁹⁹".

En résumé donc, restaurer l'ordre social chrétien synthétise assez bien tout le noyau de la mission de la Ligue du Sacré-Coeur dans le diocèse de Trois-Rivières, selon, du moins, ce que nous révèlent les mandements. Il convient, à présent, de voir comment se concrétisera cette mission par l'étude des différentes activités concrètes que sera appelé à réaliser le mouvement.

Activités

De manière générale, les ligueurs "ont aidé la paroisse et mené à bonne fin toutes sortes de bienfaisantes initiatives apostoliques", "par eux l'Eglise a remporté des victoires hautement salutaires pour les âmes et la moralité de notre société¹⁰⁰".

Plus spécifiquement, ils se sont d'abord attaqués, par leurs comités, aux problèmes de la Jeunesse¹⁰¹, de la Bonne Presse¹⁰², en particulier pour le "Bien Public"¹⁰³, et des œuvres économiques¹⁰⁴.

Ensuite, dans leur agir, on les rencontre dans la lutte contre la littérature immorale: "En félicitant le Comité central de la Ligue du Sacré-Coeur qui poursuit une lutte acharnée à cette veine meurtrière de notre peuple, je demande que tous prennent part à cette campagne de nettoyage¹⁰⁵"; et dans l'aide appréciable qu'ils apportent aux bûcherons: ce, sous un triple rapport. Ils aident le prêtre dans son apostolat¹⁰⁶; plusieurs bûcherons étant ligueurs, ces derniers édifient les autres¹⁰⁷; et, pour terminer, la Ligue leur destine plusieurs publications¹⁰⁸ dont un Bulletin "à leur intention"¹⁰⁹.

Pourtant, il va sans dire que l'activité de la Ligue s'est surtout manifestée, d'après les mandements, dans sa lutte contre l'intempérance: "celle-ci a bien pour caractère particulier d'être une ligue contre... l'intempérance, et en cette qualité

elle a déjà une importance très grande¹¹⁰, orientation souvent concrétisée dans une série d'engagements précis.

Rappelons les promesses du second degré de la Ligue, fondé en 1906:

1. Ne jamais offrir et ne jamais accepter la "traite".
2. S'abstenir de toute liqueur alcoolique, si ce n'est dans le cas de nécessité et comme remède.
3. Exercer un véritable apostolat contre l'intempérance¹¹¹.

Il est également bon de se souvenir qu'en 1908, quand le second degré disparaîtra, Mgr Cloutier précisera que "Notre Ligue s'occupera de la tempérance comme de toutes les autres questions sociales¹¹²", tâche qui s'exprimera particulièrement dans la formation d'un comité de tempérance au sein du Conseil paroissial de la Ligue, tel que vu, en 1913¹¹³.

Pour terminer, il semble que sa participation aux grandes campagnes de tempérance aura du succès: "Les désordres les plus graves ont été supprimés, le mal a subi un contrôle salutaire et il est en général considérablement restreint. Il reste beaucoup à faire sans doute, mais les ouvriers sont trouvés¹¹⁴", et son aide sera toujours sollicitée, comme, par exemple, en 1938¹¹⁵ et en 1952¹¹⁶.

Face à une activité somme toute assez considérable, se pose le problème de la formation et des qualités exigées des

membres. C'est pourquoi nous tenterons de circonscrire ces deux éléments, considérés comme très importants aux yeux de l'autorité ecclésiastique, si l'on en juge par l'insistance qu'elle met à en rappeler et à en compléter sans cesse les orientations. Les moyens de formation d'abord.

Formation

Trois principaux moyens sont préconisés. Ce sont l'"étude des vérités de notre sainte religion"¹¹⁷ et les "exercices spirituels"¹¹⁸, mais surtout et avant tout, du moins ce qui apparaît dans les mandements, l'utilisation de canevas d'instructions dont l'évêque donne les motifs lors de l'émission des premiers, en 1905:

Je connais la multiplicité de vos occupations et le peu de temps que vous pouvez consacrer à la préparation de vos nombreuses instructions, voilà pourquoi j'ai cru devoir vous venir en aide en vous fournissant une matière toute choisie, coordonnée et élaborée. D'un autre côté, cela nous permet d'établir sur des points importants une unité d'enseignement et de direction, dont les précieux résultats s'entrevoient facilement. Si cette innovation rend service, comme je m'y attends, elle deviendra coutume, avec la grâce de Dieu¹¹⁹.

L'usage de ces canevas se perpétuera en effet durant plusieurs années: 1906¹²⁰, 1907¹²¹, 1908¹²², 1909¹²³ qui amène un certain changement:

Vous remarquerez, dans les instructions de la Ligue..., un changement de forme, que la difficulté des sujets a semblé requérir. Ce n'est plus un simple canevas qui vous est offert cette fois, mais le développement à peu près complet de l'idée, avec l'agencement même

de la phrase et toute la précision des termes. Nul besoin maintenant de recherches dans les auteurs, mais seulement un travail de pénétration et d'assimilation, qui vous permette d'exposer très simplement ces matières quelque peu abstraites, et de joindre à l'exactitude de la pensée la chaleur et la force du débit¹²⁴.

Enfin, 1911¹²⁵ sera la dernière année de publication de ces instructions:

Puis, je vous fais savoir que, dès ce mois-ci, les Pères de la Compagnie de Jésus publient un Bulletin mensuel spécialement destiné aux directeurs. Ce bulletin contiendra, outre des renseignements et des avis précieux, un plan de sermons pour chaque réunion des Ligueurs. Ces sermons remplacent ceux que j'avais coutume de vous préparer¹²⁶.

Ceci dit, abordons l'énumération des qualités exigées par les membres des Ligues, puisque "ces apôtres laïques, auxquels échoit une si belle mission, doivent être revêtus de hautes qualités"¹²⁷.

Qualités

Ils doivent être disciplinés¹²⁸, soumis et obéissants "à l'Eglise"¹²⁹ "et en particulier envers cette suprême Chaire apostolique et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre"¹³⁰, pour la bonne raison que

puisque les catholiques portent toujours le drapeau du Christ, par le fait même c'est le drapeau de l'Eglise qu'ils portent, et il est donc convenable qu'ils le reçoivent des mains de l'Eglise, que l'Eglise veille à ce que l'honneur en soit toujours sans tache, et que les catholiques se soumettent à cette vigilance maternelle, comme des fils aimants et dociles¹³¹.

En second lieu, ils doivent être "instruits"¹³² "des choses

de la religion¹³³" en "vue du travail et de la lutte¹³⁴".

Troisièmement, l'autorité ecclésiastique insiste particulièrement sur l'union qui doit régner:

Pour que cette action sociale se maintienne et prospère dans la nécessaire cohésion des œuvres diverses qui la composent, il est important par-dessus tout que les catholiques agissent avec une concorde exemplaire entre eux; et elle ne s'obtiendra d'ailleurs jamais, s'il n'y a en tous unité de vues¹³⁵. Sur telle nécessité, il ne peut y avoir aucune sorte de doute; tellement sont clairs et évidents les enseignements donnés par cette Chaire apostolique; tellement est vive la lumière qu'ont jetée là-dessus, par leurs écrits, les plus remarquables parmi les catholiques de tous pays; tellement est louable l'exemple, plusieurs fois proposé par Nous-même, des catholiques des autres nations, qui, par cette concorde¹³⁶ et cette unité de vues, ont obtenu en peu de temps des fruits féconds, et très consolants¹³⁷.

Il faut, en d'autres termes, l'union "de toutes leurs forces vives¹³⁸", "unité de sentiments¹³⁹",

au-dessus de "l'esprit de parti" car "quand il s'agit de nos intérêts religieux, de nos droits scolaires, de nos franchises nationales, sachons faire taire nos dissensiments, oublions nos oppositions, à l'exemple même de nos ennemis, qui nous donnent ici des leçons de sagesse; rallions-nous autour du drapeau qui nous est commun, brisant pour cela, s'il le faut, les attaches de parti, et cherchons la victoire là où elle se trouve toujours en définitive, dans l'accomplissement du devoir et dans la fidélité aux principes chrétiens¹⁴⁰.

Enfin, pour clore la série, soulignons en vrac toute une série de qualités signalées ici et là dans les mandements.

Ils auront une vie chrétienne intense¹⁴¹, seront des "catholiques à toute épreuve¹⁴²", unis au Christ¹⁴³, militants et zélés¹⁴⁴, dotés de droiture¹⁴⁵ et de noblesse de sentiments¹⁴⁶, de courage¹⁴⁷ et de piété¹⁴⁸, en particulier pour le Sacré-

Cœur¹⁴⁹, seront animés d'une charité réelle¹⁵⁰ et amis du peuple, et, pour terminer, doués de patience et de prudence¹⁵¹.

Résumé

Ici s'achève notre étude sur la Ligue, dans les mandements, première partie de notre premier chapitre. Nous avons étudié son histoire et ses structures, sa nécessité et son affiliation à l'action catholique: dans ces trois items, nous y avons noté l'apogée, nettement situé entre 1905 et 1915, donc avant 1933, et, secondelement, le sens que l'on donnait à "action catholique", synonyme d'action sociale dans la plupart des cas, toujours exclusivement selon les mandements. Corroborent cette dernière affirmation, il nous est apparu clairement que la "restauration de la civilisation chrétienne" comporte surtout une dimension sociale, et ce, toujours dans les années précédant 1933, en grande partie tout au moins. Mêmes observations dans l'examen des différentes activités concrètes de la Ligue. Nous avons pu enregistrer la variété des moyens de formation et la panoplie des qualités exigées du ligueur.

Pour clore le présent chapitre, il sera maintenant intéressant de compléter nos informations sur cette époque par l'étude du Tiers-Ordre franciscain. Il va sans dire que nous omettrons plusieurs détails, en raison des motifs fournis en note no 51: "Tout en gardant à l'esprit que partout où il sera fait mention de l'Encyclique de Pie X aux évêques d'Italie, il

sera question du Tiers-Ordre, nous n'en reprendrons pas l'étude lorsque nous l'appliquerons au TOF, puisque nous l'aurons déjà fait ici pour les Ligues."

Le même plan que précédemment sera substantiellement adopté, à trois exceptions près: histoire et structures seront étudiées séparément, omission de la section "activités concrètes", vu le peu d'informations contenues à ce titre dans les mandements, et enfin, inversion dans le plan des sections "moyens de formation" et "qualités", la première précédant ici la seconde.

B. Les évêques trifluviens et le Tiers-Ordre franciscain

Fondé par saint François d'Assise en 1221¹⁵², le TOF fut introduit dans le diocèse par Mgr Laflèche en 1882¹⁵³. L'expansion ne tarde pas à se produire, si l'on en croit l'évêque du diocèse, en 1885: "J'espère aussi que les Tertiaires de St François d'Assise qui commencent à se répandre dans plusieurs paroisses...¹⁵⁴". C'est en 1899 que Mgr Laflèche reçoit "du Ministre Général de l'Ordre des Franciscains, le pouvoir de subdéléguer pour l'admission dans le Tiers-Ordre de St François". Il communiquera "cette faculté sur demande¹⁵⁵".

Dès 1904, "déjà dans la plupart des paroisses, on a établi canoniquement une ou deux Fraternités de Tertiaires¹⁵⁶", comptant un "nombre de tertiaires, déjà considérable dans Notre

diocèse¹⁵⁷", assertion rendue éloquente en 1912, où "les tertiaires franciscaines régulières sont près de 60,000; les religieux Tertiaires, près de 500¹⁵⁸". A cette dernière date, ils sont donc prêts à participer au Congrès d'action sociale:

Vous ferez bien de ne pas trop tarder à choisir vos délégués laïques, afin qu'ils puissent se préparer, eux aussi, à prendre une part active aux délibérations du congrès.

Et ce choix sera facile à faire. Il ne manque pas, parmi les chefs de vos diverses sociétés... (dont les)... Tertiaires... de bons chrétiens, intelligents, actifs, ayant l'esprit ouvert, et capables de dévouement; prenez deux ou trois de ces hommes, faites-leur connaître le but du congrès, réunissez-les chez vous pour en causer à loisir, remettez leur les feuillets-résumés que nous joignons à cette lettre, et vous ne pourrez manquer de nous fournir ainsi d'excellents congressistes¹⁵⁹."

Enfin, pour terminer ce bref historique, soulignons que le 6 janvier 1921¹⁶⁰, Benoît XV publie une encyclique "à l'occasion du septième centenaire de la fondation du Tiers-Ordre de Saint François¹⁶¹".

Nous ne saurions faire ici d'autres observations que celles déjà faites au sujet des Liges: le temps fort du mouvement, selon les écrits épiscopaux, se situe nettement avant 1933. Ceci dit, quelques mots également suffiront probablement pour broser un bref tableau de ce que furent, d'après les mandements, les structures du TOF, lesquelles sont d'ailleurs difficiles à cerner, les évêques étant très discrets sur le sujet.

Structures

En premier lieu, les directeurs des Fraternités sont, s'il y a lieu, le Curé dans sa paroisse, ou un autre prêtre, avec tous les pouvoirs ordinaires des Directeurs de ces Fraternités¹⁶².

En second lieu, les groupes de Tertiaires sont, à la base, érigés en Fraternités¹⁶³, et ce, tout comme ce fut le cas des Ligues, au niveau strictement paroissial¹⁶⁴.

Enfin, l'aspect financier sera, également ici, un aspect très mineur des préoccupations épiscopales. Les lignes qui en traitent sont rares. L'on a:

Quant à la visite annuelle, qui ne devra plus s'omettre à l'avenir, je réponds au désir des Pères en vous faisant connaître qu'ils la font toujours gratuitement, vu que c'est là une de leurs obligations tracées par la Règle. Leurs frais de voyage seuls pourront être payés par les fraternités, et quand il s'agira de solder ces dépenses, ou de remettre toute autre somme d'argent, on s'adressera au syndic de la communauté, qui est ici M. Gédéon Désilets, ancien zouave pontifical et chevalier de Pie IX¹⁶⁵.

Et, comme ce fut le cas pour le mouvement précédemment étudié, Mgr Comtois demande que soient rapportés annuellement les états financiers de l'association, en 1937¹⁶⁶.

Fidèle au plan annoncé, nous étudierons, dans les paragraphes suivants, comment et pourquoi le Tiers-Ordre est nécessaire en contexte trifluvien, tout en ne reprenant pas, nous le répétons, les motifs invoqués dans le cas des Ligues.

Nécessité

Le Tiers-Ordre franciscain, N.T.C.F., a toujours joui de la faveur du Siège apostolique. De nombreuses bulles ont été émises par les Souverains Pontifes, soit pour en montrer l'excellence et l'efficacité, soit pour le défendre contre ses détracteurs, qui ont toujours été les ennemis du bien, soit pour en recommander les diverses pratiques comme remèdes aux besoins sociaux¹⁶⁷.

Quels besoins? "Or, il est deux passions aujourd'hui dominantes dans le profond dérèglement des moeurs: un désir illimité de la richesse et une soif insatiable de jouissances¹⁶⁸."

Enfin, théologiquement:

Ici Nous revient à la mémoire le conseil de l'apôtre Pierre, demandant aux chrétiens d'être, par la sainteté de leur vie, des modèles pour les Gentils, et cela afin que, remarquant vos bonnes œuvres, ils glorifient Dieu au jour de sa visite¹⁶⁹.

Peut-être la définition de ce qu'est le TOF comme mouvement d'Action catholique¹⁷⁰ le distinguerait-elle davantage de la Ligue, que la description de sa nécessité ne le fit.

Notion

"Formant le gros de l'armée franciscaine¹⁷¹", le Tiers-Ordre est, lui aussi, un "corps moral"¹⁷², "bataillon d'élite¹⁷³".

Plus précisément encore, il sera parfois difficile de cerner très exactement la définition précise du TOF. On s'entendra

bien sur le fait qu'il soit "en forme de société organisée"¹⁷⁴, même "une association fortement organisée"¹⁷⁵, mais sa nature exacte sera sujette à de nombreuses tergiversations. On l'appelle en 1910 une "pieuse confrérie"¹⁷⁶, pour lui retirer ce titre en 1912¹⁷⁷ et en 1913¹⁷⁸. On le désignera également, en 1912, comme "un Ordre véritable"¹⁷⁹, mais pour lui enlever, ici encore, en 1913, cette appellation¹⁸⁰. On s'entendra enfin pour le qualifier définitivement d'"ordre séculier"¹⁸¹, en 1912 et 1913.

Le TOF sera la plupart du temps décrit, somme toute, comme l'un des meilleurs soutiens du clergé. Il sera "un état-major dans la petite armée que vous (= curés) commandez"¹⁸², "dans votre main pour la lutte contre le mal"¹⁸³.

Il est facile de constater que cette conception du mouvement s'écarte quelque peu de celle des Ligues. Ici en effet, bien que le TOF ait fondamentalement un indicatif social, c'est surtout les expressions "ordre séculier" et "soutien du clergé" que les évêques emploieront pour le caractériser. Il sera des plus éclairants de voir comment cette vision sera complétée par l'étude de sa mission qui, probablement, épousera les mêmes contours de la réalité décrite ci-haut.

Mission

Comme lorsqu'il était question de savoir si le TOF était confrérie, ordre religieux ou ordre séculier, il semblera à

prime abord qu'il y aura opposition entre sa mission sociale et sa fonction religieuse. Ce ne sera là, pourtant, qu'apparence.

Il est affirmé que "le Tiers-Ordre, dans la pensée de Saint-François, a une haute portée sociale¹⁸⁴", et ce, aussi bien dans le passé¹⁸⁵ que pour le présent¹⁸⁶. Plus précisément, Mgr Cloutier observera que "son action s'exerce... sur la famille qu'il pacifie, sur la société qu'il maintient dans l'ordre...¹⁸⁷".

Pourtant, semblable mission est loin d'être un absolu. Le contraire est explicitement affirmé: "un but non pas terrestre, politique ou social, mais purement moral et religieux¹⁸⁸". En d'autres termes, "le but de cet Ordre n'est pas de contribuer à la prospérité matérielle, ni même au soin corporel des malades... mais sa raison d'être, après la sanctification de ses membres, est le salut des pauvres âmes¹⁸⁹".

De fait, il semble bien que le TOF ait eu à agir sur ces deux plans: "Le Tiers-Ordre est une association de haute portée religieuse, en même temps qu'elle est une oeuvre d'action éminemment sociale¹⁹⁰". Mais l'important, c'est de découvrir lequel des deux plans, ou bien religieux ou bien social, l'emporte, et quels sont les rapports entre cette double mission.

La transformation sociale sera la logique conséquence de l'agir religieux: "La conversion individuelle n'était qu'un instrument dont il se servit (S. François) pour réveiller au sein de la société l'amour de la sagesse chrétienne et gagner tous les hommes à Jésus-Christ¹⁹¹." Différemment dit: "Le Tiers-Ordre est opportun en ce qu'il oppose aux maux des sociétés de notre époque les remèdes efficaces": pénitence, prière et charité¹⁹². Ainsi, les deux pôles de sa mission ne s'excluent pas mutuellement, puisqu'il s'agit d'"introduire l'esprit de Jésus-Christ dans le courant de la vie sociale par tous les côtés où ils y ont accès¹⁹³".

Ainsi, pas d'opposition. Mais il y aura priorités à court terme, telle que nous le laisse soupçonner la section précédente traitant de sa définition et les renvois nos 37 et 38: la dimension religieuse primera. Toute une série d'indications très nettes nous le laisse pressentir.

Le TOF devra se battre contre "l'esprit du siècle et contre les passions humaines¹⁹⁴", déraciner le désordre, conjurer le mal, éviter tel ou tel danger¹⁹⁵. Et au centre de ses préoccupations, il y aura ce souci de mettre "la vie religieuse à la disposition et à la portée¹⁹⁶" de tous, puisque, selon les dires de Mgr Cloutier, "une étude tant soit peu attentive du Tiers-Ordre, N.T.C.F., démontre facilement qu'il est une participation réelle à la vie religieuse¹⁹⁷", non, assurément, en exigeant les voeux de religion¹⁹⁸, mais par la "pratique des vertus correspondantes aux voeux de religion: ce sont les vertus

de détachement, d'humilité et de mortification¹⁹⁹", "la même simplicité de vie et le même esprit de pénitence²⁰⁰".

Paraphrasant le noyau, il sera dit que le TOF est "un moyen de sanctification qui a été reconnu très efficace par les Souverains pontifes²⁰¹", car "le Tiers-Ordre bien connu et bien pratiqué est doux à l'âme; il console dans les peines de la vie, éclaire dans les difficultés, ranime dans les fai-blesses, relève dans les chutes et fait marcher d'un pas certain vers la céleste patrie²⁰²". Il est un des "grands moyens de paix, de sanctification et de salut²⁰³", "de conserver dans nos populations la foi et la régularité des moeurs²⁰⁴". Il sait répandre "partout la bonne odeur de Jésus-Christ²⁰⁵", "avertir ceux de leurs frères qui seraient sortis du bon chemin et les presser d'y rentrer... faire bénéficier de leur charité ceux de leurs frères qui sont dépourvus des biens autrement précieux que ceux de la terre²⁰⁶".

Qualités

De là, il faut s'attendre à ce que les qualités exigées du tertiaire diffèrent de celles qu'on attendait du ligueur: leur orientation à court terme n'est pas exactement la même, tout en admettant que certains traits communs les unissent de par leur enracinement fondamental dans l'Action catholique.

Toutes les personnes séculières²⁰⁷ catholiques²⁰⁸, sauf

les enfants²⁰⁹, libres ou mariées²¹⁰, jeunes, adultes ou vieillards²¹¹, sont appelées à entrer dans le mouvement.

Elles seront, bien sûr, des hommes d'action, des militants²¹² se distinguant par leur zèle²¹³. Mais, c'est à prévoir, l'ensemble de leur vie devra graviter autour de l'esprit franciscain²¹⁴. Qu'est-ce à dire?

Généralement, ils seront les "âmes ferventes"²¹⁵ imitant "Jésus dans la famille et parmi les concitoyens"²¹⁶, vivant une "vie chrétienne plus parfaite que les autres chrétiens"²¹⁷ "dans l'intégrité de leur foi et la sainteté de leur vie"²¹⁸. Spécifiquement, leur "pauvreté volontaire"²¹⁹, les fera renoncer au monde²²⁰. En second lieu, saint François ayant "établissement son oeuvre sur les bases de l'Autorité et de la Charité"²²¹, l'Autorité revêtira une importance particulière: leur "soumission éprouvée envers l'Eglise romaine"²²² les engagera à la discipline²²³ et à l'humilité se traduisant par l'obéissance²²⁴.

Synthétiquement, disons qu'autour du centre qu'est l'esprit franciscain, les tertiaires feront preuve des qualités normalement exigées d'un mouvement d'action catholique. Pour terminer l'étude du TOF, une brève description des moyens de formations suffira.

Formation

Le tertiaire utilise la Règle²²⁵, un manuel²²⁶, du moins à un moment donné, participe à des réunions mensuelles²²⁷, reçoit annuellement la visite²²⁸ du père franciscain responsable du Tiers-Ordre diocésain²²⁹, à des dates cédulées chaque année par l'évêque²³⁰ et, enfin, utilise, comme les ligueurs, des canevas d'instructions²³¹ préparés par les pères franciscains²³².

Résumé

Résumer nos découvertes sur le Tiers-Ordre est chose relativement aisée. Les mandements dissertent peu sur son histoire, sa structure et sa justification. Il est pourtant clair que l'âge d'or du mouvement, dans les mêmes documents, se situe avant 1933, observation d'ailleurs vérifiée dans la documentation de chacune des sections étudiées. Secondement, le TOF, d'Action catholique, se perçoit comme ordre séculier et soutien du clergé, avant toute autre considération. Dans une optique semblable, il sera normal que sa mission fondamentale, de type social, soit considérée comme aboutissement de la transformation religieuse de chacun de ses membres, favorisée surtout par l'emploi de la Règle, l'étude des canevas et la visite annuelle d'un franciscain. Et, conséquence de la mission, l'on mettra l'accent sur l'intégration personnelle de l'esprit de S. François, ferment de qualités à dimension sociale.

Conclusion du premier chapitre

L'étude de la Ligue du Sacré-Coeur et du Tiers-Ordre franciscain dans le diocèse de Trois-Rivières à travers les mandements, nous amène à dégager certaines constantes en même temps que certaines divergences entre les deux mouvements.

Tous deux prennent pied en terre trifluvienne dans les années 1880-1885, et sont déjà florissants au début du XXe siècle. Dans les deux cas également, la majeure partie des indications fournies dans les mandements se situent à l'intérieur des années 1905-1920, où ils obtiennent une préoccupation épiscopale qu'ils ne connaîtront plus par la suite. Toujours, ils se conformeront parfaitement et exclusivement aux structures paroissiale (à la base) et diocésaine (ensuite).

Les documents officiels justifieront leur nécessité dans le diocèse sous un triple point de vue: situation sociale, ecclésiologie particulière et argumentation biblique, la première primant nettement.

Ensemble, ils forment une réalité récente: l'Action catholique, perçue et définie comme Action sociale, généralement parlant. Et conséquemment aux climats sociaux et ecclésiologiques, ils seront entrevus surtout comme prolongateurs de l'agir hiérarchique, réalité largement exprimée dans un vocabulaire militaire, leur qualité commune étant l'obéissance à l'autorité.

Par suite de la conception de l'"Action catholique", décrite au paragraphe précédent, la Ligue et le Tiers-Ordre se verront investis d'une mission sociale par l'autorité ecclésiastique.

Enfin, dernières convergences: réunions mensuelles, cauevas d'instruction et publications seront les principaux outils de formation des membres.

Certaines dissemblances sont pourtant également évidentes et méritent d'être soulignées.

Alors que les Ligues du Sacré-Coeur subissent une série de transformations dans leurs structures fort complexes, le Tiers-Ordre ne variera guère sous cet aspect, réduit à sa plus simple expression dans les documents officiels des évêques.

Si cette dernière association se perçoit à court terme comme ordre séculier, instrument de transformation religieuse de ses adhérents, la première, elle, insiste uniquement sur sa dimension socio-apostolique.

D'un côté, le TOF envisagera son orientation sociale comme simple implication du revirement religieux individuel. De l'autre côté, les Ligues s'engageront exclusivement dans la restauration sociale, ce qu'illustre l'étude de sa sphère d'action (surtout dans les domaines de l'intempérance, des bûcherons et du rayonnement de ses comités) dans les mandements, lesquels sont muets, ou presque, sous cet angle, pour ce qui

est du Tiers-Ordre.

Selon l'autorité religieuse, l'union apparaîtra comme devant caractériser surtout les ligueurs, tandis qu'elle préférera souligner, comme idéal tertiaire, les vertus inhérentes à l'esprit franciscain, entre autres la pauvreté. Pour y arriver, le Tiers-Ordre possèdera en propre sa Règle et les visites annuelles franciscaines, tandis que les Ligues seront visitées par un prêtre du diocèse.

CHAPITRE II

ACTION CATHOLIQUE ET MISSION RELIGIEUSE APRES 1933

Introduction

Les pages qui suivent décriront l'époque d'après 1933.

Cette date n'est nullement arbitraire: elle correspond à la publication, dans les mandements, de deux importants documents, le premier (Appendice B) donne la position de Mgr Cloutier sur la réorganisation de l'Action Catholique dans le diocèse, à la suite de celle que prit le Cardinal Villeneuve dans son diocèse (Appendice C).

La lecture de ces documents, très clairs par eux-mêmes et n'exigeant pas, par conséquent, de reformulations de notre part, illustre nettement de profonds changements, surtout quand à la nouvelle conception que l'on se fait de "Action catholique". Désormais, tout en continuant de partager la mission de l'Eglise, l'Action catholique, au contraire de ce que nous avons vu au chapitre premier, se verra surtout investie d'un rôle religieux, et non prioritairement social. Le changement est de

taille et se vérifiera sans doute dans l'étude des différents organismes diocésains d'Action catholique et des différents mouvements spécialisés, tant de jeunes que d'adultes.

Quant aux structures proposées dans ces documents, tout porte à croire qu'elles ne marqueront pas longtemps l'Action catholique du diocèse, puisqu'il n'en sera fait mention que rarement, par la suite, dans les mandements: le principal rappel que nous en ayons est celui de Mgr Comtois dans sa lettre no 5, 20 décembre 1935, pp. 67-68:

Je fais miennes les directives que mon regretté prédécesseur, Mgr Cloutier, vous a données dans la circulaire no 232. Ces directives se rapportent à l'organisation de l'Action Catholique par la formation de Comités paroissiaux.

Je désire qu'il y ait dans chaque paroisse un comité masculin et un comité féminin d'Action Catholique. Ce sera le soin très particulier de Monsieur le curé de les constituer, avec sagesse et prudence. Je prie ceux d'entre vous qui n'ont pas encore formé leurs comités de vouloir bien le faire sans plus de retard. Relisez pour vous aider l'Instruction de son Eminence le Cardinal Villeneuve, que vous trouverez à la fin de la circulaire ci-haut mentionnée. J'insiste sur la dépendance que doit garder l'Action Catholique vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique; autrement elle ne serait pas catholique. L'Action Catholique sera toujours l'activité des laïques, organisée, disciplinée, mais soumise à l'autorité de l'évêque et du curé, et s'exerçant dans l'ordre religieux. N'oublions jamais que le but de cet apostolat laïque, c'est la sanctification des hommes, par le Règne du Christ dans les âmes, dans les familles et dans la société.

A part ce rappel pourtant très clair, l'attention épiscopale se portera surtout sur les mouvements spécialisés, avons-nous dit. Le diocèse suit sans doute en cela la majorité des

diocèses, puisqu'en 1956, les évêques du Québec publieront leur célèbre lettre distinguant Action catholique Générale et Action catholique Spécialisée (Appendice D). Mais notre étude n'embrassant pas toute l'étendue du Québec, nous nous concentrerons plutôt, en deux sections différentes, sur le Comité diocésain d'Action Catholique et ses auxiliaires (Centre catholique et journal "Le Bonheur") et sur les différents mouvements d'AC: de jeunes (JAC, JEC, JIC, JOC, Scoutisme et Guidisme, Croisade eucharistique) et d'adultes (LOC, Ligue des Anciens Retraitants, Congrégations mariales).

A. Coordination épiscopale: Comité Diocésain d'Action Catholique et auxiliaires

Fondé par Mgr Pelletier en 1949 "au soir de la Fête-Dieu¹", le Comité d'Action Catholique est doté à cette date d'une première équipe animatrice dirigée par M. l'abbé F.-X. St-Arnaud². Quatre ans plus tard, l'évêque établit une quête annuelle pour subvenir à ses besoins:

Enfin, on ne peut se dispenser totalement du nerf de la guerre. L'Action catholique, tout comme les autres organisations de l'Eglise, s'appuie aussi sur la terre; et il est des dépenses qui doivent être faites. Nos sections paroissiales le savent; et les curés, qui se dévouent pour la promotion des mouvements d'Action catholique, comprennent que, de temps à autre, il leur est nécessaire d'accorder certaines facilités pour obtenir quelque revenu. Aussi, c'est pour venir en aide particulièrement au Comité diocésain, mettre sur pied certains services nécessaires, et par là, secourir toute l'Action catholique diocésaine, qu'il nous a paru nécessaire d'avoir annuellement une quête spéciale

dite de l'Action catholique³.

Le rôle du nouveau comité est important et vaste:

Je me permets de saluer avec joie la fondation de cet organisme diocésain de promotion et de coordination pour notre Action catholique. Ce Comité, vous le prévoyez avec aisance, aura comme tâche particulièrement d'étudier dans ce domaine, nos besoins pour le développement de la vie chrétienne et apostolique de nos laïcs au diocèse. Il verra également, dans la mesure du possible, à répondre aux besoins de chacun des mouvements. Enfin, il verra à développer, dans la coordination, les organisations apostoliques, afin que soient comblées les exigences apostoliques de tous les milieux. Nous voyons là un apport précieux pour la montée chrétienne rayonnante de l'Eglise trifluvienne, en même temps qu'une garantie de progrès constants pour les mouvements d'Action catholique. Je sais que vous êtes heureux de collaborer de toutes vos forces avec cette bienfaisante fondation⁴.

Responsable d'un si vaste champ d'action, le Comité sera l'instigateur, jusqu'en 1962, d'après les mandements, de multiples activités. Il importe d'en faire une brève description chronologique.

En 1950, le Comité collabore avec la Ligue du dimanche⁵ et organise, "comme d'habitude, au Séminaire de Trois-Rivières, sa manifestation pour tous les mouvements d'Action catholique" au soir de la fête du Christ-Roi⁶.

L'année 1951 inaugure deux séries d'activités qui se prolongeront durant plusieurs années: l'organisation de retraites sacerdotales pour les aumôniers d'Action catholique⁷ et la présentation annuelle des voeux à l'évêque de la part de toute l'Action catholique diocésaine⁸.

En 1952, centenaire de fondation du diocèse, l'évêque confie à l'abbé St-Arnaud l'organisation d'une "chaîne de priants aux pieds de la Madone" au Cap⁹.

Le "comité diocésain d'Action catholique se charge de l'organisation de cours" de théologie pour les fidèles en 1954¹⁰.

L'année suivante,

Le Comité diocésain d'Action catholique organise pour les 8 et 27 mars... des journées d'étude liturgique. Ces réunions auront lieu à la Centrale d'Action catholique, 466 rue Bonaventure, Trois-Rivières. [...] Monsieur Claude Ryan, secrétaire de l'Action catholique nationale, sera l'animateur de cette étude et des discussions qui suivront¹¹.

En 1957, par suite de la campagne de moralité, l'on établit un comité diocésain de moralité. A cette fin, l'évêque demande aux curés d'en trouver les membres et d'adresser "le nom de ces personnes à M. le Chanoine Charles-Henri Lapointe, Directeur de l'Action catholique diocésaine¹²".

Enfin, pour terminer notre brève énumération, le comité diocésain organisera, à compter de 1959, du moins dans les mandements, une semaine de l'apostolat laïc¹³: il est bon de noter que cette semaine ne s'adresse pas uniquement aux mouvements d'Action catholique¹⁴ et remportera un succès enviable dans le diocèse¹⁵.

Comme il s'agit ci-haut de certaines activités du Comité, il va de soi que ces quelques paragraphes n'épuisent pas son

rayonnement. Il fut même, selon les mandements, plus intense encore dans le maintien de ses services, comme, pour ne citer que ses principaux, le journal "Le Bonheur" et le Centre catholique.

Le Centre catholique fut fondé par M. l'abbé Henri Moreau¹⁶ en 1937¹⁷, car "on lit de plus en plus, mais hélas pas toujours du bon"¹⁸. Dès sa fondation, il est considéré comme "un service auxiliaire et nécessaire de l'Action Catholique dirigé par des laïques, mais sous la surveillance immédiate d'un prêtre"¹⁹, et sera entièrement sous la tutelle du Comité diocésain en 1956²⁰.

Son rôle est clair et nettement défini par Mgr Comtois:

Le Centre Catholique se définit: un service social de propagande chrétienne.

C'est un SERVICE. Quelque chose d'utile que l'on fait pour aider les autres; un sacrifice pécuniaire offert pour la cause du bien.

C'est un service SOCIAL. Il s'intéresse aux besoins de toutes les classes de la société.

C'est un service social de PROPAGANDE. Son but est de propager la vérité, de combattre l'erreur, de répandre partout la vraie doctrine touchant l'individu, la famille et la société.

Sa propagande est CHRETIENNE. Quoique dirigé par des laïques, le Centre Catholique s'engage à suivre en tout les directives de l'Eglise²¹,

Il s'acquittera assez bien de sa tâche. Entre autre, il distribuera des "feuilllets et pancartes anti-alcooliques" lors d'une campagne anti-alcoolique²², tiendra à la disposition des intéressés un rapport de la semaine sociale²³ et sera l'agent

d'inscription d'un cours sur le cinéma²⁴.

Correspondant à un besoin réel, le Centre s'étendra à Shawinigan²⁵.

Il tentera même de se propager dans chaque paroisse, mais pour une raison bien particulière: financer l'Action catholique diocésaine:

MM. les Curés ont déjà été appelés à étudier le problème de la finance de l'Action catholique dans le diocèse... Voici comment le problème sera résolu: le Centre Catholique s'est engagé à fournir l'argent nécessaire à l'Action Catholique à condition que de nouvelles sections du Centre soient ouvertes dans toutes les paroisses²⁶.

La méthode est simple: l'on accepte "de se mortifier pour au moins dix sous par mois", donnés pour "devenir membre du Centre Catholique"²⁷.

Certaines difficultés furent pourtant sûrement rencontrées²⁸, ce qui amena probablement l'instauration de la quête diocésaine en faveur de l'Action catholique, dont nous avons parlé plus haut, les revenus du Centre ne suffisant plus.

Ceci dit, examinons le second auxiliaire du Comité: le journal "Le Bonheur".

Fondé en 1941²⁹, "Le Bonheur" deviendra "Bonheur et Vie" en 1962³⁰ et sera publié mensuellement³¹, en tant qu'"organe du Centre Catholique diocésain"³². A ce titre, il partagera l'option de ce dernier: celle de propagande³³, de diffusion³⁴ et de formation chrétienne³⁵.

C'est ainsi que

Le Bonheur informe ses lecteurs sur les principaux événements de la vie de l'Eglise, événements qui se déroulent dans le monde, à travers notre pays et dans notre milieu. Il livre aussi la pensée de l'Eglise dans la conduite individuelle, la vie familiale, l'éducation, notre comportement social; en un mot, toute l'action chrétienne à travers le dédale compliqué de notre existence quotidienne³⁶.

C'est ainsi également qu'il publiera une "lettre pastorale collective de Nosseigneurs les Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec sur le Problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Eglise³⁷" et participera aux fêtes du jubilé d'or de Pie XII en 1949³⁸.

Enfin, quelques mots sur sa diffusion. "Notre journal mensuel "Le Bonheur".... comptait cinq mille copies au début. Plus tard, son tirage s'est élevé à quarante et un mille. Cette année, il a été de douze mille... Il est certain que si "Le Bonheur" se rendait à vingt mille de tirage, ...³⁹". L'abonnement est assuré par une équipe de zélateurs⁴⁰ lors de "campagnes d'abonnement"⁴¹.

L'étude des pages précédentes, traitant strictement d'organismes diocésains, n'appelle pas de résumé ni de conclusion, puisqu'abordée (Comités, Centre et Journal) comme il se devait, surtout sous l'angle des structures et de l'organisation concrète. Nous y reviendrons plus bas.

Il suffit de noter que le diocèse de Trois-Rivières avait

tout en main pour mener à bien le projet appelé "Action catholique". L'a-t-il fait? Telle est la question à laquelle nous tenterons de trouver une réponse dans l'examen de ce que révèlent les mandements sur les mouvements de Jeunesse, en commençant par la Jeunesse Agricole Catholique (JAC).

B. Mouvements d'Action catholique

1. Les évêques trifluviens et les jeunes

a) Jeunesse Agricole Catholique

Fondée en 1937⁴² dans le diocèse et assistée dès cette date d'un aumônier en la personne de M. l'abbé Henri Moreau⁴³, la JAC "célébrera son dixième anniversaire par un Congrès qui réunira les jeunes ruraux" à Trois-Rivières, "le 6 juillet" 1947⁴⁴.

Comme son nom l'indique, le mouvement sera destiné aux campagnes⁴⁵, et respectera, grosso modo, les structures ecclésiastiques traditionnelles: le niveau paroissial utilise la section⁴⁶; au plan diocésain, une double fédération (masculine et féminine) anime le mouvement⁴⁷, assistée d'un "Secrétariat de la Jeunesse Agricole Catholique diocésaine, 983, rue Royale, Trois-Rivières⁴⁸"; pour couronner le tout, un "Comité National"⁴⁹ animé par un aumônier⁵⁰, et financé, tout comme le comité diocésain, à même une souscription nationale⁵¹.

Les évêques stimuleront son établissement en faisant valoir quelques motifs, importants selon eux. La JAC sera un de ces "moyens nouveaux d'apostolat qui répondent à des besoins nouveaux⁵²". Elle sera l'instrument nécessaire à la formation des jeunes qui sont "les dirigeants de demain"⁵³. Mais c'est surtout en vue de l'accueil des jeunes jécistes, lesquels, d'ailleurs, sont les plus aptes à constituer la JAC, que l'on préconisera son établissement⁵⁴. Enfin, puisque "le réveil chrétien dans les âmes est toujours nécessaire, soyez heureux d'aider constamment notre vaillant mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique⁵⁵".

Sa mission, également, sera succinctement rappelée. Le mouvement sera là "pour aider notre population rurale à être plus chrétienne et plus soucieuse de la promotion du règne du Christ⁵⁶", "afin qu'il puisse collaborer encore plus efficacement au renouveau chrétien dans la famille⁵⁷". Enfin:

La JAC a une grande oeuvre à accomplir chez les jeunes ruraux: leur faire comprendre leur sublime mission et les préparer aux responsabilités de demain. C'est un devoir pour nous tous de l'aider de toutes nos forces à réaliser ce magnifique idéal chrétien⁵⁸.

Investie de cette mission, la JAC concrétisera son engagement à travers une série d'activités dont plusieurs apparaissent dans les mandements.

La première de toutes, c'est sûrement la tenue d'une semaine annuelle de fierté rurale. "Tradition solidement établie"⁵⁹

l'évêque la souligne surtout en 1952⁶⁰, 1953⁶¹ et 1956⁶².

En second lieu, le mouvement "fait des merveilles pour venir au secours du bûcheron au point de vue catholique"⁶³ et, par là même, vient en aide à l'apostolat sacerdotal⁶⁴.

En troisième lieu, la JAC offrira des "cours d'orientation pour la jeunesse rurale"⁶⁵, des "services d'études professionnelles"⁶⁶ et collaborera au Service de Tutelle⁶⁷ dont nous reparlerons avec la JOC.

Enfin, on lui confiera l'étude d'une "Lettre pastorale collective des Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec sur le problème rural au regard de la doctrine sociale de l'Eglise"⁶⁸.

Ceci termine l'étude de la JAC. Sa brièveté (consécutive au peu de renseignements fournis dans les mandements) nous dispensera de l'obligation d'en faire le résumé.

Prévoyant que les documents épiscopaux seront aussi discrets pour les autres mouvements de jeunesse, nous attendrons que leur étude respective soit complétée avant d'en tirer les conclusions.

b) Jeunesse Etudiante Catholique

Sa fondation dans le diocèse remonte à 1935⁶⁹. Dès 1937, on la voit fonctionner avec deux aumôniers: l'abbé Paul-Emile Doyon, pour le secondaire, et l'abbé Charles-Henri Lapointe, pour le primaire⁷⁰. En 1940, elle est en plein essor en terre trifluvienne, autant d'ailleurs, qu'au pays⁷¹. Cinq ans plus tard, elle célébrera son 10e anniversaire "par une journée de reconnaissance envers la Ste Vierge et l'Autorité religieuse. Les jeunes veulent ainsi montrer leur fierté de catholiques et d'étudiants⁷²". Enfin, en 1952, les "démonstrations, discussions, prières et études" de la seconde journée des fêtes du centenaire du diocèse "se feront en coopération avec la Jeunesse Etudiante Catholique (JEC)⁷³".

Si l'histoire du mouvement se limite à peu, dans les mandements, les structures, elles, seront beaucoup plus complexes et complètes.

Naturellement, la JEC sera appelée à exercer son rôle au strict niveau de l'école⁷⁴, "en fonction et au service du milieu scolaire⁷⁵", ce qui correspond, selon l'organisation scolaire se dégageant des mandements du temps, aux collèges, écoles et couvents⁷⁶, écoles primaires supérieures⁷⁷, séminaire et écoles techniques⁷⁸. De là, il s'ensuit que l'on doit tout faire, à l'intérieur même de l'institution, pour en favoriser l'épanouissement⁷⁹; bien plus, elle devrait y occuper la première place parmi les activités para-scolaires⁸⁰.

En 1940, c'est après la sixième année que les élèves s'enrôleront dans le mouvement⁸¹.

Dans le cas de la JEC également, les structures ecclésiales traditionnelles sont respectées. Au niveau paroissial,

les curés sont les responsables de l'Action catholique dans leur paroisse. Ils doivent être mis au courant des activités: reculs ou progrès de la J.E.C. dans leurs écoles... MM. les curés rendraient un immense service à l'A.C. chez les jeunes et faciliteraient beaucoup leur travail, s'ils étaient au courant des idées que les jeunes cherchent à faire pénétrer dans leur milieu⁸².

Au niveau diocésain, l'évêque rappelle catégoriquement que "le Souverain Pontife a souvent répété que l'Action Catholique est diocésaine⁸³", que "l'Évêque est le seul chef en Action Catholique, dans son diocèse. Lui seul (en personne ou par ses délégués) peut donner des directives pour son diocèse⁸⁴"; par conséquent,

les religieux qui viennent d'autres diocèses doivent s'empresser, en arrivant dans le diocèse des Trois-Rivières, de se mettre au courant de notre discipline sur ce point, en faisant abstraction de leurs propres idées et de celles de leur communauté... peu importe, d'ailleurs, si les procédés qu'elle emploie sont approuvés ou non par le supérieur dont dépend cette communauté⁸⁵.

Plus originalement maintenant, la JEC fonctionne à sa base avec l'équipe⁸⁶ animée d'un chef "influent et convaincu"⁸⁷, selon la restriction suivante: "Dans les collèges où il y a des scouts, la J.E.C. ne peut se servir des chefs de patrouilles (C.P.) ni des chefs de troupes pour l'organisation de ses cadres. Tout au plus, ces élèves joueront le rôle de simple membre dans les réunions d'équipe⁸⁸".

Plusieurs équipes forment une section⁸⁹; les sections sont toutes dirigées "par une double Fédération, masculine et féminine", installée dans le diocèse en 1936⁹⁰, qui constitue le "centre diocésain du mouvement"⁹¹, et par la Centrale nationale de Montréal⁹².

Quant au personnel appelé à soutenir et promouvoir la JEC, il sera soigneusement structuré et organisé dans chacune des fonctions à remplir.

Des aumôniers locaux, diocésains⁹³ et nationaux⁹⁴ stimulent le mouvement. Chaque section est de plus dotée d'un assistant-technique qui, nommé "par le supérieur ou le directeur de la communauté, après entente avec le curé de la paroisse et l'aumônier de la JEC"⁹⁵, a pour mission "d'informer son supérieur des activités de la J.E.C.", voit à l'"organisation de l'A.C." dans l'école⁹⁶ et seconde l'aumônier⁹⁷. Le personnel enseignant, lui aussi, devra soutenir l'action, que ce soient les institutrices⁹⁸ ou les directeurs, mais ces derniers devront s'abstenir de remplir la fonction d'assistant-technique⁹⁹ et devront faire tout en leur pouvoir pour "faciliter l'exécution" des projets jécistes¹⁰⁰.

Enfin, les préoccupations financières pour la JEC occupent une place réduite dans les mandements. On fera mention, en 1940, du paiement des "frais de voyage des dirigeants fédéraux et des aumôniers, lorsqu'ils visitent les sections jécistes du diocèse"¹⁰¹ et d'une hausse de la cotisation étudiante, de dix à quinze sous par étudiant¹⁰².

Comme on peut le voir, les évêques semblent accorder une particulière attention au bon fonctionnement de la JEC. Sans doute les motifs nous en apparaîtront-ils dans l'examen des raisons qu'ils donnent pour justifier sa nécessité dans le diocèse.

En effet, s'ils mentionnent que la JEC est un de ces "moyens nouveaux qui répondent à des besoins nouveaux"¹⁰³, et est la réponse qu'apporte le mouvement à "l'esprit de charité et d'union si nécessaire de nos jours"¹⁰⁴, c'est surtout et avant tout parce que la JEC est "à la base de l'A.C."¹⁰⁵, "des autres mouvements d'Action Catholique spécialisés"¹⁰⁶.

Et mouvement d'Action catholique spécialisée au niveau des écoles, la JEC l'est¹⁰⁷. A ce titre, elle est "l'apostolat organisé des laïques, des élèves"¹⁰⁸, "la continuation de l'apostolat de l'Eglise", l'armée rattachée à la hiérarchie¹⁰⁹.

Ici, il est facile de constater que la description de ce qu'est l'Action catholique appliquée à la JEC correspond parfaitement à celle qui en est faite dans le document 232 de Mgr Cloutier, en Appendices B et C. En ce qui a trait à sa mission, par ailleurs, il est certain qu'elle s'exercera en milieu scolaire.

Auparavant, qu'est-ce que n'est pas la mission de la JEC?

Les jécistes ne sont pas là "pour assurer la discipline,

le bon ordre de la maison", ne sont pas "au service de l'autorité comme des surveillants, des agents de police ou de liaison¹¹⁰". L'on ne doit pas leur faire faire autre chose que de la JEC¹¹¹, ni les plier aux idées personnelles des aumôniers ou assistants-techniques, "ou à une forme d'éducation, à une tradition communautaire¹¹²". Enfin, la JEC n'est pas un "truchement de l'action des éducateurs¹¹³" ni "un petit cercle privilégié et fermé¹¹⁴". Quelle mission positive a-t-elle alors?

Comme principe de base, elle doit, elle aussi, "maintenir l'ordre social chrétien dans le monde¹¹⁵". Dans son champ d'action maintenant, elle "a comme mission ou mandat d'organiser toutes les manifestations de la vie de l'étudiant de façon franchement chrétienne¹¹⁶". Plusieurs paraphrases expriment la même réalité: "c'est tout le milieu que la J.E.C. doit viser à transformer chrétientement¹¹⁷", organiser "la vie chrétienne consciente de nos élèves¹¹⁸", aider "à la prise de conscience de leur beau métier d'étudiants catholiques toujours au service de leur milieu et de l'Eglise de Dieu¹¹⁹", "atteindre tous les élèves et les institutions, modes manières de penser et d'agir du milieu", assurer "la pénétration et la conquête progressive et rationnelle du milieu étudiant¹²⁰", exercer "leur zèle auprès de leurs compagnons de classe¹²¹" et, pour clore, "trouver et appliquer les solutions concrètes aux problèmes de leur milieu¹²²".

Il est donc évident que la JEC est nettement orientée vers le milieu naturel qu'est l'école. Elle y appliquera une

méthode que les évêques se plairont à préciser.

Pour que son travail soit efficace, il doit y avoir "pleine responsabilité de la part des élèves"¹²³: c'est dire que l'on ne doit pas se substituer à eux¹²⁴. En ce qui a trait aux réunions, Mgr Comtois mettra le personnel formateur en garde:

Il arrivera que les réunions des chefs se réduiront à entendre une conférence de l'Aumônier ou de l'Assistant-technique qui distribuent ensuite aux jécistes le travail à accomplir, sans leur laisser le soin de découvrir, de discuter et de solutionner eux-mêmes les problèmes chrétiens de leur milieu. Cela n'est pas du tout de l'A.C., car la formule essentielle en A.C. c'est: "PAR EUX, ENTRE EUX, POUR EUX"¹²⁵.

Dernier trait de leur façon d'agir: "rien n'est plus contraire à l'esprit de l'A.C. qui veut agir par influence, par persuasion et non par autorité"¹²⁶.

Si les évêques prennent tant de soin à bien préciser sa méthode, sa mission et son organisation, sans doute le feront-ils également en ce qui a trait à la formation des jécistes.

"Cette formation est un sérieux devoir de conscience qui s'impose à tous ceux qui ont charge d'âmes: curés, aumôniers et vicaires"¹²⁷ et "assistant-technique"¹²⁸. Ils procéderont avec sagesse et prudence dans le recrutement¹²⁹, les formeront "aux méthodes jécistes en procédant avec tact"¹³⁰ et lenteur¹³¹.

Le contenu même de leur travail devra s'étendre aux

domaines apostolique et spirituel¹³². Apostolique: "Il ne faut pas oublier cependant que cette formation est toute tournée vers l'action et même s'élabore dans et par l'action... en profondeur¹³³". Spirituel: puisque condition de leur succès¹³⁴, il importe de "donner à nos militants une doctrine de vie spirituelle sûre et solide¹³⁵", aux moyens de la direction spirituelle¹³⁶, de récollections, d'entretiens, de lectures et d'affiliations aux associations pieuses¹³⁷.

Enfin, les jécistes se formeront eux-mêmes grâce à la tenue de Semaines étudiantes en tant qu'elles comportent des "journées de prière et d'étude"¹³⁸, et par la lecture des publications "Conquérant" et JEC¹³⁹.

Tant de travail de la part de tous ceux qui participent à la JEC ou en sont les responsables mérite de n'être pas perdu, doit porter ses fruits même lorsque les jécistes auront quitté l'école: ils doivent continuer leur apostolat comme membres¹⁴⁰ ou chefs des autres mouvements¹⁴¹. Il va donc de soi que ces autres mouvements collaborent étroitement avec la JEC¹⁴² et que soient constitués dans les paroisses les cadres qui puissent les accueillir, ce qui n'est pas toujours le cas¹⁴³.

Ceci dit, un bref regard sur les activités de la JEC, rapportées dans les mandements, suffira pour clore notre étude du mouvement.

Son rayonnement se fera surtout par les semaines

étudiantes, dans leur dimension de "manifestations collectives"¹⁴⁴. Mgr Pelletier les soulignera en 1956¹⁴⁵, 1957¹⁴⁶, 1959¹⁴⁷, 1960¹⁴⁸, 1961¹⁴⁹ et 1962¹⁵⁰. A côté d'elles, le mouvement fera bulletins, articles, sketches et enquêtes¹⁵¹. Enfin, il offrira certains services comme, par exemples, un service de loisirs organisés¹⁵², et un service de formation sociale sous forme de conférences et journées d'étude¹⁵³.

c) Jeunesse Indépendante Catholique

Ce mouvement ne semble pas avoir tellement pris dans le diocèse. Les seules mentions qui en soient faites dans les mandements ont trait à la nomination d'aumôniers national¹⁵⁴ et diocésain¹⁵⁵.

Les autres références épiscopales associeront toujours la JIC aux autres mouvements d'Action catholique spécialisée pour les jeunes. C'est ainsi qu'on demande sa formation en 1937¹⁵⁶, on justifie sa formation face aux périls qui menacent l'Eglise, périls auxquels il faut apporter une solution par la formation des jeunes, dirigeants de demain¹⁵⁷. Enfin, on demandera à la JIC, comme aux autres mouvements, de récupérer le jeune jéciste qui sort de l'école¹⁵⁸ pour l'intégrer dans ses cadres¹⁵⁹.

d) Jeunesse Ouvrière Catholique

C'est le Chanoine Cardjin, aumônier général de la JOC de Belgique, qui fonda le mouvement¹⁶⁰, avant 1929¹⁶¹. Elle est introduite au Canada en 1932¹⁶² et dans le diocèse entre cette date et 1935¹⁶³ par Mgr Cloutier. Dès 1936, elle est en mesure de tenir un Congrès diocésain¹⁶⁴. Plus que les autres mouvements, elle a souffert de la guerre:

Les circonstances de la guerre ont rendu difficile l'organisation des jeunes... La J.O.C. a particulièrement souffert de la mobilisation: elle a perdu plusieurs de ses dirigeants, avec la conséquence qu'on l'a laissée tomber en certains milieux. Il faut tâcher d'en préserver au moins les cadres dans les endroits où l'on ne peut faire mieux¹⁶⁵.

Par la suite, elle fêtera son 15e anniversaire de fondation nationale en 1947¹⁶⁶, et son 20e en 1952¹⁶⁷.

Ses structures sont simples. Elle sera, sur le plan diocésain, coiffée d'une double fédération¹⁶⁸ animée par un aumônier¹⁶⁹. Elle étendra ses ramifications au plan paroissial¹⁷⁰ où elle fonctionne au niveau de section¹⁷¹ en s'intégrant ceux qui quittent la JEC¹⁷².

Pour en justifier la nécessité, les évêques feront appel, dans la grande majorité des cas, à des arguments déjà connus. La JOC est un de ces "moyens nouveaux d'apostolat qui répondent à des besoins nouveaux"¹⁷³, l'importance de bien former les jeunes¹⁷⁴; "devant la vague toujours montante du matérialisme et de la jouissance, il était nécessaire de fonder une armée

de vaillants¹⁷⁵" et, enfin, est nécessitée pour accueillir les jécistes qui quittent l'école¹⁷⁶. En un mot, "c'est un mouvement spécialisé qui ne s'impose que dans les centres ouvriers¹⁷⁷".

Pour en cerner实质iellement la définition, le mouvement sera décrit comme "le type achevé¹⁷⁸" des mouvements spécialisés d'Action catholique¹⁷⁹. A ce titre, il sera le bataillon apostolique¹⁸⁰ représentant "l'Eglise dans vos usines, dans votre milieu de travail¹⁸¹".

Cette notion sera complétée par la description de sa mission.

Au centre, il s'agit de "restaurer dans toute sa noblesse la notion chrétienne du travail, de sa dignité, de sa sainteté¹⁸²". De ce pôle découlera une série de subdivisions qui ne feront que l'expliciter.

Il faudra combattre pour "l'extension du Royaume du Christ au sein de la jeunesse ouvrière¹⁸³", "intégrer le Christ dans la masse ouvrière¹⁸⁴", "gagner la jeunesse ouvrière¹⁸⁵" pour en faire autant "d'ouvriers de la rédemption¹⁸⁶". Il sera en outre demandé aux militants de répandre la vie de foi, les richesses surnaturelles et de ramener à l'Eglise tous les ouvriers¹⁸⁷ ou de les conserver au Christ¹⁸⁸, selon les cas. Enfin, en d'autres mots, il s'agira de "donner à la jeunesse ouvrière la conscience du Christ dans sa vie¹⁸⁹", "aborder le problème de la vie ouvrière à ses débuts¹⁹⁰", d'être, somme toute, le ferment de la masse ouvrière¹⁹¹.

On l'aura sans doute remarqué, la mission jociste est, d'après les mandements, exclusivement allocentrique. Elle devra donc normalement s'incarner dans une série correspondante d'activités de toutes sortes.

La JOC offrira de nombreux et efficaces services¹⁹²: celui d'une librairie¹⁹³, services de Tutelle¹⁹⁴ et de préparation au mariage¹⁹⁵, de publications nombreuses¹⁹⁶.

Elle tiendra, elle aussi, une semaine d'étude et de manifestations, appelée "semaine nationale de la jeunesse travailleuse"¹⁹⁷ et participera au premier congrès international de la jeunesse ouvrière¹⁹⁸.

Enfin, aux membres ayant fait partie de la JOC, elle aura fourni une formation des plus adéquates. Aux moyens des sacrements et de la prière, du sacrifice, des récollections, des retraites et des cercles d'étude¹⁹⁹, la JOC fera d'eux des défenseurs de la foi, des chrétiens vivant leur foi partout, attachés au Christ et à l'Eglise²⁰⁰, capables de s'adapter aux circonstances²⁰¹.

e) Scoutisme et Guidisme²⁰²

"Le scoutisme est né en 1907, dans une colonie de vacances que dirigeait lui-même en Angleterre Baden-Powell²⁰³". Il est instauré dans le diocèse en 1928, dans la paroisse Notre-Dame²⁰⁴. En 1957, les "scouts et guides du diocèse atteignent

les deux mille²⁰⁵" et "le mouvement scout au diocèse s'apprête à célébrer un double anniversaire. Il s'agit en effet de commémorer le centenaire de la naissance du fondateur scout Lord Baden-Powell, et ensuite de marquer les noces d'or de l'établissement du scoutisme²⁰⁶".

Quant aux structures assez simples du scoutisme, les évêques ne croiront pas nécessaire d'en élaborer la description outre mesure. Ils rappellerons ses fédérations provinciale²⁰⁷ et diocésaine²⁰⁸ secondée d'un aumônier²⁰⁹, pour terminer par les trois niveaux scouts: meute, troupe et clan²¹⁰, dont les chefs de ce dernier ne devront pas être en même temps dirigeants de JEC²¹¹.

Pour en justifier le bien-fondé, Mgr Pelletier fera appel aux paroles de Pie XII qui insiste sur le besoin de droiture, de fidélité et de générosité des jeunes, en même temps que sur leur goût de la lutte, du don et du dépassement²¹².

Cerner la notion du scoutisme sera assez délicat. A ses débuts, "il fut conçu pour être tout d'abord un système d'éducation morale et de préservation²¹³"; c'est là, semble-t-il, l'affirmation qui peut mieux le définir. Dans le diocèse pourtant, il n'en restera pas là: en 1942, il sera officiellement déclaré d'Action catholique²¹⁴. Plus tard, bien que Pie XII ait dit qu'"à vrai dire, les garçons ne sont pas à l'âge de l'apostolat organisé²¹⁵", Mgr Pelletier reprendra la

définition de Mgr Comtois, en ses propres mots: "Scouts de chez nous, allez de l'avant. Vous constituez une phalange précieuse au sein de notre organisation d'Action catholique. Vous êtes placés parmi les soldats qui sont à la garde des valeurs de l'Eglise²¹⁶". A ce titre, les scouts seront appelés au "travail apostolique"²¹⁷ qui s'ensuit.

A n'en pas douter donc, les scouts sont bien d'Action catholique. En raison de ce double pôle de définition qu'est "Action catholique" et "système d'éducation morale et de préservation", pourtant, leur mission comprendra elle aussi, un double aspect.

En tant que mouvement apostolique, le scoutisme travaillera à l'extension du Royaume²¹⁸ et l'obéissance aux instructions suivantes de l'évêque: "Apprenez aux autres à profiter des richesses de la rédemption. Faites aimer à tous ce qui constitue sur notre terre la vraie vie"²¹⁹.

En tant que système d'éducation, le scoutisme devra "former des jeunes en les rendant capables de servir les lois, de prouver leur amour envers leur pays et de bâtir en eux et autour d'eux les assises du vrai citoyen"²²⁰, et de donner à ses membres le goût de la vie apostolique²²¹.

Mais comme le but, à court terme, du mouvement est surtout d'être un système d'éducation, c'est surtout l'aspect de la formation des membres qui retiendra l'attention épiscopale.

On misera particulièrement sur la Loi scoute, en tant qu'elle est basée sur la loi naturelle, Loi qui soulève au-dessus des tentations et des faiblesses, qui éduque l'effort et comporte la fameuse B.A.²²².

En second lieu, les évêques insisteront sur le caractère confessionnel du scoutisme. Le scout se doit d'être ouvert à Dieu²²³, d'aimer la nature sans rêveries²²⁴ et d'y voir le Créateur²²⁵, de poursuivre son idéal chrétien²²⁶, d'être ouvert à l'Eglise²²⁷; mais surtout, de maintenir fermement le caractère franchement catholique du mouvement²²⁸.

En dernier lieu, de nombreuses qualités seront exigées du scout, qualités qu'il devra, grâce au mouvement, développer sans cesse.

Le scout développe ses aptitudes naturelles afin de mieux pouvoir prendre ses responsabilités, développe aussi sa faculté d'observation et ses adresses natives, doit être discipliné, obéissant, serviable, doté d'un sens social élevé. Il sera un type d'ordre et de discipline dans le travail, saura se passer du confort moderne, prendre des initiatives, avoir horreur de la fraude, du mensonge et de la dissimulation. Enfin, le scoutisme favorisera en lui la pureté et cultivera l'amitié²²⁹.

f) Croisade Eucharistique

Née de l'Apostolat de la prière²³⁰ pour mettre en pratique le Décret de Pie X sur la communion des enfants²³¹, la Croisade eucharistique mondiale fut fondée en 1915²³², et instaurée au pays en 1928²³³. Dès 1937, elle est assez développée dans le diocèse pour faire un "ralliement des Croisés au Cap-de-la-Madeleine"²³⁴. En 1952, elle participera à l'organisation de la 2e journée du centenaire du diocèse²³⁵.

L'année 1953 marquera un pas important dans le mouvement. Il célèbre son 25e anniversaire de fondation nationale²³⁶, aide aux enfants d'Europe par une collecte²³⁷ et se prolonge, approximativement à cette date, par l'instauration des cadets et cadettes du Sacré-Coeur²³⁸ dont nous reparlerons dans l'étude des structures.

Enfin, il est noté dans les mandements que le premier congrès national "des responsables diocésains de la Croisade Eucharistique" se tiendra à Montréal en 1959²³⁹.

L'autorité apportera beaucoup de soin à noter et préciser les structures de la CE.

La Croisade est un mouvement au niveau de l'école²⁴⁰, des classes²⁴¹ et comporte trois degrés: Croisillons, croisés (divisés en simples croisés et en apôtres²⁴²) et cadets-cadettes du Sacré-Coeur²⁴³.

"Les Croisillons forment une section préparatoire à la Croisade. Cette section comprend les petits enfants de 7 à 9 ans, auxquels on adapte dans la mesure du possible la méthode des plus âgés²⁴⁴".

Les simples croisés sont "divisés par groupes de 6 ou 7" et leurs réunions "par équipe ont lieu tous les quinze jours²⁴⁵".

Les Apôtres, eux, doivent "avoir le souci non seulement d'une bonne conduite mais encore le souci de la sanctification de leurs camarades". Ils sont à la tête des équipes de croisés dont ils dirigent les réunions. Eux-mêmes se réunissent une fois par semaine, réunions au cours desquelles

il faut laisser de l'initiative aux Apôtres, les faire agir le plus possible. A la réunion, qu'ils donnent leurs idées, rendent compte de leurs activités, de la marche de leur groupe, qu'ils suggèrent des points à surveiller... des offensives à déclencher... Eux-mêmes transmettront à leurs Croisés les mots d'ordre... les décisions...

Par conséquent, "il faut apporter un grand soin à la formation des Apôtres"²⁴⁶. Globalement, "Nous désirons que dès la sixième année, les élèves se disposent à passer de la Croisade à la J.E.C. Après la sixième année, il ne saurait y avoir de raison valable pour garder les enfants dans la Croisade Eucharistique²⁴⁷". Mais 1953 apportera une modification à cette règle: "Lors de la dernière journée d'étude des Religieux, Religieuses, Aumôniers de la Croisade Eucharistique, nous avons demandé que la Croisade se fasse désormais jusqu'en septième année inclusivement²⁴⁸".

De la même époque, on l'a vu, date l'établissement des Cadets et Cadettes du Sacré-Coeur. Ils atteignent "toutes les classes à partir de la huitième année"²⁴⁹. Ils sont surtout destinés à "faire oeuvre de transformation chez nous"²⁵⁰ et à "rendre dans les classes la piété"²⁵¹.

La base, soigneusement organisée, sera entretenue par l'habituelle pyramide de responsables aux niveaux local, diocésain et national.

Sur le plan local, un zélateur ou une zélatrice s'occupe plus directement du mouvement. Religieux ou laïc, il est nommé par le directeur de l'école (lui-même ne pouvant pas l'être) et exerce une "surveillance discrète" sur les Apôtres²⁵². Quant à l'aumônier, à qui "la Croisade doit une bonne partie de son expansion et de sa ferveur"²⁵³, outre qu'il doive toujours y avoir "entre l'Aumônier et le Zélateur ou la Zélatrice bonne entente, relations de confiance et beaucoup d'humilité"²⁵⁴, son rôle est clairement expliqué:

Pour que la Croisade produise des résultats durables et solides, il est indispensable que l'Aumônier prenne un contact réel et régulier avec les Croisés. L'Aumônier ne doit pas être un membre passif ou un invité d'honneur appelé à dire seulement quelques mots d'encouragement. Il doit être au courant des activités du groupe et diriger lui-même les réunions d'apôtres afin de pousser davantage leur formation²⁵⁵.

Sur le plan diocésain, un secrétariat²⁵⁶ et un aumônier²⁵⁷ se partagent les pôles d'influence.

Sur le plan national, enfin, il existe un Centre qui

"reste l'inspirateur de cette belle ferveur apostolique que l'on admire²⁵⁸".

Démontrer la nécessité du mouvement dans le diocèse sera fort simple, puisque la seule élaboration des structures étudiées ci-haut démontre clairement l'importance que les évêques attachent à la Croisade. En ce sens, sans doute la meilleure illustration est-elle: "La Croisade Eucharistique, qui opère la première construction apostolique chez nos jeunes, est une nécessité qui n'est pas à démontrer²⁵⁹". Pourtant, les évêques préciseront un peu plus. "Les ennemis de l'Eglise ont compris l'importance de grouper les tout jeunes et de leur inculquer très tôt la mystique de leur doctrine. Et la phrase de Pie X qui disait qu'il y aurait des saints parmi les enfants doit nous encourager à cultiver ces jeunes âmes²⁶⁰."

Bâtir le plus tôt possible une jeunesse selon les visées évangéliques, des âmes tendres qui savent prier et se sacrifier, c'est assurer pour demain un peuple de fidèles soucieux de leur appartenance au Corps mystique avec l'ambition de donner et de se donner pour que chacun grandisse et se perfectionne dans la charité²⁶¹.

Enfin, dernier motif: puisqu'il "est absolument nécessaire de prendre l'enfant dès le bas âge pour l'entraîner à penser et à agir chrétientement" afin de le faire aboutir à la J.E.C., en vertu de la volonté épiscopale selon laquelle "la croisade eucharistique sera désormais dans le diocèse le mouvement qui préparera les plus jeunes à la J.E.C."²⁶².

Par cette dernière phrase, l'on soupçonne immédiatement

que la Croisade aura des liens avec l'Action Catholique. Bien plus, elle sera elle-même mouvement d'Action Catholique²⁶³. A ce titre, elle aura droit au vocabulaire descriptif usuel: vaillante armée²⁶⁴, bataillon de l'Eglise²⁶⁵, prolongement "nécessaire de l'action sacerdotale"²⁶⁶.

Mais affirmer, preuves à l'appui, que la Croisade est d'Action catholique ne suffit pas. Il s'agit de préciser toute la réalité de ce qu'est le mouvement, tant dans sa mission que dans ce qui la circonscrit le mieux: sa devise: "prie, communie, sacrifice-toi, sois apôtre"²⁶⁷. Sa mission d'abord.

La Croisade n'est "ni un corps de cadets ni une garde d'honneur", pas plus qu'une question d'uniforme ou de "piété enfantine appelée à disparaître avec l'âge", mais bien un mouvement destiné à donner des habitudes pour la vie²⁶⁸. Le croisé revêt les sentiments du Christ²⁶⁹, apprend à aimer Dieu²⁷⁰, mène une "vie chrétienne et ardente"²⁷¹, s'auto-éduque à un réel esprit chrétien²⁷². En somme, la Croisade est une "école de formation personnelle"²⁷³, "une source de sanctification pour les enfants"²⁷⁴.

Le rôle du mouvement semble donc centré prioritairement sur la formation de ses membres. Affirmation à vérifier par l'étude détaillée de sa devise.

"Prie". Cette exigence ne cesse d'être rappelée²⁷⁵, et constitue un battant important des obligations du Croisé:

"L'offrande quotidienne de la journée... Une dizaine de chapelet récité chaque jour pour demander la médiation de la Très Sainte Vierge²⁷⁶".

"Communie". Il leur faut commencer par aimer Jésus eucharistique²⁷⁷, pour se doter d'un véritable "esprit eucharistique"²⁷⁸, considérant ce sacrement comme une vie²⁷⁹, une nourriture²⁸⁰, un sacrifice²⁸¹ et un lien de charité²⁸². Ce faisant, ils agiront non dans le but d'une récompense quelconque, mais plutôt "par des motifs d'amour de Dieu"²⁸³, et surtout pour être toujours plus de vrais apôtres²⁸⁴. Ce seront là les dispositions de base de la communion²⁸⁵ "réparatrice hebdomadaire ou au moins mensuelle"²⁸⁶, sinon quotidienne²⁸⁷.

"Sacrifie-toi". A l'égal du paragraphe précédent, le croisé ne se contentera pas de faire des sacrifices²⁸⁸, furent-ils "accomplis avec plus de joie et de volonté"²⁸⁹; il devra acquérir un réel esprit de sacrifice²⁹⁰, animé du désir d'être meilleur²⁹¹ et surtout, ici encore, pénétré de motifs apostoliques²⁹².

"Sois apôtre". Non seulement la communion et le sacrifice, tel que vu, sont-ils colorés d'une teinte apostolique, mais cette dernière partie de la devise, ce "sois apôtre", est la plus fréquemment rappelée²⁹³. Cet esprit de générosité²⁹⁴, auquel les évêques semblent attacher tellement d'importance, sera un esprit régénéré par la charité²⁹⁵ et exprimé dans une série d'aspects complémentaires: se donner²⁹⁶, propager le

règne du Christ²⁹⁷, montrer la bonté de Dieu et de Jésus²⁹⁸, répandre la charité²⁹⁹ et montrer au prochain à aimer Jésus³⁰⁰. Nul doute qu'avec un tel esprit, la Croisade sera un excellent moyen de "faire éclore les vocations sacerdotales et religieuses³⁰¹".

Ces dernières lignes viennent comme équilibrer notre affirmation précédente, selon laquelle "le rôle du mouvement semble centré prioritairement sur la formation de ses membres". La Croisade réalise donc, selon les mandements, une certaine harmonie entre formation et apostolat. Si cette première l'emporte quant à la quantité des écrits traitant du mouvement, ce dernier préoccupe tout autant les évêques par l'insistance qu'ils y attachent.

Et pour clore la section, il suffira de mentionner les moyens de formation préconisés par le mouvement. Récollections, retraites, congrès et journées d'études ont déjà été soulignés³⁰². Mgr Comtois demandera en outre que soit constituée une petite bibliothèque locale³⁰³, la librairie diocésaine de la Croisade étant déjà sur pied³⁰⁴, instruments de formation que complètera la réception du journal "Vouloir"³⁰⁵.

g) Conclusion

Avant d'aborder les mouvements d'adultes, il importe de faire ressortir les grandes lignes d'orientation des mouvements de jeunesse.

Tous ces mouvements voient le jour dans le diocèse à peu près à la même époque: fin des années vingt et années trente surtout. A peu près tous également, célébreront leurs anniversaires de fondation.

L'examen des structures révèle trois principales constantes. En premier lieu, il est évident que les mandements accordent une importance très nette à la JEC et à la Croisade eucharistique, pour en fixer tous les contours. En second lieu, il est noté que chaque mouvement possède un milieu d'action déterminé bien à lui. Enfin, en dernier lieu, l'ensemble des mouvements respecte les structures ecclésiastiques préexistantes, à savoir la paroisse et le diocèse, sans toutefois s'y confondre. En effet, on travaille surtout par équipe (le nom peut ne pas y être, mais toujours la réalité est présente), des organisations diocésaines et nationales chapeautent chaque mouvement, chacun de ces niveaux étant doté de personnel qualifié et responsable.

Tous les mouvements sans exception, toujours selon les mandements, se voient justifiés, par des arguments gravitant tous autour des besoins de l'Eglise, de la société, du milieu et de l'individu. Ici encore, une constante assez forte: la JEC est considérée comme le coeur des mouvements de jeunesse: la Croisade lui fournit des militants, le scoutisme doit la respecter (et vice-versa), tandis que les autres (JAC - JIC - JOC) doivent fermement la soutenir, elle qui leur fournit

leurs futurs militants.

Tous, naturellement, sont décrétés d'Action catholique. Ce titre les amènera souvent à être définis à l'aide d'un vocabulaire militaire (armée, bataillon...), définis de plus par l'insistance sur la réalité de leur travail: d'apostolat organisé qui prolonge l'action sacerdotale.

Quant à leur mission, un trait commun: agir apostoliquement. Par contre, cette affirmation est plus ou moins aiguë selon qu'il s'agit de JAC - JEC - JIC - JOC (leur mission étant exclusivement tournée vers l'apostolat), de la Croisade eucharistique (à peu près également tournée vers l'apostolat et vers la formation de ses membres) et de scoutisme (surtout orienté, à court terme, vers la formation de ses membres). Globalement, il semble que "étendre le royaume du Christ" synthétiserait assez bien ce qu'on attend d'eux. Enfin, ici encore, les renseignements les plus abondants nous sont fournis lorsque l'on traite de la JEC et de la CE.

Deux constantes se dégagent de leurs différentes activités: tous ont leur "semaine" (sauf la CE), et tous offrent des services pour leur milieu d'action (sauf la CE en raison du jeune âge de ses membres et les scouts en raison de leur mission propre).

L'importance d'une bonne formation sera un leitmotiv dans les mandements. Naturellement, chacun aura des moyens

propres, mais beaucoup compteront sur différentes publications. En ce domaine comme dans la plupart des précédents, la JEC et la CE seront privilégiées par les évêques.

Pour conclure, soulignons la ligne de fond la plus forte: JEC et CE sont le centre des préoccupations épiscopales, quant à la quantité et à la qualité des interventions, la JEC l'emporte nettement: elle est presque le noyau autour duquel viennent se rattacher les autres mouvements.

2. Les évêques trifluviens et les adultes

a) Ligue Ouvrière Catholique

La fondation nationale de la LOC remonte à 1939³⁰⁶. Quatre ans plus tard, le diocèse l'accueillait, à commencer par la région de Shawinigan³⁰⁷. Le mouvement se dote assez tôt de la structure pyramidale habituelle: double fédération diocésaine³⁰⁸, tout en respectant la structure paroissiale, où la LOC s'enracine³¹¹. La LOC est pourtant originale en ce qu'elle possède des "fédérations régionales"³¹².

Que son implantation "soit nécessaire, personne n'en doute. Notre diocèse n'est-il pas devenu aux trois-quarts industriel?³¹³". Ce bataillon d'élite³¹⁴ d'Action catholique³¹⁵ sera donc le bienvenu pour amorcer le travail du prêtre³¹⁶, l'aider dans son ministère³¹⁷ et, de façon générale, collaborer

à l'apostolat de la hiérarchie³¹⁸. Comment, concrètement, s'incarnera sa définition?

Par la restauration chrétienne³¹⁹ de tout le monde ouvrier³²⁰, mais "spécialement de la famille ouvrière"³²¹. On voit ainsi que l'apostolat de la LOC correspond à la mission générale de l'Action catholique d'après 1933, apostolat avant tout religieux, résumé éloquemment dans la formule "promouvoir le règne de Jésus-Christ"³²², ou, en d'autres termes, participer à "la fin même de l'Eglise, laquelle est d'étendre le règne du Sauveur dans les âmes"³²³.

Ici, une série de périphrases détailleront cette mission fondamentale. "Pénétrer de surnaturel le quotidien ardu"³²⁴, fournir "les yues chrétiennes... sur les problèmes et les responsabilités"³²⁵, "à chaque famille ouvrière, portez sans relâche ni pusillanimité les consignes de l'Eglise"³²⁶, "augmenter en nombre et en qualité les élus de Dieu"³²⁷, rendre au monde ouvrier et à la famille ouvrière sa fierté chrétienne et lui faire comprendre sa responsabilité dans le corps mystique³²⁸.

Une série d'activités illustrent la fidélité de la LOC à ses engagements.

Elle forme d'abord ses membres à la prière, l'étude, le sacrifice et l'action³²⁹, par les rencontres réitérées, les ré-collections mensuelles et les retraites fermées³³⁰. Ainsi formés, ses militants sont aptes à assurer les services suivants:

camps de vacances pour les familles, service de renseignements pour le budget familial, service d'orientation des foyers et d'habitation, cercles d'études féminins et cours d'art ména-³³¹ger; et de faire fonction de "porte-parole averti de la classe ouvrière, en élevant la voix contre le travail de la femme à l'usine, l'emploi précoce des enfants³³²".

Enfin, elle tiendra, elle aussi, une semaine: semaine de la famille ouvrière, afin d'assurer le renouveau chrétien de la classe ouvrière³³³. Il semble que lors de ces semaines, l'on étudie à deux niveaux: thème religieux et thème social³³⁴.

Le premier pourra traiter de la pratique religieuse et morale³³⁵, du corps mystique, de la messe, du baptême, de la confirmation et des vertus³³⁶.

Le second l'emportera en importance quantitative. On y traitera d'éducation, des devoirs des parents, des loisirs, de l'utilisation de l'argent³³⁷, pour ne donner que quelques exemples.

b) Ligue des Anciens Retraitants

Certainement fondée avant 1933³³⁸, mais sans que les mandements en disent davantage quant à son origine, la Ligue sera un mouvement exclusivement paroissial³³⁹, à sa base. Sur le plan diocésain, une double fédération³⁴⁰ sera animée par un comité diocésain³⁴¹, composé d'officiers³⁴² et assisté d'un aumônier³⁴³.

C'est à Shawinigan qu'elle fera surtout sentir son influence, du moins à ses débuts³⁴⁴.

C'est en 1943 que la Ligue des Anciens Retraitants devient mouvement d'Action catholique:

Le temps me paraît venu de confirmer par écrit le mandat que je n'avais donné que de vive voix. C'est pourquoi je déclare par les présentes la Ligue des Anciens Retraitants "organisme diocésain de l'Action Catholique", et recommande à Messieurs les Curés de l'utiliser pour la création des organismes de leurs paroisses respectives³⁴⁵.

Les membres de la Ligue des Anciens Retraitants auront donc droit au vocabulaire approprié : hommes d'élite qui, comme auxiliaires des curés³⁴⁶, déploient un zèle apostolique³⁴⁷.

Sa mission d'action sociale et de "sanctification personnelle des membres", on le divine par son nom, consistera à encourager les retraites fermées³⁴⁸. Mais son rayonnement dépassera ce cadre étroit, tel que l'illustre son agir, manifesté dans plusieurs sphères. La tenue de journées apostoliques qui sont, de fait, des congrès annuels du mouvement. On fera mention de ces derniers en 1933³⁴⁹ et 1935³⁵⁰, 1940³⁵¹ et 1943³⁵².

La Ligue se voit en outre confiée la responsabilité d'une grande campagne de tempérance des années 40³⁵³. A cette fin, il sera constitué dans la Ligue un comité de vigilance³⁵⁴, l'on fournira un effort particulier pour protéger les bûcherons³⁵⁵ et l'on demandera aux membres du mouvement de faire une promesse de tempérance³⁵⁶.

Mission non moins importante: organiser l'Action catholique dans le diocèse³⁵⁷.

Enfin, deux activités qui caractérisent bien son caractère polyvalent: elle se voit confiée la "tâche d'entreprendre une nouvelle campagne de propagande des bons journaux et spécialement de l'"Action Catholique" de Québec³⁵⁸" et organise des "Journées anti-communistes" à Trois-Rivières, les 30 mai, 1er et 2 juin 1935³⁵⁹.

c) Congrégations mariales

Le cas des congrégations mariales en tant que mouvements d'"Action catholique", est assez spécial dans les man-
dement : ces derniers restent particulièrement discrets.

L'évêque en parle pour la première fois dans les termes suivants:

A l'occasion d'un congrès qui se déroulait à Rome, en avril dernier, assemblée des promoteurs des Congrégations mariales dirigées par les Pères Jésuites, le Souverain Pontife a adressé au Père Jean-Baptiste Janssens, Supérieur général de la Compagnie de Jésus, une nouvelle lettre sur les Congrégations mariales. Nous comprendrons que si en moins de deux ans, le Père commun s'est adressé aux Congrégations mariales (la Constitution Bis Saeculari est du 27 septembre 1948³⁶⁰), c'est que ces dernières revêtent, aux yeux du Chef de l'Eglise, une importance extraordinaire. Aussi, en méditant ce dernier document³⁶¹ qui s'ajoute à la récente Constitution apostolique³⁶², nous saurons mieux quelle impulsion et quelle transformation il faut leur faire subir pour qu'elles puissent répondre à toutes les exigences soulignées par le Souverain Pontife³⁶².

Cette dernière phrase nous laisse soupçonner qu'il doit

y avoir eu dans le diocèse des congrégations mariales. Cette hypothèse est corroborée par deux faits. Le premier, la déclaration suivante: "Nous aurons l'occasion, au cours de réunions vicariales ou de journées sacerdotales, de parler plus longuement de ce bienfaisant mouvement des Congrégations mariales chez nous. En attendant, prions...³⁶³". Le second nous est fourni en 1954, alors que l'évêque donne comme thème aux conférences ecclésiastiques de cette année, des sujets se rapportant directement aux congrégations mariales³⁶⁴.

Malheureusement, nulle part il n'est fait mention des noms précis de ces congrégations dont Mgr Pelletier semble présupposer l'existence. En tout cela, donc, rien de très éclairant.

d) Conclusion

Sur le plan historique, la Ligue des Anciens Retraitants précède de 10 ans au moins la LOC. Quant aux congrégations mariales, nous n'avons rien d'assez certain pour nous permettre de nous prononcer à partir des mandements.

Au niveau des structures, alors que, dans les mêmes documents, nous ignorons tout des congrégations mariales, il est à noter que des mouvements d'adultes, l'un est de type "Action catholique générale", l'autre "Action catholique spécialisée". Le premier sera donc axé essentiellement sur la paroisse et le diocèse; le second, tout en respectant ces mêmes paliers, aura

ses structures propres aux niveaux local, régional, diocésain et national.

Pour les définir, les évêques feront appel à la notion d'élite et au concept de prolongement de l'agir sacerdotal.

Enfin, leur mission est ce qui les distingue le mieux. La LOC est nettement spécialisée dans le milieu de la classe ouvrière à qui elle doit annoncer Jésus-Christ prioritairement, et fournir certains services secondement. Dans le cas de la Ligue des Anciens Retraitants, ce sera le contraire: étant au niveau paroissial, ses activités multiples démontrent que, tout en poursuivant une fin religieuse (retraites), elle sera hautement préoccupée de l'évolution sociale. Enfin, les congrégations mariales n'auront un rayonnement social que par ricochet de la formation de leurs membres.

Somme toute, ne nous basant que sur les mandements, il est permis de constater que pour les adultes, l'Action catholique fut assez limitée après 1933, puisque nous ne sommes en mesure de connaître à fond que la LOC et les Ligues des Anciens Retraitants. (Le cas du TOF et de la LSC a été étudié ci-haut.)

Conclusion

Se dégage-t-il des constantes de notre étude des mouvements d'Action catholique, après 1933? Il semble bien que oui.

La fondation de tous les mouvements examinés s'échelonne entre 1928 (scouts et Croisade eucharistique) et 1943 (LOC); avant 1933 (Ligue des Anciens Retraitants), entre 1932 et 1935 (JOC), 1935 (JEC), 1937 (JAC et JIC). Tous célébreront à tour de rôle leur anniversaire de fondation. Enfin, il est bon d'observer que les mouvements de jeunesse, dans les mandements, sont plus riches en événements que les mouvements d'adultes.

Les structures de tous les mouvements comportent également beaucoup de ressemblances. Tous respectent les cadres ecclésiastiques pré-existants et leur autorité, lorsqu'ils ne s'y moulent pas tout simplement (Ligue des Anciens Retraitants). Par contre, la plupart d'entre eux possèdent leurs structures propres: local (travail d'équipe), diocésain (fédération et comité), national (centre), tous dotés d'aumôniers et de personnel qualifié (cas de la JEC et de la CE). Un seul possède une fédération régionale (LOC). Ici encore, les structures les mieux décrites sont celles de la JEC et de la CE. Pour terminer, il est intéressant de noter que l'organisation diocésaine des mouvements n'aura son comité coordinateur qu'en 1949, bien qu'il existait déjà depuis 1937 un Directeur diocésain des mouvements de jeunesse et deux organismes: le Centre catholique (1937) et le journal "Le Bonheur" (1941).

La nécessité des mouvements sera tantôt fondée sur les besoins de l'Eglise (conçue de façon pyramidale), tantôt sur les besoins de la société (dans un climat de défiance à l'égard du monde), tantôt sur la famille et l'individu (face à de nombreux périls).

Dans le diocèse, depuis 1933, les évêques mettent sur pied ou permettent l'organisation de deux mouvements d'Action catholique générale (Ligue des Anciens retraitants et Congrégations mariales) et de sept mouvements d'Action catholique spécialisée (JAC - JEC - JJC - JOC - LOC - SCOUTS - CROISADE EUCHARISTIQUE). Tous, à un moment ou un autre, seront définis comme l'apostolat organisé des laïcs qui prolongent l'apostolat sacerdotal, le tout exprimé largement à l'aide d'un vocabulaire militaire (bataillon, armée, etc...).

Leur mission sera généralement axée sur un milieu donné: écoles (JEC - Scouts et Croisade eucharistique), campagnes (JAC), ouvriers (JOC - LOC), bourgeoisie (JJC) et paroisse (Ligues des Anciens Retraitants et congrégations). Par contre, l'accent de leur mission variera. Naturellement tous visent prioritairement à transformer religieusement leur milieu. Mais les accents à l'intérieur de cette mission seront différents. La Ligue des Anciens Retraitants sera surtout préoccupée par l'agir social. Les Scouts et les Congrégations mariales verseront prioritairement à la formation de leurs membres. Il sera très évident que la LOC, la JAC, la JEC, la JJC et la JOC feront passer leur apostolat religieux avant tout. Enfin, chargée à la fois d'une mission apostolique et de la formation des membres, nous retrouvons la Croisade eucharistique. Il s'agit là, nous le répétons, d'accents, et non de toute la mission, commune pour tous.

Comme lignes de fond de leurs activités, mentionnons les "Semaines" ou "Journées apostoliques", et les différents services concrets offerts pour répondre aux besoins concrets de chaque sphère d'action.

Pour clore ce bref résumé, si nous voulions cataloguer les plus et les moins importants mouvements selon les mandements des évêques, nous dirions que la JIC et les Congrégations mariales viennent au bas de l'échelle, et la JEC (au sein des mouvements de jeunesse d'ailleurs beaucoup plus favorisés que ceux d'adultes) au haut de l'échelle.

CONCLUSION GENERALE

Du matériel accumulé depuis le début, que nous est-il possible de conclure? Telle sera la question à laquelle nous tenterons de répondre dans les pages qui suivent. Mais auparavant, il importe de faire quelques remarques afin d'éviter toute ambiguïté.

Il faudra conserver à l'esprit que toutes les affirmations qui suivent n'ont pour objet que de résumer ce qui fut étudié tout au long de notre thèse, donc essentiellement de synthétiser ce qui implicitement et explicitement se trouve dans les mandements des évêques de Trois-Rivières traitant des mouvements d'Action catholique. Aussi catégoriques soient-elles, nos assertions seront strictement limitées par ces cadres, comme ce fut le cas tout au long du travail.

En second lieu, nous nous astreindrons à dégager les lignes de fond, les points forts, les constantes: il ne faudra donc pas, par conséquent, s'attendre à y retrouver tous les détails et toutes les nuances de la réalité totale, ni s'étonner que telle ou telle orientation générale dégagée ne trouve pas sa corroboration dans absolument tous les détails. S'attendre

au contraire serait décevant: si c'était le cas, mieux vaudrait reprendre tout simplement la lecture entière du présent travail.

Enfin, en dernier lieu, notons que nous suivrons la méthode toujours suivie jusqu'à présent: nous passerons en revue l'histoire, les structures, la nécessité, la notion, la mission, les activités et les membres des mouvements. Nous terminerons naturellement en dégageant les champs de recherches ouverts par suite du présent exposé.

Historique

Sur le plan de l'Histoire, l'observateur est d'abord frappé par deux temps forts de fondation et d'organisation des mouvements d'Action catholique: la période 1905-1920 et les années 30. Mais précisons tout de suite qu'il s'agit là non d'époques restrictives, mais bien de l'aboutissement d'évolutions plus ou moins longues selon chaque cas, et/ou le tremplin de départ ou de développements ultérieurs. A ce dernier sujet d'ailleurs, notre étude a réussi à établir qu'une fois fondés dans le diocèse trifluvien, les mouvements se maintenaient jusqu'à la limite de notre recherche, c'est-à-dire 1962, à une exception près: la Ligue des Anciens Retraitants (pour être plus précis, cette association ne s'écroulera pas à proprement parler, mais sera fusionnée avec les Ligues du Sacré-Coeur; nous ne mentionnons pas le cas de la JJC qui, bien que peu vigoureuse, n'indique nulle part son extinction).

La séparation entre ces deux temps forts est constituée par la publication, on s'en souvient, de deux importants documents en 1933 (Appendices B et C) qui viennent changer la signification et la mission de l'Action catholique.

Seconde constante historique, qu'il suffit de mentionner rapidement: les mouvements aimeront fêter adéquatement leurs différents anniversaires de fondation, tant sur les plans national que diocésain.

Structures

L'étude des structures nous apparaît d'un intérêt particulier.

A prime abord, le lecteur aura remarqué que l'organisation des Ligues du Sacré-Coeur, de la J.E.C. et de la Croisade eucharistique préoccupera plus les évêques que celle des autres mouvements. Rien qui doive étonner outre mesure dans les deux premiers cas, puisque la Ligue est le mouvement d'adulte privilégié des mandements, tandis que la J.E.C. vient non seulement en tête de liste par la quantité des écrits épiscopaux qui la concernent sur les mouvements de jeunesse, mais encore par le fait que les évêques la situeront ostensiblement au centre de tous les autres mouvements du même ordre.

De multiples observations nous conduisent, deuxièmement, à conclure à l'importance évidente du clergé dans le domaine

qui nous préoccupe. Si, à l'intérieur de cette catégorie, les curés l'emportent en importance avant 1933, et les aumôniers après cette date, les évêques, eux, conserveront toujours une influence évidente, bien que variant selon la personnalité de chaque pontife.

Mgr Cloutier, avec le style clair qui le caractérise, sera, succinctement, l'évêque de la LSC et du TOF, l'évêque de l'Action catholique synonyme d'Action sociale. Sans doute pourrait-on immédiatement enchaîner qu'il fut également celui qui publia les importants documents de 1933: mais justement, il ne fit que publier, puisqu'il mourra l'année suivante, laissant ainsi à son successeur le soin de mettre ses directives en pratique. En un mot, le jeune Mgr Cloutier sera des plus dynamiques, tandis que le Mgr Cloutier vieillissant se fera plus siéancieux.

Mgr Comtois, lui, est l'évêque de style net, nous dirions même sec. Le mérite de la mise en place des structures des mouvements d'après 33 lui revient de droit. C'est surtout sur la JEC et la CE qu'il jettera son dévolu: il insistera particulièrement, avec son tempérament plutôt autoritaire, sur l'importance de les fixer à l'intérieur de cadres solides.

Enfin, l'agir de Mgr Pelletier sera d'un autre ordre, et ce, forcément, puisqu'il arrivera dans un diocèse déjà doté de ses organismes d'action catholique. Armé d'une forte personnalité et s'exprimant dans un style plutôt ampoulé et grandiloquent,

il sera, au début de son épiscopat à Trois-Rivières, celui qui redonne vie à certains mouvements et en réorganise d'autres. Par la suite, l'évêque se préoccupera surtout du maintien des institutions existantes, sans pour cela, du moins dans les mandements, faire sentir son autorité aussi pesamment que ses prédécesseurs. De façon générale, Mgr Pelletier sera celui qui encourage, enseigne et stimule, plus que celui qui fixe ou condamne.

Ainsi, le clergé joue un rôle prédominant en tant qu'initiateur et directeur des mouvements laïcs, même peut-être trop omniprésent par rapport aux premières directives de Pie X. Mais tout de suite il importe de nuancer: la poigne cléricale ira en diminuant, du début du siècle à 1962, lorsqu'il est question des mouvements d'adultes. Aux prises avec les jeunes, les clercs seront beaucoup plus prudents, plus soucieux de n'affirmer leur autorité que délicatement et de n'exercer leur influence que subtilement.

C'est dans ce bain ecclésial, sur lequel nous reviendrons plus loin, que se fixeront les différentes structures des mouvements diocésains d'action catholique.

Les uns s'identifieront totalement aux divisions ecclésiastiques, incontestées à l'époque: paroisse et diocèse. Par là même, ils seront étroitement soumis aux différentes autorités de ces dernières: curé et évêque.

Les autres, tout en respectant profondément les mêmes structures et les mêmes personnes, seront dotés, en outre, de structures propres. Sous différentes appellations et avec de légères variantes, le schème suivant se retrouvera généralement: équipe au niveau local, direction diocésaine et centre national.

Quelque soient ces cadres, un constat commun ressort: il est rare qu'un mouvement ou un organisme semble s'appuyer sur sa base avant de compter sur sa tête (chefs). Deux seuls exemples nous sont fournis par les documents épiscopaux.

Le premier n'a rien de très original: le financement, bien que ce soit là une très faible préoccupation épiscopale, doit être assuré par les fidèles. Ce sera surtout le cas du Comité diocésain d'Action catholique et de ses auxiliaires. Inutile d'insister davantage sur cet aspect marginal dans les mandements.

Le second, lui, est intéressant: l'organisation des mouvements précède de plusieurs années la mise sur pied du Comité diocésain d'Action catholique (1949) et la fondation du journal "Le Bonheur" (1941). La constatation n'est pourtant pas aussi péremptoire, puisque ces organismes existaient déjà en germe en la personne du Directeur diocésain des mouvements de Jeunesse (depuis 1937) et dans le Centre Catholique (1937 également).

Malgré les deux derniers paragraphes qui, somme toute, ne contredisent pas les précédents, il ne serait pas exagéré

de dire que peu de mouvements se sont bâtis eux-mêmes et ont assuré leur fonctionnement autonome à l'aide de structures bâties par des laïcs. La situation est, historiquement parfaitement explicable, nous le pressentons déjà. Elle le sera encore plus lorsque nous aurons apporté les précisions qui suivent sur les motifs qu'invoquèrent les évêques pour légitimer l'établissement des mouvements d'Action catholique dans le diocèse de Trois-Rivières.

Nécessité

En ce domaine, l'attitude épiscopale gravitera autour de deux pôles majeurs ou, si l'on veut, leur mentalité et l'observation les inviteront à considérer deux aspects importants de la réalité.

Les évêques veulent donner vie aux mouvements et les entretenir par désir d'être attentifs aux changements survenus par suite de l'évolution des sociétés québécoise et diocésaine, malgré les réticences d'une partie de leur clergé et du personnel responsable.

Les évêques, tout en étant convaincus de la nécessité d'adapter le message chrétien, ce dernier, par contre, ne peut changer. Pour les évêques, tout est clair: il y a le bien et le mal, le vrai et le faux. De là, les nuances ne seront pas légions. La vérité sera statique, peu soucieuse de l'évolution historique (pouvait-il en être autrement à cette époque, c'est une autre question).

Arc-bouté, nous a-t-il semblé, sur cette double base, l'Ordinaire invoquera d'abord les nombreux besoins de l'Eglise pour convaincre de la nécessité d'encourager l'Action catholique. S'il ne nous apparaît pas de première importance d'en faire l'énumération, il nous a par contre semblé intéressant d'en dégager l'ecclésiologie sous-jacente; pour l'exprimer d'un même souffle, disons que l'Eglise est cette société pyramidale où tous, au sein du corps mystique, coopèrent au salut, mais sous la conduite directe de la hiérarchie étroitement unie et absolument soumise au pape, dont les enseignements sont souvent cités comme arguments décisifs et jamais mis en doute.

Dans cette atmosphère ecclésiale, il devient facile de comprendre le peu d'arguments bibliques employés pour justifier la nécessité de l'engagement laïc dans les mouvements. On préférera de beaucoup faire appel à ceux de l'Autorité, du Magistère.

Une autre série d'arguments s'aligent sur les besoins sociaux. Ici encore, une mentalité très nette s'en dégage. Le Québec est constitué par deux sociétés: civile et religieuse. Cette dernière doit, ou bien englober la première (mais dans les mandements cette confusion entre intérêts et manifestations religieuses, d'une part, intérêts et manifestations profanes, d'autre part, tendra à décroître du début du XXe siècle à 1962), ou bien se défendre de ses attaques. Se défendre, puisque la

société civile couronnée de l'Etat, c'est le monde au sens johannique du terme: mauvais, pécheur, opposé au Royaume, monde que l'Eglise doit convertir.

A la jonction des deux sociétés, se trouvent la famille et l'individu dont les besoins justifient l'établissement des mouvements d'Action catholique. Mais le même schème s'applique: les valeurs humaines sans références au "surnaturel" sont peu mises en valeur.

Dernière remarque: tributaires de leurs conceptions sur l'Eglise, la société, la famille et l'individu, les évêques axeront leur argumentation sur la notion qu'ils se font de l'Action Catholique (paragraphes qui suivent). Ils seront amenés à faire surtout appel aux arguments de type social avant 1933, et de type religieux, après 1933, bien qu'il puisse se produire souvent une certaine osmose, un certain échange entre les deux sphères.

Notion

Une notion ressort clairement parmi celles qu'on se fait de l'Action Catholique: celle de participation à l'action de l'Eglise (i.e. Hiérarchie). De cette ligne commune fondamentale, deux accents différents se feront jour, quant au type d'Action dont il s'agit. Avant 1933, Action catholique signifiera Action sociale de l'Eglise (guidée par la doctrine sociale). Après 1933, Action catholique se référera à Action religieuse de la Hiérarchie. Cette distinction, pour être brève

et simple, n'en est pas moins capitale et c'est toujours à ce double diapason qu'il faut se placer pour voyager d'une époque à l'autre, et comprendre les précisions suivantes.

L'Action catholique, du début du XXe siècle à 1962, sera toujours considérée, bien que de façon décroissante à mesure qu'on se rapproche de nous, comme l'organisation du prolongement apostolique de l'Eglise par les laïcs, le tout exprimé largement par un vocabulaire militaire (compréhensible par suite de la mentalité de défense et de crainte décrite ci-haut).

Mission

Etroitement liée à cette notion, la mission des mouvements présentera certains aspects intéressants. Entre parenthèses, notons que le mot "mission", fréquent après 1933, sera plus rare chez Mgr Cloutier et surtout employé, toujours chez ce dernier, à la suite de Pie X qui s'en sert principalement pour préciser l'ecclésiologie de laquelle découle la mission de l'Action catholique.

Il est à prévoir que l'une des constantes d'avant 1933 est l'orientation sociale de la mission apostolique: il s'agira d'appliquer la doctrine sociale et de combattre tout ce qui aurait tendance à s'en écarter. Le point fort d'après 1933 sera la mission religieuse des mouvements. Une phrase par époque résumerait bien la double réalité. Avant 1933: "Restauration

de la civilisation chrétienne". Après 1933: "Etendre le Royaume du Christ".

Ici encore, la réalité est plus complexe que la simple affirmation de généralités. Il est en effet possible de constater certains liens établis entre cette double mission, par le biais de mouvements isolés. Regardons de plus près.

La Ligue du Sacré-Coeur illustre parfaitement bien la première époque par son activités essentiellement sociale. Mais s'y trouve apparentée la Ligue des Anciens Retraitants, également caractérisée, dans ses activités, par ses préoccupations sociales, même si ce mouvement appartient en propre à la seconde époque. Les points communs entre les deux associations seront d'ailleurs suffisants pour les voir se fusionner en 1949.

Dépassant également la barrière chronologique de 1933, trois mouvements se toucheront quant à l'attention qu'ils donnent à la transformation prioritaire de leurs membres: le Tiers-Ordre franciscain, le Scoutisme (ceux-ci étant en outre unis par un moyen de formation apparenté: Règle pour l'un et Loi pour l'autre) et les congrégations mariales.

Ceci dit, il est des mouvements qui respectent intégralement leur mission et s'y consacrent exclusivement: ce sera le cas de la LOC, la JAC, la JEC, la JIC et la JOC.

Enfin, seule dans son cas, la Croisade eucharistique mènera de front un double but: transformation de ses membres et apostolat religieux.

Nous ré-insistons encore une fois, pourtant, pour affirmer que fondamentalement ces divergences ne compromettent en rien les orientations fondamentales d'avant et d'après 1933: chaque mouvement partage prioritairement l'orientation de son époque.

A part ces missions à accents différents, un autre trait assure l'unité de la pensée épiscopale: le souci d'atteindre tous les fidèles, quels que soient leur âge et leur sexe. Avant 1933, les hommes et les jeunes gens sont rejoints par les Ligues du Sacré-Coeur (détail intéressant; le jeune se définit surtout par son futur, au début du siècle: cette tendance décroîtra peu à peu jusqu'au terme de notre investigation historique, pour être progressivement remplacée par celle qui lui accorde une importance pour lui-même, dans sa vie présente) tandis que les femmes le sont par le TOF. Après 1933, hommes et femmes auront habituellement à prendre part aux mêmes mouvements, tel que l'illustre la structure de la double fédération; depuis cette date également, les enfants prendront part, par la Croisade eucharistique, au mouvement de l'Action catholique, opportunité qu'ils avaient avec beaucoup moins d'évidence au temps de Mgr Cloutier.

Toujours pour mieux incarner la mission qu'ils confient

aux mouvements, les évêques auront le désir d'atteindre tous les milieux. Chacun de ces milieux sera par contre inégalement atteint, si l'on ne se rapporte, pour prouver cette assertion, qu'à la quantité des associations le desservant. La paroisse sera privilégiée (LSC, TOF, Ligues des Anciens Retraitants, Congrégations mariales: tous des mouvements d'adultes), suivie de près par le milieu scolaire (JEC, CE, Scoutisme). Vienennent ensuite, par ordre décroissant, les milieux ouvriers (LOC et JOC), ruraux (JAC) et bourgeois (JIC). Fait à remarquer, mais que les mandements ne nous permettent pas d'expliquer pour en trouver la cause: les milieux spécialisés sont presque tous occupés par les jeunes, alors que, on l'a vu, l'action des adultes est largement concentrée dans les structures paroissiales.

Activités

Tous les mouvements, nonobstant le groupe d'âge ou le milieu auxquels ils s'adressent, se livreront à certaines activités ressemblantes. En premier lieu, tous tiendront des rassemblements, qu'on les appelle congrès, semaines ou journées de toutes sortes. En second lieu, la plupart offriront les services qu'ils jugeront le plus adéquats de dispenser, compte tenu de leur mission spécifique ou de leurs autres caractéristiques propres.

Personnel et formation

De nombreux traits communs les uniront tous au niveau des membres qui les constituent et des moyens de formation mis à leur disposition.

Si les évêques exigent qu'ils soient une élite de militants, beaucoup de qualités appartiendront en propre à tel ou tel mouvement. Parmi ces qualités, une qualité commune assurera la cohésion interne: l'obéissance à l'Autorité, manifestée par la discipline et l'unité dans la pensée comme dans l'agir.

Pour y arriver, une formation solide doublée d'un périuel appel au dépassement devront distinguer les mouvements d'Action catholique. Formation spirituelle et formation par l'action, tel sera le leitmotiv épiscopal. A cette fin, on insistera sur l'importance de la réunion, dont la fréquence varie selon les groupes; on exigera que tous se mettent à l'étude, tant au point de vue religieux que profane, grâce aux différentes publications offertes et aux instructions des aumôniers (locaux ou visiteurs). Enfin, les pasteurs du diocèse ne cesseront de rappeler les grands avantages que retirera le membre qui prie et vit régulièrement les sacrements.

Ouvertures à la recherche

Histoire, structures, nécessité, notion, mission, activités et formation: autant d'aspects extrêmement révélateurs

de la pensée épiscopale trifluvienne. Mais, malgré les nombreuses constantes observées, nous ne pourrions pas partir d'elles, exclusivement, pour affirmer tout bonnement que les fruits de notre thèse illustrent complètement toute la réalité des mouvements d'Action catholique dans le diocèse. Nous ne pourrions pas davantage croire candidement que nous connaissons toute la pensée épiscopale, ni même que nous avons fait, dans les pages précédentes, la synthèse complète de tout ce que disent les mandements au sujet de l'Action catholique.

C'est dire que l'étude du phénomène Action catholique est loin d'être close par la présente thèse. Ce serait plutôt le contraire. Le présent travail ne devrait être considéré que comme tremplin à une étude plus complète. Pour nous limiter aux strictes limites diocésaines, qu'y aurait-il à faire?

Nous n'avons à présent que la synthèse de ce que livrent les mandements des évêques au sujet des mouvements. Dans les mêmes documents, il faudrait étudier tous les passages qui abordent l'Action catholique en général et les ajouter aux actuels résultats.

Ceci fait, il faudrait vérifier si cette hypothétique synthèse complétée correspondrait bien à ce que fut vraiment l'Action catholique. A cette fin, il faudrait compiler, analyser et résumer toute la documentation écrite sur le sujet

(journaux de toutes sortes, correspondances, documents émanant du comité diocésain et des mouvements, etc.), tâche titanique déjà. Mais il faudrait de plus faire appel aux témoins qui ont vécu dans ou pour l'Action catholique, à tous les niveaux de direction, clercs ou laïcs.

Enfin, pour posséder une étude valable, il faudrait établir une comparaison entre le travail accompli dans le diocèse trifluvien et celui des autres diocèses, tous coordonnés par le centre national.

Pour un travail vraiment complet, on le voit, il faudrait dépasser largement les limites de notre thèse. Cette dernière ne serait, pour ainsi dire, qu'une partie importante d'un seul chapitre d'un ouvrage complet. Sera-t-il un jour composé?

N O T E S

Chapitre Premier

A. Les évêques trifluviens et les Ligués du Sacré-Coeur

1. "Au cours des temps et au gré des événements, il est advenu que des groupements soient nés de l'Apostolat de la Prière ou se soient unis à lui, de telle façon pourtant que tout en adoptant ses pratiques, ils se sont donnés des règles d'action et un but propres. Tels sont... les Ligues du Sacré-Coeur."

PIE XII, au Directeur Général de l'Apostolat de la Prière,
19 septembre 1948.

Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228.

2. "La première ligue fut fondée au Canada il y aura 75 ans cette année."

PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 442.

3. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 123.

4. "Les deux années, qui se sont écoulées depuis la réforme de la Ligue..."

CLOUTIER, no 68, 20 décembre 1907, p. 448.

5. CLOUTIER, no 92, 7 janvier 1911, p. 232.

6. Dès 1905, "cette association est établie dans toutes les paroisses et missions du diocèse".

CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 123.

Par la suite, faisant appel à l'organisation ou l'administration de la Ligue, les évêques la situeront toujours au niveau paroissial.

- Cf.: CLOUTIER, no 55, 17 avril 1906, pp. 192 et 193.
 CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, pp. 336 et 337.
 CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, pp. 553 et 571.
 CLOUTIER, no 224, 29 décembre 1930, p. 512.
 COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166.
 COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
 PELLETIER, no 15, 24 février 1949, p. 203.
 PELLETIER, no 19, 5 juin 1949, p. 258.
7. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 125. Ce système sera certainement maintenu, durant un certain temps tout au moins, car Mgr Cloutier reviendra sur son importance à plusieurs occasions. Entre autres:
 CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316.
 CLOUTIER, no 77, 26 décembre 1908, p. 563.
 CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 371.
8. CLOUTIER, no 55, 17 avril 1906, p. 192.
9. CLOUTIER, no 55, 17 avril 1906, p. 193.
10. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 317.
11. "De concert avec plusieurs d'entre vous, j'ai cherché le meilleur moyen d'entrer pleinement dans cette croisade de tempérance, qui a cours dans une partie du pays... Je vous convie donc à l'emploi d'un moyen nouveau qui, en s'harmonisant parfaitement avec nos œuvres existantes sans les multiplier, paraît devoir nous garantir tous les heureux résultats de la grande croisade du jour. Ce moyen, c'est l'établissement d'un 2nd degré dans notre Ligue des hommes... je vous laisse juges de l'opportunité de la chose dans votre paroisse, et jusqu'à nouvel avis, ce 2nd degré de la Ligue restera facultatif."
 CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, pp. 317 à 319.
12. CLOUTIER, no 70, 10 février 1908, p. 508.
13. En 1910, Mgr Cloutier déclare: "En 1908, par la publication d'un "Nouveau Manuel", les Revds Pères Jésuites orientaient les Ligues du Sacré-Coeur pour les hommes vers l'action sociale. Depuis trois ans déjà, la chose est faite parmi nous, avec un succès non douteux: c'est dire que nous avons vu, avec la plus grande satisfaction, ce changement se généraliser."
 CLOUTIER, no 89, 1 décembre 1910, p. 150.
14. Lorsque nous étudierons le sens de l'expression "Action catholique" appliquée aux Ligues.

15. "... je nomme M. l'abbé Emile Cloutier, ... Directeur diocésain des Ligues du Sacré-Coeur pour les hommes, et je vous prie de vous adresser à lui pour tout ce qui regarde le fonctionnement de ces associations. A lui de communiquer ensuite avec la Direction Générale".
 CLOUTIER, no 89, 1 décembre 1910, p. 151.
 Il ne sera désormais plus fait mention du Directeur diocésain des Ligues, dans les mandements tout au moins, si ce n'est en 1949 où Mgr Pelletier annonce "que M. l'abbé Alexandre Massicotte... a été nommé Directeur diocésain des Ligues du Sacré-Coeur".
 PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 293.
16. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 371.
17. "... le Directeur diocésain profite des Quarante-Heures pour visiter vos Ligues, pour refaire au besoin leurs cadres ou réformer leur Conseil".
 CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, p. 271.
18. CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, p. 271.
19. CLOUTIER, no 89, 1 décembre 1910, p. 150.
20. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 258.
21. CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 166.
22. CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 166.
23. CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 166.
24. "Pratiquement, ces chefs de groupe ne sont que les anciens zélateurs à qui l'on assigne un territoire déterminé, avec la mission de s'occuper des Ligueurs compris dans ce territoire."
 CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 166.
 Il est dit à peu près la même chose dans CLOUTIER no 111, 7 mars 1913, p. 436, et CLOUTIER no 92, 7 janvier 1911, p. 232, CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259.
25. "... la répartition des Ligueurs en groupes de dix, ayant à leur tête chacun un chef de groupe".
 CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 166.

26. CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 166. A part ce mandement, il ne sera plus question de cotisation. Dans le domaine financier lui-même, deux mentions seulement toucheront à ce domaine. La première, celle de COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 216, stipule que "selon le Code de droit canonique (Can. 691, par. 1 et 5, et 1525) toutes les pieuses associations de fidèles légitimement érigées par l'autorité ecclésiastique, et en particulier les confréries, doivent rendre compte chaque année à l'Evêque de l'administration des biens ecclésiastiques qu'elles possèdent sous sa juridiction et sa surveillance...les fonds de... Ligue...". La seconde intervention épiscopale sera occasionnée par la formation d'un comité des retraites qui supplante la Ligue des Anciens retraitants. A cette occasion, dans PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 293, il est dit: "Il est à noter que les fonds de cette association passent au nouveau Comité responsable des retraites fermées pour être employés aux mêmes fins."
27. CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 346.
28. CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 436.
29. CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 436. L'évêque dira également: "Je vous recommande particulièrement d'apporter beaucoup de soin au choix des chefs de groupes qui doivent composer le Conseil de la Ligue."
CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259.
30. CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 436.
31. CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 436.
32. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 371.
33. CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 436. Les mêmes motifs seront donnés dans: CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 371.
34. CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, pp. 436-437.
35. CLOUTIER, no 224, 29 décembre 1930, p. 512. Son nom réapparaîtra dans COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166.
36. COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166.

37. COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166.
38. "Ces ligueurs, si vous savez les utiliser, pourront vous rendre de grands services au point de vue de l'Action catholique. Une ligue bien vivante sera un précieux auxiliaire à votre Conseil paroissial d'Action Catholique, surtout si ces membres de votre Conseil sont des ligueurs." COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166.
39. COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166. L'évêque reviendra sur cette démonstration pour en exprimer sa satisfaction dans COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
40. PELLETIER, no 15, 24 février 1949, pp. 203-204.
41. "Il s'est fait, au cours du printemps, dans plusieurs paroisses, un triduum à la suite duquel on a réorganisé la Ligue du Sacré-Coeur." PELLETIER, no 19, 5 juin 1949, p. 258.
42. "... nous croyons plus opportun de remettre à l'automne l'organisation de la Fédération Diocésaine des Ligues du Sacré-Coeur". PELLETIER, no 19, 5 juin 1949, p. 258.
43. PELLETIER, no 15, 24 février 1949, p. 204.
44. PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 293.
45. PELLETIER, no 19, 5 juin 1949, p. 257.
46. "En félicitant le Comité Central de la Ligue du Sacré-Coeur qui poursuit...". PELLETIER, no 58, 27 janvier 1953, p. 287.
47. "Il y aura à Trois-Rivières une manifestation solennelle en l'honneur du Coeur Sacré de Jésus. Cette fête est organisée pour tous les diocésains. Ce sont les membres de la Ligue du Sacré-Coeur qui se chargent de la manifestation." PELLETIER, no 117, 1 juin 1957, p. 140.
"Comme ce sont les ligueurs qui d'habitude veulent bien se charger de la réussite de cette apothéose au Sacré-Coeur, Nous avons confiance que cette année encore ils viendront nombreux." PELLETIER, no 134, 2 juin 1958, p. 54.

48. "Afin de marquer dignement cet événement, la Fédération Nationale demande..."
PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 443.
49. "Dimanche le 15 juin, il y aura en plus le ralliement national des Liges du Sacré-Coeur à Montréal pour célébrer le 75e anniversaire de la fondation des Liges. On compte que 5,000 diocésains, hommes et jeunes gens, se joindront au grand défilé. En vue de faciliter la présence d'un plus grand nombre à ces puissantes cérémonies, deux trains spéciaux seront à la disposition des pèlerins. Le premier part de Ste-Anne-de-la-Pérade, l'autre de La Tuque.
- Nous comptons que pour ces deux manifestations, les ligueurs du diocèse seront à l'honneur. Il est nécessaire que l'on célèbre le 75e anniversaire de fondation des Liges par des réunions empreintes de prières et d'actions de grâces."
- PELLETIER**, no 134, 2 juin 1958, p. 54.
50. Dans la partie qui vient, comme d'ailleurs on l'aura remarqué dans la précédente, nous faisons largement usage de documents pontificaux. Peut-être ces emplois étonnent-ils, compte tenu du champ d'investigation strictement diocésain adopté pour le présent travail. Il convient donc de rappeler dès maintenant la justification de cet usage et d'en exprimer clairement les motifs, lesquels demeureront toujours les mêmes tout au long de notre thèse.

"Nous ne citons que, premièrement, des documents pontificaux publiés dans les mandements: le seul fait qu'ils s'y trouvent dénote, de par le choix fait parmi de nombreuses publications pontificales, les orientations diocésaines des mouvements d'Action Catholique. Deuxièmement, nous n'avons sélectionné que les écrits se rapportant directement au sujet qui nous intéresse." (Cf. Préface) Ceci dit, il convient de noter les indications suivantes, dans le cas de Liges:

1) "Motu Proprio" du 18 décembre 1903, publié dans **CLOUTIER**, no 40, 15 janvier 1904. L'évêque l'introduit comme suit: "Notre Très Saint-Père le Pape a donné, le 18 décembre 1903, un "Motu Proprio" d'une grande importance. Certains dissensments entre les catholiques italiens en ont fourni l'occasion, mais ce document a une portée générale, et il trouvera son application dans tous les pays... C'est un véritable code d'action sociale, dont le but particulier est de diriger les laïques dans leurs travaux pour le bien commun" (p. 496). Mgr Cloutier ne fait en cela que reprendre Pie X qui ajoute: "... il importe de raffermir

les principes qui doivent informer l'action catholique tout entière". Première raison, donc, pour considérer ce document d'"action catholique" d'intérêt diocésain, c'est qu'il est d'intérêt général, donc appliquable par le diocèse. Seconde raison, Pie X déclare: "... par notre "Motu Proprio" du 18 décembre 1903, Nous avons donné à l'action populaire chrétienne, qui comprend en elle tout le mouvement catholique social, une constitution fondamentale..." Et cet extrait est tiré de son Encyclique aux évêques d'Italie sur l'Action catholique, lequel document Mgr Cloutier applique explicitement aux Ligues, dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 168:

"La discipline qui leur convient en cette qualité est toute tracée par le Pape. Je vous en ai indiqué les points principaux dans l'une des Instructions qui accompagnaient ma dernière lettre, mais, craignant de n'avoir pas été suffisamment explicite, je vous envoie aujourd'hui le document pontifical lui-même, d'où j'ai extrait ces données. C'est une encyclique aux évêques d'Italie, en date du 11 juin 1905, laquelle a évidemment, pour ce qui nous occupe, une portée générale dans le monde catholique. L'étude de ce document vous sera très utile dans la formation et la direction des Ligueurs." De plus, la même encyclique sera reprise pour être plus abondamment commentée dans CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, document qu'il appliquera encore clairement aux Ligues, et le destinant cette fois, en plus, au Tiers-Ordre franciscain (c'est pourquoi, tout en gardant à l'esprit que partout où il sera fait mention de cette encyclique et du mandement no 105, il sera question du Tiers-Ordre, nous n'en reprendrons pas l'étude lorsque nous parlerons du TOF, puisque nous l'aurons fait ici avec les Ligues).

Enfin, troisième et dernier document du pape étudié ici: PIE X, Encyclique "E Supremi apostolatus cathedra", 4 octobre 1903 qui sera repris et commenté dans CLOUTIER, no 118 sur l'Action catholique, 1 janvier 1914, si l'on ne tient pas compte de sa première publication sans commentaires dans CLOUTIER, no 38, 9 novembre 1903. Or, dans le no 118, lorsque arrive le chapitre de l'apostolat des laïcs, l'on ne fait mention que des Ligues.

Par conséquent, pour les raisons mentionnées, nous croyons pouvoir utiliser sans risque de déborder illicitemennt notre sujet, les documents pontificaux suivants:

PIE X, "E Supremi apostolatus cathedra", 4 octobre 1903.

PIE X, "Motu Proprio", 18 décembre 1903.

PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie sur l'Action catholique, 11 juin 1905, et les mandements qui les rapportent, avec ou sans commentaires.

51. PIE X, "Motu Proprio", 18 décembre 1903.
 Dans CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.
52. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 123.
53. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, pp. 177 et 179.
54. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie sur l'Action catholique, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 177.
55. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 178.
 Le pape reprend la même chose, en p. 176 du même document, dans les termes suivants: "Outre ces biens (d'ordre surnaturel), il en est un grand nombre, appartenant à l'ordre naturel, qui n'entrent pas directement dans la mission de l'Eglise, mais en découlent aussi, comme une naturelle conséquence."
56. "Tous, en effet, dans l'Eglise de Dieu, sommes appelés à former ce corps unique, dont la tête est le Christ; corps étroitement organisé, comme en l'apôtre Paul (Ep. IV, 16), et bien coordonné dans toutes ses articulations et, cela en vertu de l'opération propre de chaque membre, d'où le corps lui-même tire sa propre croissance, et se perfectionne peu à peu dans le lien de la Charité."
PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 174.
57. "Telle est la conduite digne de Dieu à laquelle nous exhorte saint Paul, de façon à lui plaire en toutes choses, en produisant toutes sortes de bons fruits et en grandissant dans la science de Dieu: Ut ambuletis digne Deo per omnia placentes: in omni bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei." (Col. I, 10.)
PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 176.
58. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 140.
59. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, pp. 342-343.
60. "Or, l'action sociale est des plus urgentes au milieu de nous. Incontestablement, notre société est travaillée comme elle le fut rarement, au cours de son existence pourtant mouvementée. Ce sont des idées malsaines qui s'infiltrent

partout, à la faveur d'un progrès mal compris par un certain nombre, et d'un développement opéré avec plus de précipitation que de contrôle. Nos vieilles traditions de foi s'ébranlent, les vertus civiques s'en vont, et notre organisme social n'est pas loin d'être lui-même menacé, dans quelques-uns de ses rouages les plus importants."

CLOUTIER, no 77, 26 décembre 1908, p. 561.

61. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 258.

62. Les pôles d'intérêt restent les mêmes:

"Il peut venir à l'esprit de quelques-uns que ces précieux enseignements, si justes pour certains pays, ne le sont guère pour le nôtre; que l'Eglise du Canada, confiante en la foi vive de ses enfants, entourée de leur affection et soutenue par leur piété, n'a pas à se préoccuper de maux qui sont tout au plus dans un avenir fort incertain, et qu'il vaut mieux jouir en paix des avantages du présent. Cette appréciation, si elle existait, dénoterait plus d'amour du repos que de clairvoyance et de générosité... Cette civilisation anti-chrétienne, dont parle le Souverain Pontife, n'est autre que le fruit de la Révolution, qui, issue de la Renaissance et de la Réforme et engendrée par la philosophie voltaire, a parcouru successivement les pays de l'Europe et envahit aujourd'hui le monde entier. Ses précurseurs ont été le rationalisme et le libéralisme; ses principaux produits, le naturalisme, le socialisme et l'anarchie; ses agents, la franc-maçonnerie et la juiverie... Or, depuis un demi-siècle, les avant-coureurs de la révolution travaillent notre société. Ils lui ont appris à discuter l'autorité de l'Eglise, et à trouver pesant le joug de la foi. Le libéralisme qui, à son entrée, faillit trouver la mort, parce qu'il s'était montré frondeur, a semé de tous côtés les dissolvants, en se voilant la face et en ne se laissant voir que dans un demi-jour perfide. Proclamer la vérité, et donner libre cours à l'erreur; professer le bien et laisser faire le mal; regarder d'un œil jaloux les priviléges de l'Eglise et les diminuer comme des atteintes au droit commun; élargir les attributions de l'Etat, les considérant comme des avantages personnels; en toutes choses chercher l'équilibre par le système des concessions; réservier ses excuses pour les méchants, et ses sévérités pour les bons; en un mot, accorder le moins possible à Dieu, et le plus possible à l'homme; voilà quelle a été généralement son attitude dans les affaires sociales. Il a ainsi dédoublé le citoyen, restreignant les droits de la conscience à l'homme privé, et livrant l'homme public à tout l'entraînement des ambitions et à la rapacité des instincts cupidés. Sans doute les fruits de la Révolution n'apparaissent guère encore chez nous; c'est à peine si nous voyons poindre le naturalisme et le socialisme. Mais ses agents n'ont-ils pas enfoncé nos portes? Ne sont-ils pas à l'œuvre

en certains coins du pays, préparant sournoisement leur marche envahissante dans ces voies obliques tracées par le libéralisme."

CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, pp. 342-344.

63. "Depuis dix ans nous travaillons, conformément aux directions du Saint-Siège..."

CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.

64. Une fausse liberté implique la déchéance de l'autorité dans la famille et la société, atteint même l'Eglise. De plus, "c'est cette même liberté malsaine et trompeuse qui a créé ailleurs l'individualisme, par lequel le faible a été livré à la rapacité du fort. Une fois les barrières corporatives tombées, le capitalisme, où se concentrèrent pour se multiplier la soif de l'or et la fièvre du gain, fit naître du coup la grande question sociale avec ses crises révolutionnaires et ses persistantes revendications socialistes et communistes. Depuis ce temps, la société, tyrannique par le haut, pleine de haine par le bas, se voit sur le bord d'un abîme insondable".

CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, pp. 553-556.

65. "On ne saurait trop souvent revenir sur ce sujet. Car, à tous les maux dont souffrent les nations, les familles, les individus, la société chrétienne en général, il n'y a pas de remède meilleur que ce culte du divin Coeur. Je crois donc bien faire, au début de l'année, en essayant de donner une impulsion nouvelle aux œuvres si importantes et si efficaces de... la Ligue du Sacré-Coeur."

CLOUTIER, no 224, 29 décembre 1930, pp. 511-512.

66. PIE X, Encyclique aux Evêques d'Italie, 11 juin 1905.
Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 175.

67. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 123.

68. "Ces Ligueurs sont encore, pour emprunter les paroles du Souverain Pontife, des hommes d'action, et ils font partie de ce que l'on est convenu d'appeler l'action catholique."

CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 167.

"Après le travail de l'année dernière, vos ligueurs sont-ils maintenant des hommes d'action ou pour parler avec plus de précision, des catholiques militants? Peuvent-ils être rangés sous l'étendard de l'Action catholique, étendard levé par le Pape lui-même?"

CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 317.

"Qui nous ramènera ces belles et saintes choses du passé avec toute leur pureté sinon avec leur simplicité primitive? Qui fera cela? Vous, chers Ligueurs, puisque vous voulez devenir des apôtres de l'action catholique, des agents du vrai progrès, des artisans de la paix et de la prospérité de nos classes populaires."

CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 555.

69. PIE X, "Motu Proprio", 18 décembre 1903.

Dans CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.

PIE XI, dans le même "Motu Proprio", publié cette fois dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, pp. 181-182, exprime à peu près la même chose:

"Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, perçut pleinement ce besoin suprême en indiquant, surtout dans sa mémorable encyclique "Rerum Novarum" et d'autres documents postérieurs, l'objet autour duquel devait principalement se dérouler l'action catholique, à savoir la solution pratique, selon les principes chrétiens, de la question sociale."

70. CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 346.

De plus, dans les canevas d'instructions aux Ligueurs pour 1906, l'évêque insiste: "Pour que l'action sociale soit efficace à tous égards, il ne suffit point qu'elle soit proportionnée aux besoins sociaux d'aujourd'hui, il convient encore qu'elle soit mise en valeur par tous les moyens pratiques que fournit le progrès des études sociales et économiques."

CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 141.

71. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, pp. 140-141.

72. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259.

73. CLOUTIER, no 224, 29 décembre 1930, p. 512.

74. CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 345.

75. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259.

De nombreuses autres références abondent dans le même sens. Ils sont les coopérateurs des prêtres (CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, pp. 337 et 346), une élite (CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, pp. 550, 553 et 571) secondant leurs pasteurs (CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, pp. 551 et 553), des aides au prêtre (CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 258) et secondant les curés (CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 125).

76. CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 553. Le même terme revient également dans:
 CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259.
 CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.
77. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 181.
78. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 317. En d'autres termes: "... aux cadres plus étendus, aux allures plus dégagées, troupes légères pouvant évoluer avec plus d'aisance et de liberté: ce sont les Ligueurs du Sacré-Coeur".
 CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.
79. "Rien d'étonnant, par suite, après tant de services rendus à la cause catholique, et qui sont la promesse de fruits à venir meilleurs encore, rien d'étonnant qu'en plusieurs endroits les évêques aient déclaré que les Liges du Sacré-Coeur étaient leurs meilleures troupes d'Action Catholique."
PIE XII au Directeur Général de l'Apostolat de la Prière, 19 septembre 1948.
 Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 229.
80. COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166.
81. PIE XII au Directeur Général de l'Apostolat de la Prière, 19 septembre 1948.
 Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228.
82. PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, p. 13 et
 PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 443.
83. PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 442.
84. PELLETIER, no 19, 5 juin 1949, p. 258.
85. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 178.
 Dans le même ordre d'idée et en p. 180 du même document, le pape déclare: "L'Action catholique... du moment où elle se propose de restaurer toutes choses dans le Christ, constitue un véritable apostolat à l'honneur et à la gloire du Christ lui-même."
86. CLOUTIER, no 224, 29 décembre 1930, p. 512.

87. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 177.
88. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 140.
89. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, pp. 123-124.
90. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 140. Il est dit la même chose dans:
CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 342.
91. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259. En d'autres termes: "promouvoir et défendre les intérêts sociaux et religieux de nos populations" dans:
CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 338.
92. CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 167.
93. CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 345.
94. CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 571.
95. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 258 et
CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 343.
96. "Ce travail fini, nous pouvons entrer maintenant dans le vaste champ des questions sociales, qui est devenu l'objet de l'attention et des efforts de nos Ligueurs."
CLOUTIER, no 68, 20 décembre 1907, p. 448.
"Remarquez, du reste, que votre programme ne se limite pas aux questions de l'ordre moral et religieux. Le désordre menace aussi l'ordre économique; il faut y apporter les remèdes préventifs."
CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 555.
"Messieurs les Curés ont dû recevoir, il y a quelques semaines, le "nouveau Manuel de la Ligue du Sacré-Coeur", imprimé aux bureaux du Messager Canadien, rue Rachel, Montréal. Ce petit livre est très bien fait, et oriente parfaitement la Ligue vers l'action sociale."
CLOUTIER, no 77, 26 décembre 1908, pp. 562-563.
"L'action sociale vers laquelle nous orientons nos Ligues..."
CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 436.
"Voilà une oeuvre capitale sur laquelle je me plais à rappeler souvent votre attention. C'est qu'il s'agit d'opérer par là la formation sociale de nos hommes et de nos jeunes gens."
CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 258.

97. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 319.
98. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
99. COMTOIS, no 7, 30 mars 1936, p. 166.
100. PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 443.
101. Rôle du comité de Jeunesse:
 "Engager les jeunes gens à faire partie de la Ligue, à pratiquer la tempérance, à fréquenter les sacrements; leur procurer des amusements honnêtes, les détourner des lieux de désordre et des amusements défendus; créer des cercles de jeunesse...; combattre l'abandon du foyer et la désertion de la campagne; intéresser les jeunes aux questions sociales, à la science agricole, etc."
 CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 438.
102. Rôle du comité de la Bonne Presse:
 "Combattre les journaux notoirement mauvais, s'il en entre dans la paroisse, par la réfutation et le désabonnement; se garder de la mentalité trop crédule qui vient des journaux de parti et de la trop grande indulgence pour les erreurs de doctrine et les atteintes à la morale; employer son influence à propager les journaux catholiques qui ont un programme conforme aux instructions du Pape et des Evêques, pratiquent l'indépendance à l'égard des partis politiques et suivent les doctrines sociales de l'Eglise; favoriser la diffusion des bonnes revues et des bons livres; encourager les bibliothèques paroissiales."
 CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, pp. 437-438.
103. "... recevoir les abonnements et les réabonnements, et d'en percevoir le prix. Pourquoi M. le Curé, qui est bien absorbé, je le sais, ne confierait-il pas ce travail à... des personnes de confiance, comme, par exemple, les Zélateurs de la Ligue? La nouvelle organisation de la Ligue avec ses chefs de groupe, se prête admirablement à cela, et on ne pourrait guère trouver un meilleur objet à fournir au zèle de ces hommes de bien."
 CLOUTIER, no 92, no 7 janvier 1911, p. 232.
104. Rôle du comité des œuvres économiques:
 "Etudier la question des caisses populaires, des coopératives agricoles, syndicats d'achat et de vente, fromageries, beurseries et boulangeries coopératives; sociétés mutuelles contre le feu et les accidents; emploi des engrains naturels ou chimiques, des machines et méthodes de culture perfectionnées; avoir l'oeil ouvert pour voir ce qui se fait ailleurs,

ce qui pourrait être tenté dans la paroisse eu égard aux conditions et besoins locaux."

CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 437.

105. PELLETIER, no 58, 27 janvier 1953, p. 287.
106. "... une Ligue du Sacré-Coeur forte vous aidera grandement".
PELLETIER, no 40, 6 août 1951, p. 292.
- 107 "Il se trouve en plusieurs endroits des travailleurs qui sont membres... des Ligues du Sacré-Coeur. Ayant alors l'entraînement des cercles d'études, de la discussion publique, ces apôtres se prêtent généreusement à l'édification des autres; voilà coutume à propager, à intensifier."
PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, pp. 13-14.
108. "Il faut ajouter à cela d'excellentes publications qu'adressent aux bûcherons les Ligues du Sacré-Coeur..."
PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, p. 13.
109. PELLETIER, no 45, 21 novembre 1951, p. 502.
110. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 123.
111. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 318.
112. CLOUTIER, no 70, 10 février 1908, p. 508.
113. Rôle du comité de tempérance:
"Y a-t-il des Ligueurs qui manquent à leurs engagements? Fait-on usage de boisson ou paie-t-on la traite parmi ceux qui ont pris la Croix? Y a-t-il des débits clandestins, des colporteurs de boisson? Verse-t-on à boire quelque part aux noces, aux fêtes de famille, dans les soirées, etc. Quelles mesures prendre pour enrayer les désordres?"
CLOUTIER, no 111, 7 mars 1913, p. 437.
114. CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 553.
115. "Enfin pour mener à bien la présente croisade de tempérance, Nous en appelons à l'intelligence et au bon coeur, au sens spirituel et social...des Ligues du Sacré-Coeur..."
Lettre pastorale collective des évêques du Québec sur la Tempérance, 4 octobre 1938.
Dans COMTOIS, no 20, p. 434.

116. "Pour intensifier le mouvement de tempérance et faire écho aux signatures de l'automne dernier, les Ligues du Sacré-Coeur entreprendront prochainement une grande campagne d'éducation. Les Ligueurs s'efforceront de faire comprendre les méfaits de l'alcool, avec toutes les conséquences désastreuses qui s'ensuivent. Le travail débutera avec la semaine du 23 mai."

PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 30.

117. PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 443.

118. PIE XII au Directeur Général de l'Apostolat de la Prière,
19 septembre 1948.
Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228.

119. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 121.

120. Comme présentation, il est dit:
 "Vient ensuite le devoir social. Ici, les horizons sont si étendus que je n'ai pu, pour cette année, qu'en dessiner quelques points, à l'aide des règlements de la Ligue. La sainte communion, le blasphème et l'intempérance, voilà bien des questions qui touchent de près aux intérêts sociaux, et chacun de vous sait jusqu'à quel point il y a réforme à faire chez nous sous ce triple rapport. Combien d'autres questions actuelles, vivantes, comme celles de l'éducation de la presse, etc., viendront avec le temps et la grâce divine."
 CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 125.
 Dans le même mandement, des pages 140 à 166, Mgr Cloutier fournit les canevas dont voici les titres:

Février

Le Devoir politique

I: Rapports de l'Eglise et de l'Etat - L'Eglise est supérieure à l'Etat

II: Ce qu'est la politique chrétienne

Mars

Le Devoir politique (suite)

Le rôle du clergé dans la politique

I: Comme prêtre

II: Comme citoyen

III: Le prêtre doit agir avec prudence

Avril

Le Devoir politique (suite)

Objections contre l'intervention du clergé dans la politique

I: Du côté des catholiques

II: Du côté des protestants

Mai

Le Devoir politique (suite)

Résultats funestes de l'abstention politique du clergé

I: Du côté des hommes bien disposés

II: Du côté des ennemis de Dieu

Juin

Le Devoir politique (suite)

Les élections

I: Le Droit de vote

II: Les conditions du vote

III: Les qualités des candidats

Juillet

Le devoir social de la communion fréquente pour les hommes

I: La première raison: l'Homme a des passions en général plus violentes

II: Seconde raison: Le besoin que les hommes ont de la force de caractère

Août

Le devoir social (suite)

De la communion fréquente pour les hommes (suite)

I: Troisième raison: Le besoin qu'ils ont de justice et de charité pour remplir le rôle social qui leur incombe envers les frères malheureux

Septembre

Le devoir social (suite)

Du blasphème

I: Nature du blasphème

II: Distinction du blasphème avec l'imprécation

III: Distinction du blasphème avec l'invocation vaine du nom de Dieu

Octobre

Le devoir social (suite)

Du blasphème

I: Gravité du blasphème

II: Gravité de l'imprécation ou malédiction

III: Gravité de l'invocation vaine du nom de Dieu

Novembre

Le devoir social (suite)

L'alcoolisme et l'ivrognerie

L'alcoolisme et l'ivrognerie sont une cause de ruines physiques pour l'individu, la famille et la société

Décembre

Le devoir social (suite)

L'alcoolisme et l'ivrognerie

I: Chez l'individu

II: Dans la famille

III: Dans la société

121. "L'année 1907 sera encore une année de formation, plutôt que de combats; les canevas d'instructions sont dressés en ce sens."

CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 317.

En pages 342-361, l'évêque fournit les canevas dont voici les titres:

Les armes du Ligueur:

Février: la foi

Mars: l'instruction et le dévouement

Avril: la discipline et la solidarité

Mai: la prière

Juin: l'exemple

Juillet: aucun soldat de parade. Arrière les inutiles

Le champ de bataille:

Août: les élections

Septembre: les discours licencieux

Octobre: le dimanche

Novembre: la tempérance

Décembre: la tempérance

122. "Les deux années qui se sont écoulées depuis la réforme de la Ligue, ont été, vous l'avez bien remarqué, deux années de formation, ou, pour mieux dire, deux années d'adaptation à l'orientation nouvelle. Ce travail fini, nous pouvons entrer maintenant dans le vaste champ des questions sociales, qui est devenu l'objet de l'attention et des efforts de nos Ligueurs. Et tout d'abord, il nous a semblé nécessaire de donner une vue d'ensemble des diverses manifestations du devoir social; c'est le but des instructions de cette troisième année."

CLOUTIER, no 68, 20 décembre 1907, p. 448.

La table des matières de ces instructions nous est fournie dans le même document en page 476:

La vérité religieuse et la vie sociale

1 - Janvier - Opportunité de ce sujet: vérité religieuse dans la vie sociale

2 - Février - Qu'entend-on par Vérité religieuse sociale?

3 - Mars - Nos devoirs envers cette Vérité: 1^o La chercher

4 - Avril - " " " " " : 2^o La cultiver

5 - Mai - " " " " " : 3^o La préserver

6 - Juin - " " " " " : 4^o La défendre

7 - Juillet - " " " " " : 5^o La propager

8 - Août - " " " " " : 6^o La propager:
Le Journal

9 - Septembre - Nos devoirs envers cette Vérité:
6 bis: La propager:
Dire la Vérité

10 - Octobre - " " " " " " :
6 ter: La propagager:
L'Education

11 - Novembre - " " " " " :
70 Vivre la Vérité

12 - Décembre - " " " " " :
80 Vivre de la Vérité

123. Janvier à juin: Le journalisme catholique
Juillet à décembre: l'Education
CLOUTIER, no 77, 26 décembre 1908, pp. 586-618.

124. CLOUTIER, no 77, 26 décembre 1908, p. 562.

125. Les titres d'instructions sont les suivants:

Alcoolisme
Janvier: l'alcool, c'est l'ennemi
Février: l'alcool: il faut continuer la lutte
Mars: nos devoirs

La tuberculose
Avril: nature, symptômes et ravages
Mai: contagion
Juin: moyen de la prévenir et de la combattre

Le devoir civique
Juillet: nécessité de le connaître
Août: chez ceux qui sont constitués en autorité
Septembre: chez ceux qui ont à choisir les représentants
de l'autorité
Octobre, novembre et décembre: exercice du droit de vote
CLOUTIER, no 82, 27 décembre 1910, pp. 64-87.

126. CLOUTIER, no 89, 1 décembre 1910, p. 151. L'évêque rappellera ce changement dans CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, p. 271:
"Quant aux Instructions de la Ligue, le Bulletin des Directeurs continuera de vous les fournir d'avance."

127. CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 551.

128. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259.
CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.
CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 553.

129. PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 443.
 PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 190.
130. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 180.
131. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 187.
132. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259
 CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 553.
133. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 180.
134. CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.
135. PIE X, dans son "Motu Proprio" du 18 décembre 1903, publié dans CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520, avait déjà insisté sur la nécessaire union "des pensées", de même qu'il insiste à nouveau, dans le texte que nous citons présentement, en p. 190, sur la "communion d'esprit" indispensable.
136. PIE X revient sur cette concorde, dans le même texte que nous citons, en p. 190.
137. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 182. Mgr Cloutier avait déjà cité le même texte, mot-à-mot dans son mandement no 53, 27 décembre 1905, p. 140.
138. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 140.
 CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 553.
139. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 190.
140. CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, pp. 345 et 346. Il reprendra à peu près la même chose dans son mandement no 118, 1 janvier 1914, p. 556. "Sans interdire les références politiques, il faut être libre des liens de parti."
141. PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 443.

142. "Tous ceux qui sont appelés à diriger ou se consacrent à promouvoir le mouvement catholique, doivent être des catholiques à toute épreuve."
- PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 180. L'évêque reprendra le même texte dans son mandement no 53, 27 décembre 1905, p. 140.
143. "L'Action catholique... constitue un véritable apostolat... pour le bien accomplir, il faut la grâce divine, et elle n'est pas donnée à l'apôtre qui n'est pas uni au Christ."
- PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 180.
144. Le terme revient fréquemment:
 CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 259.
 CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, pp. 336 et 345.
 CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, pp. 553; 556; 556 et 571.
 PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 443.
145. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 258.
 CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 556 (à deux reprises).
146. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 180 et
 CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 342.
 PELLETIER, no 128, 24 février 1958, p. 442.
147. CLOUTIER, no 136, 15 juillet 1916, p. 157 et
 CLOUTIER, no 224, 29 décembre 1930, p. 511.
148. PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, p. 190 et
 CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 345.
 CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 557.
149. CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, pp. 556 et 557.
150. CLOUTIER, no 118, 1 janvier 1914, p. 556.
151. CLOUTIER, no 136, 15 juillet 1916, p. 157.

B. Les évêques trifluviens et le Tiers-Ordre franciscain

152. "François était impuissant à contenir dans l'intime de son coeur l'amour séraphique qui le consumait pour Dieu et ses frères; il lui fallut le laisser déborder sur toutes les âmes qu'il pouvait atteindre."
BENOIT XV, Encyclique à l'occasion du septième centenaire de la fondation du TOF, 6 janvier 1921.
 Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 399.
153. "Je suis heureux de vous faire connaître que le Supérieur Général de tout l'ordre des Franciscains m'a adressé, le 21 novembre dernier, une lettre me conférant le pouvoir d'établir dans les limites du diocèse le Tiers-Ordre de St. François avec tous les avantages et priviléges qui lui appartiennent."
 LAFLECHE, no 104, 20 décembre 1882, p. 516.
154. LAFLECHE, no 133, 27 octobre 1885, p. 275.
155. CLOUTIER, no 4, 15 novembre 1899, p. 80.
156. CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 495.
157. CLOUTIER, Lettre pastorale annonçant l'établissement, dans le diocèse, d'un couvent régulier de franciscains, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.
158. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 401.
159. CLOUTIER, no 107, 8 août 1912, p. 352.
160. CLOUTIER, no 173, au sujet de la mort de Benoît XV, 24 janvier 1922, p. 379.
161. CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 394.
162. LAFLECHE, no 104, 20 décembre 1882, p. 516.

163. CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 495. On y fait mention également à plusieurs autres endroits:
 CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.
 CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
 CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, p. 270.
 CLOUTIER, no 117, 20 décembre 1913, p. 492.
164. "C'est ma volonté formelle que ce travail d'organisation soit complété le plus tôt possible, et que toutes les paroisses, ainsi que les missions régulièrement constituées en dessertes..."
 CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 495.
 "... que chaque paroisse ait une ou plusieurs Fraternités..."
 CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.
 "... elles deviendront en toutes choses les modèles de la paroisse..."
 CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 122.
 "Quelle force pourra résister à celle-là dans la paroisse?"
 CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316.
 "Il nous revient que certains curés sont d'opinion que le Tiers-Ordre est appelé à disparaître dans les paroisses rurales..."
 COMTOIS, no 66, 27 janvier 1945, p. 209.
 "Nous avons entrepris... de former en chacune de nos paroisses..."
 CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.
165. CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 495.
166. COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 216.
167. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 515. En d'autres termes, le TOF "répond merveilleusement aux besoins de la société." BENOIT XV, Encyclique à l'occasion du septième centenaire de la fondation du TOF, 6 janvier 1921.
 Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 396.
168. BENOIT XV, Encyclique du 6 janvier 1921.
 Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 402.
169. BENOIT XV, Encyclique du 6 janvier 1921.
 Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 404.

170. Nous supposons acquise la certitude qu'à l'époque le TOF fut mouvement d'Action catholique, en raison, nous l'avons dit, de l'application qu'on lui fait, avec la Ligue, de l'encyclique de Pie X aux évêques d'Italie, 11 juin 1905, explicitement repris en ce sens dans CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912.
171. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 510.
172. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 393.
173. Le Tiers-Ordre est ce "corps d'hommes d'action ou de catholiques militants, ... choisi et partant plus restreint, bataillon d'élite ou état-major: ce sont les Tertiaires".
CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.
174. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 393.
175. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 392.
176. CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 165.
177. "Le Tiers-Ordre est une association d'un genre spécial qui n'est ni une simple confrérie..."
CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 392.
178. "Le Tiers-Ordre est non une confrérie..."
CLOUTIER, no 117, 20 décembre 1913, p. 509.
179. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
180. "Le Tiers-Ordre est une association d'un genre spécial qui n'est... ni un Ordre religieux..."
CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 392.
181. "Le Tiers-Ordre est... un Ordre séculier".
CLOUTIER, no 117, 20 décembre 1913, p. 509 et
CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 392.
182. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 122.
183. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316. Il sera un vrai soutien:
CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.

- CLOUTIER, no 117, 20 décembre 1913, p. 492.
 Et un appui fidèle:
 CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 122.
 CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316.
 CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
184. CLOUTIER, no 128, 29 avril 1915, p. 100.
185. "Le Tiers-Ordre fut un instrument puissant de réforme sociale dans les siècles passés."
 CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 397.
186. "Léon XIII, de si illustre mémoire, l'a présenté, dans les Encycliques "Auspicato et Humanum Genius", comme l'un des grands moyens de régénération sociale qu'il convient d'employer aujourd'hui."
 CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 515.
187. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 518.
188. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 393.
189. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
 Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 168. La même réalité signalée dans:
 CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 402.
190. CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, p. 165. C'est substantiellement la même chose qui est affirmée par BENOIT XV dans son Encyclique, 6 janvier 1921, publiée par CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 399:
 "Or, c'est Notre conviction, l'esprit du Tiers-Ordre, tout imprégné de la sagesse de l'Evangile, serait un puissant élément d'assainissement des moeurs privées et publiques s'il se répandait de nouveau comme au temps où, par ses paroles et ses exemples, François prêchait partout le royaume de Dieu."
191. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
 Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 399.
192. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 399.
193. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
 Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 402.

194. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 122.
195. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316.
196. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316 et
CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
197. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 518.
198. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 397. Mgr Cloutier avait déjà dit dans le no 41, 15 janvier 1904, à la p. 517: "Le religieux enchaîne en lui la triple concupiscence par les trois voeux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, et donne ainsi à son âme une complète liberté pour le bien. Le tertiaire ne contracte pas les mêmes liens; il n'y a pas chez lui de voeu, ni d'obligation sous peine de péché."
199. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 518.
200. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 397.
201. COMTOIS, no 66, 27 janvier 1945, p. 209.
202. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 519.
203. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.
204. CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 496.
205. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 510.
206. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 404.
207. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316.
CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, pp. 392 et 393.
208. "... exhortant les catholiques du monde entier à s'affilier avec empressement ou à rester attachés à cette institution franciscaine".
BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 396.

209. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 519.
210. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, pp. 392 et 393.
211. "... en lui, le vieillard puise le mépris des choses terrestres, qui lui échappent, et le goût des biens de l'autre vie, dont la réalité lui devient saisissante; dans ses saintes pratiques, l'homme de l'âge mûr trouve la force au milieu de ses tribulations, la constance dans le travail, la fermeté dans ses résolutions, la sagesse dans ses délibérations, la droiture d'intention en tout; en se revêtant de ses pieuses livrées, la jeunesse reçoit un juste tempérament à ses confiantes ardeurs, son inexpérience rencontre un guide sûr, et le conseil prévient ou dissipe ses illusions. La Fraternité est pour elle un port assuré contre les tristes naufrages, qui la menacent de partout".
CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 519.
212. CLOUTIER, no 105, 1 mai 1912, p. 336.
213. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 404.
214. "Que tous ces disciples de saint François soient pénétrés de son esprit, et qu'ils s'appliquent sérieusement à l'imitation de ses vertus."
CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520. Substantiellement la même chose dans:
CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, pp. 392 et 393.
215. CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 122.
216. CLOUTIER, no 117, 20 décembre 1913, p. 509.
217. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 393. BENOIT XV, dans son Encyclique, 6 janvier 1921, publié dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, reprendra la même idée.
218. BENOIT XV, Encyclique, 6 janvier 1921.
Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 404.
219. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.

220. "Le détachement s'exerce vis-à-vis du monde, que Jésus-Christ a maudit, et qui entoure les chrétiens de ses mille séductions. Le tertiaire renonce au luxe, aux vanités et aux divertissements des mondains."
 CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 518. BENOIT XV exprimera la même opinion dans son Encyclique du 6 janvier 1921 publié dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, p. 402.
221. CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, p. 393.
222. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 518.
 CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, p. 122.
 CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316.
223. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
224. CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 518.
225. CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, p. 316.
 CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
 CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, p. 270.
 CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, pp. 392 et 393.
226. "Comme manuel du Tiers-Ordre, je vous recommande tout spécialement celui de M. le Grand-Vicaire H. Baril, dont la 2me édition a paru l'année dernière. Ce manuel très bien fait est suffisamment complet, et coûte assez peu cher pour être à la portée de toutes les bourses. Il se vend chez tous nos libraires."
 CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 495.
227. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
 CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, p. 270.
228. CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
 CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 495.
229. CLOUTIER, no 40, 15 janvier 1904, p. 495.
 CLOUTIER, no 93, 15 février 1911, p. 242.
 CLOUTIER, no 144, 26 décembre 1917, p. 222.
230. CLOUTIER, no 129, 12 octobre 1915, p. 109.
 CLOUTIER, no 139, 26 décembre 1916, p. 182.
 CLOUTIER, no 144, 26 décembre 1917, p. 222.
 CLOUTIER, no 154, 24 décembre 1918, p. 294.

CLOUTIER, no 166, 27 décembre 1920, p. 382.
 CLOUTIER, no 172, 26 septembre 1921, p. 456.
 CLOUTIER, no 189, 15 décembre 1923, p. 75.
 CLOUTIER, no 197, 22 décembre 1924, p. 146.
 CLOUTIER, no 202, 18 décembre 1925, p. 204 où un changement, qui sera appliqué en 1926 également survient:

"Pour ce qui est des visites du Tiers-Ordre dans les paroisses du diocèse, il a été impossible, cette fois, d'en dresser une liste complète à l'avance. Messieurs les Curés recevront cependant un avis du Révérend Père Gardien des Franciscains des Trois-Rivières les prévenant de la date choisie pour leurs paroisses respectives. Cet avis leur sera adressé à temps pour qu'ils puissent dûment annoncer la visite ou demander un changement de date, s'il y a des raisons sérieuses de le faire."
 Enfin: CLOUTIER, no 210, 23 décembre 1926, p. 323.

231. Pour 1906:

Exposition de la Règle du Tiers-Ordre

Chapitre I

De l'admission, du Noviciat, de la Profession

Article I

Conditions d'admission

Janvier: 1^{ère} condition: âge

Février: 2^{ème} condition: bonne vie et moeurs

Mars: 3^{ème} condition: caractère ami de la concorde

Avril: 4^{ème} condition: pratique de la foi catholique

Mai: 4^{ème} condition (suite): Il faut la pratique de la foi, la vie de la foi, l'esprit de foi

Juin: 5^{ème} condition: Soumission à l'Eglise Romaine et au Siège Apostolique

Juillet: 5^{ème} condition (suite): L'obéissance au Pape ne doit pas aller sans la soumission et le respect à l'égard des Evêques et des Prêtres

Août: 6^{ème} condition: Pour les femmes mariées, consentement de leur mari

Septembre: 6^{ème} condition (suite): Cette condition amène à parler de quelques devoirs réciproques des époux chrétiens

Octobre: 6^{ème} condition (suite): Devoirs réciproques des époux chrétiens

Novembre:

Article II

De la Fraternité, de la vêteure, du noviciat

I De la Fraternité

Décembre II: De l'habit du Tiers-Ordre

Dans CLOUTIER, no 53, 27 décembre 1905, pp. 131-139.

Pour 1907:

Explication de la règle du Tiers-Ordre

Chapitre I

De l'admission, du noviciat, de la profession

Article II

De la Fraternité, de la vêteure, du noviciat (suite)

Janvier à mai: cérémonies de la vêteure

Juin: Le noviciat

Juillet à novembre: Article III: La profession

Décembre

Chapitre II: De la manière de vivre

Article I: Le luxe

Dans CLOUTIER, no 59, 17 décembre 1906, pp. 327-341.

Pour 1908:

Explication de la Règle du Tiers-Ordre

Chapitre II: De la manière de vivre

Article I: (suite)

Janvier: De l'élégance

Article II

Février: La danse

Mars: Les spectacles

Avril: Article III: De la sobriété

Mai: Article IV: Le jeûne

Juin: Article V: La confession

Juillet: Article V (fin): La communion

Août: Article VII: L'Office

Septembre: Article VII (fin): Le Testament

Octobre: Article VIII: Le bon exemple

Novembre et décembre: Article VIII (suite): Le bon exemple

Dans CLOUTIER, no 68, 20 décembre 1907, pp. 459-475.

Pour 1909:

Explication de la Règle du Tiers-Ordre

Chapitre II: De la manière de vivre

Article VIII (suite)

Janvier à mars: Le bon exemple

Avril et mai: Les mauvaises lectures

Juin: Les bonnes lectures

Article IX

Juillet à octobre: La charité fraternelle

Article X

Novembre: Le serment

Décembre: Le blasphème

Dans: CLOUTIER, no 77, 26 décembre 1908, pp. 568-585.

Pour 1910:

Explication de la Règle du Tiers-Ordre

Chapitre II: De la manière de vivre

Article X (suite)

Janvier et février: Les conversations

Mars: L'examen de conscience

Article XI

Avril: La sainte messe

Mai: La réunion mensuelle

Article XII

Juin: L'aumône

Article XIII

Juillet: Des malades

Article XIV

Août: Des défunts

Septembre: La prière pour les morts

Chapitre III

Octobre: Des offices

Novembre: La retraite annuelle

Décembre: De l'obligation de la Règle

Dans: CLOUTIER, no 82, 27 décembre 1909, pp. 48-63.

Pour 1911:

Historique

Janvier: Etat de la société chrétienne au 13e siècle

Février: Le nouvel apôtre

Mars: Un ordre au milieu du monde

Avril: Gloire et décadence du Tiers-Ordre

Mai: La société chrétienne actuelle

Juin: Les remèdes

Juillet: Les encycliques sur le Tiers-Ordre

Août: Les encycliques sur le Tiers-Ordre (suite)

Septembre: Les encycliques sur le Tiers-Ordre (suite et fin)

Octobre: Les raisons de l'insistance des souverains pontifes
(diminution de la foi et plaie dans la famille)

Novembre: Les raisons de l'insistance des souverains pontifes (recherche du bien-être)

Décembre: Vertus à acquérir, châtiments à éviter

Dans CLOUTIER, no 91, 22 décembre 1910, pp. 189-216.

Pour 1912:

Janvier et février: Le Tiers-Ordre et la paroisse

Mars: Retour à l'esprit de pénitence

Avril: Retour à l'esprit de foi convaincue

Mai: Retour à l'esprit de prière

Juin: L'esprit de force

Juillet: Retour à l'esprit de charité

Août: Le TO attire à l'amour de Jésus-Christ

Septembre: Amour de l'Eglise

Octobre: Le TO attire à la pratique des vertus chrétiennes

Novembre: Le TO et le zèle

Décembre: Le TO et ses fruits

Dans CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, pp. 279-293.

Pour 1913:

Janvier: Le Fondateur
 Février: Qu'est-ce que le TO?
 Mars: Règle du TO
 Avril: Esprit du TO
 Mai: Opportunité du TO
 Juin: Influence de l'Ordre franciscain
 Juillet et août: Etat de l'Ordre de St-François
 Septembre: Influence de l'Ordre franciscain
 Octobre: Effets civilisateurs de cet apostolat
 Novembre: L'auréole de la sainteté dans le TO
 Décembre: Efficacité sanctifiante du TO
 Dans CLOUTIER, no 108, 28 décembre 1912, pp. 391-410

Pour 1914:

Janvier: I Cor 11, 1
 Février: Mt 18, 4
 Mars: Gal 6, 14
 Avril: Mt 12, 30
 Mai: François et sa dévotion à Marie
 Juin: Lc 17, 37
 Juillet: Es 5, 25
 Août, Mt 25, 40; Jn 11, 17
 Septembre: Mt 5, 3
 Octobre: Mt 5, 8
 Novembre: Ps 141, 6
 Décembre: Eccl 44, 8
 Dans CLOUTIER, no 117, 20 décembre 1913, pp. 509-520.

En 1915, on assiste à la fin des instructions:

"Les canevas d'instructions sur le Tiers-Ordre, qui vous ont été envoyés depuis une dizaine d'années, ont exposé la matière dans toute son étendue. Il n'y a donc plus qu'à revoir, à commenter ou à développer, et, en conséquence, ne comptez plus sur des plans ou des canevas nouveaux." CLOUTIER, no 125, 21 décembre 1915, p. 37.

232. CLOUTIER, no 101, 27 décembre 1911, p. 270.

Chapitre II

A. Coordination épiscopale: Comité diocésain d'Action catholique et auxiliaires

1. PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 292. L'évêque s'en félicitera le mois suivant: "Des joies, nous en avons eues encore... dans la formation du Comité diocésain d'Action catholique..."

Dans PELLETIER, no 23, 8 décembre 1949, p. 315.

Cette structure ne semble pourtant pas une originalité trifluvienne, puisqu'en 1960, Jean XXIII, dans un de ses discours sur l'Action catholique repris dans PELLETIER, no 157, 11 février 1960, p. 63, affirmera: "Là où il y a un évêque, il y a selon la terminologie propre à chaque pays, un Comité diocésain."

2. "M. l'abbé F.-X. St-Arnaud est le Directeur général de l'Action catholique au diocèse. On voudra bien s'en rapporter à lui pour toutes les questions concernant l'Action catholique."

Dans PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 292.

"Les premiers membres en sont: MM. Henri Ferron, Gilles Garceau et le Dr Jean Dargis."

Dans PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 193.

L'institution d'un Directeur diocésain pour les mouvements de jeunesse monte pourtant à plus loin dans le temps, que 1949. C'est dans son mandement no 13, 15 mars 1937, pp. 212-213, que Mgr Comtois, "dans le but de promouvoir l'organisation de l'Action catholique dans le diocèse" nomme "M. l'abbé Henri Moreau, professeur au Séminaire, Directeur diocésain de l'Action Catholique pour la jeunesse masculine et féminine". L'abbé Moreau semble avoir rempli avec satisfaction son rôle:

"A monsieur l'abbé Henri Moreau, Directeur d'hier..., qui a porté jusqu'à ces derniers temps, dans ce champ difficile, le poids du jour et de la chaleur, je veux dire ma reconnaissance émue dans le Christ. Doué d'un grand esprit de prière,

prêtre qui n'a rien pour lui, homme mortifié dans sa chair pour mieux faire vivre l'esprit du Christ, monsieur l'abbé Henri Moreau a su gagner la collaboration de tous et établir pour le bien de notre diocèse une oeuvre qui continuera longtemps de vivre. A ce grand apôtre, nous souhaitons longue vie et succès dans les autres œuvres que sa clairvoyance sacerdotale continue de diriger."

Dans PELLETIER, no 58, 27 janvier 1953, p. 305.

3. PELLETIER, no 65, 12 novembre 1953, p. 442. A la page suivante, le pasteur du diocèse enchaîne: "Cette collecte se fera à un dimanche que vous aurez déterminé avec le Directeur diocésain de l'Action catholique. Au jour où se fera cette quête dans votre paroisse, un prédicateur, que vous aurez choisi après entente avec le directeur diocésain de l'Action catholique, entretiendra les fidèles sur la nature et la nécessité de l'Action catholique. Il parlera aussi de nos obligations à son endroit. Grâce à cette éducation, les fidèles seront davantage convaincus de l'importance de l'Action catholique, spécialement durant les époques bouleversées que nous traversons; ils approuveront par leur grande générosité ces mouvements sauveurs; enfin, plusieurs seront heureux de joindre ces vaillantes phalanges de nos organisations apostoliques, pour se donner entièrement eux aussi à la cause du Royaume."
4. PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 293.
5. "La Ligue du Dimanche travaille en collaboration avec le Comité diocésain de l'Action catholique."
Dans PELLETIER, no 28, 1 mai 1950, p. 10.
6. PELLETIER, no 32, 7 octobre 1950, pp. 77-78.
7. "J'ai demandé aussi à M. l'abbé F.-X. Saint-Arnaud, Directeur diocésain de l'Action catholique, de bien vouloir organiser une retraite pour les prêtres qui s'occupent particulièrement d'Action catholique" du "9 au 13 avril."
Dans PELLETIER, no 38, 25 mars 1951, p. 253.
L'évêque tiendra à ce que se répète l'expérience, tout au moins jusqu'en 1955:
PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 28.
PELLETIER, no 58, 27 janvier 1953, p. 301.
PELLETIER, no 80, 27 décembre 1954, année de la nomination du nouveau directeur en la personne de M. l'abbé Charles-Henri Lapointe.
PELLETIER, no 90, 15 décembre 1955, p. 489.

8. PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 519.
 PELLETIER, no 67, 25 décembre 1953, p. 488.
 PELLETIER, no 80, 27 décembre 1954, p. 307.
 PELLETIER, no 90, 15 décembre 1955, p. 489.
 PELLETIER, no 106, 25 décembre 1956, p. 367.
 PELLETIER, no 124, 21 décembre 1957, p. 357.
 PELLETIER, no 142, 21 décembre 1958, p. 230.
 PELLETIER, no 169, 21 décembre 1960, p. 300.

9. "Aussi, ai-je pensé que nous pourrions, durant le mois de mai, en plus des exercices ordinaires du mois de Marie qui se font dans les paroisses et chapelles, réciter le Rosaire au Sanctuaire Notre-Dame du Cap. Il s'agirait d'assurer que des groupes de personnes puissent, à tour de rôle, prier la Mère de Dieu, en récitant le Rosaire. Cette montée des avés vers Notre-Dame se ferait tous les jours du mois de mai, de neuf heures du matin à neuf heures du soir.

Je vous confie donc, par les présentes, à titre de Directeur de l'Action catholique au diocèse, l'organisation de cette chaîne de priants aux pieds de la Madone."

PELLETIER, Lettre à l'abbé St-Arnaud, 30 avril 1952.
 Dans PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, pp. 66-67.

10. PELLETIER, no 78, 15 octobre 1954, p. 240.

11. PELLETIER, no 82, 24 février 1955, p. 327.

12. PELLETIER, no 115, 1 mai 1957, p. 85.

13. "Du 22 février au 1 mars prochain, se tiendra à travers tout le diocèse la semaine de l'apostolat laïc. Le Comité diocésain de l'Action catholique veut bien en prendre l'initiative."

Dans PELLETIER, no 144, 27 janvier 1959, p. 272.
 Il fera l'annonce de la semaine de 1961 dans:
 PELLETIER, no 170, 2 février 1961, p. 347.

14. "Il s'agit d'éveiller la conscience de nos fidèles sans exception à leur devoir de rayonnement chrétien. Il est moins question particulièrement d'Action catholique que d'apostolat."
 PELLETIER, no 144, 27 janvier 1959, p. 272.

15. "Je puis vous dire que cette organisation diocésaine de nos semaines d'apostolat laïc, comme initiative de nos mouvements d'Action catholique, est envoyée dans plusieurs diocèses. On nous demande souvent des informations, en écrivant au Directeur

diocésain de l'Action catholique, pour savoir comment nous réussissons à tenir des semaines d'apostolat, et ainsi à mettre en branle tout le diocèse, pendant au moins huit jours, pour l'inquiéter, le stimuler sur la cause de Dieu." Dans PELLETIER, no 170, 2 février 1961, pp. 347-348.

16. "Monsieur l'abbé Henri Moreau... fondateur du Centre catholique..." PELLETIER, vœu de l'année dans "Le Bonheur", pour 1953. Dans PELLETIER, no 58, 27 janvier 1953, p. 305.
17. "J'ai le plaisir de vous annoncer la création récente d'un organisme nouveau appelé "Le Centre Catholique des Trois-Rivières". COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.
18. PELLETIER, no 82, 24 février 1955, p. 330.
19. COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.
20. PELLETIER, Lettre pour le 15e anniversaire du journal Le Bonheur, 8 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 207. A titre d'exemple de soutien apporté par le Centre au Comité d'AC, mentionnons que l'évêque s'attend à "la collaboration empesée du Centre Catholique" dans l'organisation des prières au Cap, dont nous avons déjà parlé. Cette indication nous est fournie dans la Lettre à l'abbé St-Arnaud, 30 avril 1952 de Mgr Pelletier, publiée dans:
PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, pp. 66-67.
21. COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.
22. COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 46.
23. PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, p. 16.
24. "Vous rendriez immensément service en écrivant à M. l'abbé Henri Bourassa, Directeur diocésain du Centre catholique, pour lui dire combien de vos sujets du diocèse vous comptez inscrire à ce cours." PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, p. 35.
25. "A Trois-Rivières, la Librairie du Centre occupe, après les avoir agrandis, ses mêmes locaux à 983 rue Royale. A ma demande, une succursale vient d'être ouverte à Shawinigan." PELLETIER, no 82, 24 février 1955, p. 330.

26. COMTOIS, no 63, 30 mars 1944, p. 134 que Mgr Pelletier reprendra dans son mandement no 47, 21 décembre 1951, pp. 510-520: "Dans sa Circulaire du 30 mars 1944, S.E. Mgr Alfred-Odilon Comtois, de regrettée mémoire, demandait que chaque curé favorise l'établissement du Centre Catholique dans sa paroisse. On voyait là, entre autres choses, le moyen de résoudre, temporairement du moins, le problème financier des mouvements d'Action catholique."
27. L'évêque enchaîne: "Grâce à ce geste chrétien, on aura la grande joie de constater que le renoncement volontaire dont on aura donné le fruit, produira au centuple et pour le temps et pour l'éternité... Pensons bien que l'existence du Centre Catholique dans chaque paroisse est un grand bienfait. Il fournit un moyen concret de mettre en pratique les enseignements de l'Evangile et de l'Eglise, particulièrement dans l'exercice des vertus de pénitence, de mortification et de charité. En effet, le Centre Catholique insiste pour que ses membres suppriment des dépenses inutiles. Les économies qui résultent de ces privations volontaires viendront grossir le budget des bonnes œuvres. On le voit, par sa cotisation mensuelle, le Centre Catholique ne taxe que la sensualité. Encore, il éduque la volonté, initie à la mortification des sens, conduit à la pratique acceptée de certaines pénitences, développe la générosité envers les autres, éveille au sens du Corps Mystique, de la responsabilité sociale chrétienne, et, en définitive, oriente toute une phalange de jeunes vers l'apostolat." PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 520.
28. "En 1949, il comptait 11,000 membres. Depuis cette date, cette ferveur paraît avoir un peu ralenti. A preuve c'est que depuis, le Centre a perdu 2,000 membres." PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 520. Il ré-insistera fortement dans son mandement no 65, 12 novembre 1953, p. 441: "Le Centre Catholique demeure, comme vous le savez, un des principaux centres nerveux de notre apostolat diocésain. Depuis sa fondation, tous sont heureux de constater le bien immense opéré par cet organisme.
- Seulement, comme toute autre organisation, le Centre Catholique n'accomplit des progrès que dans la mesure où tous seconcent ses efforts. Voilà pourquoi j'ose demander, par les présentes, que dans chaque paroisse, Monsieur le Curé (ou, le cas échéant, un vicaire désigné par lui) se charge particulièrement du Centre. Puisse la collaboration empressée que rencontre généralement Monsieur le Directeur diocésain du Centre catholique se réaliser partout!"

29. PELLETIER, Lettre pour le 15e anniversaire du journal "Le Bonheur", 8 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 207.
30. "Les transformations apportées à notre mensuel diocésain, qui porte maintenant le nom de "Bonheur et vie"..."
PELLETIER, no 184, 19 mars 1962, p. 111.
31. PELLETIER, Lettre pour le 15e anniversaire du journal "Le Bonheur", 8 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 207.
32. PELLETIER, Lettre aux curés, 24 septembre 1958.
Dans PELLETIER, no 140, 24 octobre 1958, p. 128 et
PELLETIER, Lettre pour le 15e anniversaire du journal "Le Bonheur", 8 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 207.
33. PELLETIER, Lettre à l'occasion de la nouvelle présentation du journal "Le Bonheur".
Dans PELLETIER, no 181, 2 février 1952, p. 64.
34. PELLETIER, Lettre pour le 15e anniversaire du journal "Le Bonheur", 8 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 207.
35. PELLETIER, no 184, 19 mars 1962, p. 111.
36. PELLETIER, Lettre à l'occasion de la nouvelle présentation de "Le Bonheur".
Dans PELLETIER, no 181, 2 février 1962, p. 64. La même chose est dite dans:
PELLETIER, voeu dans "Le Bonheur" pour 1960.
Dans PELLETIER, no 156, 2 février 1960, p. 53.
PELLETIER, Lettre aux curés, 24 septembre 1958.
Dans PELLETIER, no 140, 24 octobre 1958, p. 129.
PELLETIER, Lettre pour le 15e anniversaire du journal "Le Bonheur", 8 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 207.
PELLETIER, voeu pour 1954 dans "Le Bonheur".
Dans PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, p. 31.
PELLETIER, Message de voeu pour 1953, dans "Le Bonheur".
Dans PELLETIER, no 58, 27 janvier 1953, p. 307.

37. PELLETIER, Lettre à l'abbé Henri Moreau, 15 mai 1950.
Dans PELLETIER, no 29, 29 juin 1950, pp. 45-46.
38. PELLETIER, no 15, 24 février 1949, pp. 196-197.
39. PELLETIER, Lettre aux curés, 24 septembre 1958.
Dans PELLETIER, no 140, 24 octobre 1958, pp. 128 et 129.
Outre ces chiffres, le voeu de l'évêque c'est "qu'il puisse atteindre un jour toutes les familles du diocèse".
PELLETIER, Lettre pour le 15e anniversaire du journal "Le Bonheur", 8 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 208 et
PELLETIER, no 184, 19 mars 1962, p. 111.
40. "A date le travail de propagande en faveur de cette publication a surtout eu lieu dans les paroisses rurales. Un groupe de zélatrices, choisies dans chaque paroisse, a fait la visite de tous les foyers. Ces personnes dévouées sont d'ordinaire en nombre suffisant pour n'avoir à visiter chacune que dix ou douze familles."
PELLETIER, Lettre aux curés, 24 septembre 1958.
Dans PELLETIER, no 140, 24 octobre 1958, p. 128.
41. PELLETIER, Lettre aux curés, 24 septembre 1958.
Dans PELLETIER, no 140, 24 octobre 1958, p. 129.

B. Mouvements d'Action catholique

1. Les évêques trifluviens et les jeunes

a) Jeunesse Agricole Catholique

42. "Chaque paroisse devrait avoir à la fin de 1937 au moins une section de... JAC."
COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.
43. COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 214.
44. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 420.
45. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.

46. COMTOIS, no 16, 6 décembre 1937, p. 313 et PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 523.
47. PELLETIER, no 102, 22 août 1956, p. 329.
48. PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 523.
49. PELLETIER, no 98, 8 avril 1956, p. 250.
50. "Le R.P. Léo Thauvette, C.S.V. a été nommé aumônier national adjoint de la J.A.C., remplaçant le R.P. Lucien Leroux, C.S.V." Communiqué des évêques du Québec, 6 mai 1952.
Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 96.
51. "On est à terminer dans les paroisses rurales du diocèse, une souscription en faveur de la Jeunesse Agricole Catholique. Cet appel, approuvé par Nosseigneurs les Evêques de la Province de Québec, a surtout pour but d'aider ce mouvement d'Action catholique sur le plan national. Une part des argent recueillis restent à l'organisation diocésaine de la J.A.C."
PELLETIER, no 82, 24 février 1955, p. 330. Il est à croire que la collecte remporta un vif succès:
"Une lettre du Comité National de la Jeunesse Agricole Catholique (J.A.C.) exprime au diocèse la reconnaissance de tout le mouvement pour avoir dépassé l'automne dernier, l'objectif fixé lors de la souscription nationale en faveur de ce mouvement d'Action catholique. Le diocèse devait recueillir trois mille dollars (\$3,000.). On a dépassé ce montant de trois cent vingt-huit dollars et vingt-sept sous (\$328.27).
Puis-je joindre ma gratitude profonde à l'endroit de tous ceux qui ont compris cette oeuvre importante. Aider l'Action catholique, n'est-ce pas contribuer à bâtir l'Eglise? Et bâtir l'Eglise, c'est édifier dans les âmes le royaume de Dieu."
PELLETIER, no 98, 8 avril 1956, p. 250.
52. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
53. COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.
54. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19 et 24.
55. PELLETIER, no 48, 19 mars 1952, p. 18.

56. PELLETIER, no 82, 24 février 1955, p. 330.
57. PELLETIER, no 48, 19 mars 1952, p. 18.
58. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 420.
59. PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 328.
60. "La Jeunesse Agricole Catholique (J.A.C.) aura cette année encore, sa Semaine de la fierté rurale. Le thème mis de l'avant est "La Famille rurale"."
PELLETIER, no 48, 19 mars 1952, p. 18.
61. "Du 7 au 14 mai aura lieu cette année la Semaine de fierté rurale, organisée spécialement par la Jeunesse Agricole Catholique (JAC)."
PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 328.
62. "Comme par les années passées, le mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique (J.A.C.) organise la Semaine de fierté rurale. En 1956, elle aura lieu du 3 au 10 mai. Le thème choisi est: l'orientation du travail."
PELLETIER, no 98, 8 avril 1956, p. 250.
63. PELLETIER, no 102, 22 août 1956, p. 329. Egalement:
"Le problème des hommes de chantiers de notre diocèse est un de ceux auxquels nous devons apporter une sollicitude pastorale de plus en plus grande... Nous devons nous réjouir de la collaboration franchement apostolique qu'y apporte la J.A.C., particulièrement dans notre diocèse. Ces généreux efforts doivent être soutenus et encouragés."
PELLETIER, Lettre aux curés pour une réunion sur les problèmes de la forêt, 27 juillet 1951.
Dans PELLETIER, no 40, 6 août 1951, p. 335.
64. PELLETIER, no 40, 6 août 1951, p. 292.
65. "Le mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique du diocèse, organise, cette année encore, des cours d'orientation pour la jeunesse rurale. Pour les filles, ces leçons auront lieu à la Maison de retraites fermées Marie-Réparatrice, à Trois-Rivières, du 4 au 11 février. Pour les garçons, ces mêmes cours se donneront à la Maison "Reine des Apôtres", au Cap-de-la-Madeleine, du 11 au 17 mars...Ai-je besoin de vous demander d'encourager les jeunes de votre paroisse, afin qu'ils

puissent suivre ces leçons. L'an dernier, comme il ne s'est présenté que quatre jeunes gens, on a dû les envoyer à Joliette. Il faudrait que cette année, il y ait au moins une cinquantaine de jeunes gens et autant de jeunes filles pour que notre jeunesse rurale puisse profiter de ces leçons. Ces rencontres, on le sait, complètent la formation de notre jeunesse, lui donnent un meilleur sens chrétien, aiguisent sa responsabilité et l'entraînent à l'apostolat. De plus, nous avons besoins de chefs. Ne perdons donc aucune occasion pour en préparer."

PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, pp. 522-523.

66. Lettre pastorale collective de l'épiscopat du Québec sur le problème rural au regard de la doctrine sociale de l'Eglise, 30 novembre 1937.
Dans COMTOIS, no 17, p. 362.
67. COMTOIS, no 42, 6 décembre 1941, pp. 188-189.
68. "Cette lettre doit être lue attentivement et bien commentée aux fidèles. Un excellent moyen d'en diffuser la doctrine serait d'inviter les sections de la J.A.C. d'en faire l'objet de leur programme d'études."
La lettre revêt sûrement une certaine importance, puisque Mgr Pelletier, 15 ans plus tard, la recommandera à nouveau pour que la JAC l'étudie.
Dans PELLETIER, no 48, 19 mars 1952, p. 18.

b) Jeunesse Etudiante Catholique

69. "La Jeunesse Etudiante Catholique travaille depuis 10 ans dans les maisons d'enseignement de notre diocèse."
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
70. COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 214.
71. "Depuis quelques années, la J.E.C. a pris un essor considérable dans tout le pays. Nous comptons actuellement, dans notre seul diocèse, 50 sections organisées, sur un nombre possible de 80 sections (écoles qui dépassent la sixième année)."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 19.

72. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
73. PELLETIER, no 52, 8 septembre 1952, pp. 126-127.
74. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180 et
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 19.
75. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 22.
76. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19-21 et
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 254.
77. "Comme les élèves de ces écoles (écoles primaires supérieures) poussent plus loin leurs études, ils doivent être le sujet de plus d'attention."
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245.
78. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.
79. "Il faut accorder à la J.E.C. dans le règlement et le programme de l'école, une place suffisante pour que le mouvement puisse poursuivre ses activités convenablement et avec succès. Il arrive parfois qu'on lui mesure si parcimonieusement le temps et l'espace que la J.E.C. ne peut que végéter ou être étouffée. Certaine manière de la regarder comme encombrante laisse voir qu'on ne l'accepte qu'à regret. On trouve pourtant le moyen de faire de la place à beaucoup d'autres éléments secondaires de formation, comme la musique, les corps de cadets, les cercles littéraires, les organisations sportives, les amicales, etc..."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 27.
 Dans la même ligne, mais appliquée à un problème particulier, l'évêque dira, en page 245 du même document:
 "Souvent dans les collèges et couvents on se plaint que le temps manque pour bien organiser l'Action Catholique. Il y aurait lieu de dégager un peu l'assistant-religieux pour qu'il ait le temps nécessaire à la formation des dirigeants et militants. Il y a aussi une échelle de valeur dont il faut tenir compte."
80. "Elle devrait avoir non seulement en principe mais en pratique la première place dans la maison. Elle devrait l'emporter sur la fanfare, les sports, la gymnastique, et les autres associations. S'il y a lieu, la direction verra à changer certains règlements pour faciliter le travail des jeunes."
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245.

81. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 20.
82. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 23-24.
83. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 21. En d'autres termes: "La J.E.C. comme l'A.C. en général est organisée sur une base diocésaine... Par conséquent, dès que l'autorité diocésaine adopte telle forme de J.E.C., il n'y a plus à épiloguer: il faut en adopter franchement le programme, l'esprit, les méthodes et les publications;" dans le même mandement, en page 26.
84. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19-20.
85. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19-21.
86. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 22 et
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245.
87. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 22.
88. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 24-25.
89. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19-23.
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245.
90. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 19.
91. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 20.
92. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 26.
93. "Nous avons nommé un assistant à l'aumônier diocésain de la J.E.C., pour la partie nord du diocèse: le R.P. J.-A. Loubier, s.s.s., qui réside au presbytère du Christ-Roi, à Shawinigan. Il mettra à votre service son expérience dans l'apostolat de la jeunesse."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 21.
94. "Le R.P. Claude BRODEUR, O.P., a été nommé aumônier national adjoint de la J.E.C., assistant du Rev. Père Maurice Lafond, C.S.C."
Communiqué des évêques du Québec, 6 mai 1952.
Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 96.

95. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 21.
96. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 21.
97. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 20.
98. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245.
99. "Pour le bon fonctionnement de l'A.C., et la liberté de travail des militants et des dirigeants, les directeurs d'écoles, collèges ou couvents, ne doivent pas assumer la charge d'Assistants-techniques. L'expérience démontre que ces deux fonctions sont tout à fait incompatibles."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 21.
100. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
101. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 22.
102. "Jusqu'ici l'organisation diocésaine de la J.E.C. demandait la somme de dix sous (\$0.10) par an à chaque étudiant. On s'était contenté surtout des écoles où la J.E.C. existait. Inutile de dire que les ressources ont été bien maigres.
Afin d'obvier à ces difficultés financières et de donner un meilleur service sur le plan local, on a pensé, après étude attentive du problème, de hausser la cotisation annuelle à quinze sous (\$0.15), l'étendre à chaque école du diocèse et atteindre, à l'intérieur de chaque école, tous les enfants de première jusqu'à la douzième année. On prélevera cette somme à un temps ou l'autre de l'année le plus favorable. Les maîtres et maîtresses peuvent même la recueillir par versements. Le tout devra être adressé à Monsieur le Chanoine Charles-Henri Lapointe, directeur général de l'Action catholique diocésaine, 347 rue Laviolette, Trois-Rivières. Après, la répartition se fera entre les mouvements étudiants concernés... Il me semble que cette cotisation n'est pas exagérée. Dans plusieurs diocèses, elle est déjà plus élevée. Vous accueillerez sans doute avec votre charité coutumière cette demande qui n'est faite que dans le but d'aider les uns et les autres. En définitive, ce sont nos écoles et c'est notre jeunesse étudiante qui en bénéficieront."
PELLETIER, no 152, 21 septembre 1959, pp. 445-446.
103. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.

104. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
105. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 24.
106. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 19 et
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
107. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180 et
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
108. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 26.
109. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 19.
110. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 26.
111. "Il est d'une grande importance que ce mouvement soit bien parti et qu'il jouisse de la faveur des étudiants. Souvent, l'expérience est là pour le prouver, on donne le dégoût de l'Action Catholique aux jeunes parce qu'on les part mal ou qu'on leur fait faire autre chose que de l'Action Catholique sous le nom de JEC.

On détourne ainsi les âmes généreuses de l'apostolat. C'est là une erreur grave de conséquences pour l'avenir de l'Eglise dans nos milieux."
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
112. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 21.
113. "Pour élémentaire et essentiel en A.C., ce principe n'en est pas moins très souvent méconnu en pratique. Beaucoup d'éducateurs ne savent pas se résigner franchement à cette nouveauté: ils voudraient "mettre du vin nouveau dans de vieilles autres", en accommodant tant bien que mal la J.E.C. à des organisations ou associations déjà existantes et que l'on craint de voir absorber par la J.E.C."
COMTOIS, no 29, 21 septembre, 1940, p. 26.
114. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 22.
115. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.

116. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245.
117. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 22.
118. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 27.
119. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 243.
120. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 22.
121. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.
122. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 27.
123. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 254.
Dans le même document, à la page précédente, l'évêque avait élaboré davantage:
"Un fait que personne ne peut nier, c'est que les jeunes ne peuvent prendre intérêt à leurs organisations s'ils ne s'en sentent pas responsables. Les aumôniers et les assistants religieux de même que les directeurs et directrices voudront bien laisser aux jeunes leur part de responsabilités. Il y a moyen de contrôler délicatement tout en laissant faire la besogne aux laïcs."
124. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 27. Ici encore, Mgr Comtois élabore en pp. 21-22 du même écrit:
"L'Aumônier et l'Assistant-technique s'entendront pour laisser le plus d'initiative possible aux militants de la J.E.C., dans la mesure où la prudence le permet. Ils veilleront à ne pas faire l'ouvrage des militants et des dirigeants, sous prétexte que ce sera mieux fait. Ils conseilleront, ils stimuleront les jécistes; mais ils les laisseront travailler par eux-mêmes. Ils prendront garde de ne pas écraser les militants et les dirigeants sous un caporalisme outrancier."
125. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 27.
126. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 26.
127. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19 et 27.

128. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245 et
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 27.
129. "En conséquence, si d'une part on doit avoir en vue, dès le début, d'influencer tout le milieu, il faut, d'autre part, procéder avec une sage lenteur et une grande prudence dans le recrutement. On doit donc prendre garde de faire un recrutement trop rapide et de confier des responsabilités trop lourdes à de nouveaux chefs à peine pris par le problème de l'apostolat. De la sorte, on peut accumuler de belles statistiques, mais on aura construit sur le sable en négligeant la formation des chefs. A moins qu'il ne s'agisse d'une conversion comme celle de saint Paul, le bon Dieu veut, dans l'ordre normal des choses, qu'une âme avance graduellement dans les voies de la perfection personnelle et de l'apostolat."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 22-23.
130. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 27.
131. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244 et
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 23.
132. COMTOIS, no 67, 25 avril 1945, p. 244.
133. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 22 et 23.
134. La "JEC..." obtient des résultats sérieux par la haute vie spirituelle de ses membres".
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 28.
135. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 23.
136. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 245.
137. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 23.
138. PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 353.
139. "Le "CONQUERANT" publié par la Centrale Jéciste de Montréal est le bulletin officiel de la J.E.C.. Le journal "JEC", fait pour tous les élèves, est un moyen de propagande des idées chrétiennes dans les écoles et collèges. Il est le

seul organe officiel pour notre diocèse."

COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 25.

140. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 24.
141. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19 et 24, et JEAN XXIII, "Encyclique Princeps Pastorum", sur les missions, 28 novembre 1959.
Dans PELLETIER, no 155, 12 janvier 1960, p. 25.
142. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 24.
143. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244 et COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 24.
144. PELLETIER, no 98, 8 avril 1956, p. 250 et PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 353.
145. PELLETIER, no 98, 8 avril 1956, pp. 250 et 254.
146. PELLETIER, Message à l'occasion de la Semaine Etudiante, 27 mars 1957.
Dans PELLETIER, no 115, 1 mai 1957, p. 94.
147. PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 353.
148. PELLETIER, no 165, 3 mai 1960, p. 221.
149. PELLETIER, Message, 10 avril 1961.
Dans PELLETIER, no 176, 22 août 1961, p. 510.
150. PELLETIER, Message à l'occasion de la Semaine Etudiante, 28 mars 1962.
Dans PELLETIER, no 188, 22 août 1962, p. 169.
151. PELLETIER, Discours, 4 avril 1956.
Dans PELLETIER, no 98, 8 avril 1956, p. 254.
152. "La J.E.C. met actuellement à la disposition des jeunes avec l'aide des O.T.J. et de tous les autres groupements d'adultes et de jeunes, un service de loisirs organisés. Ce service est rattaché à l'O.T.J.. Durant les vacances et même l'année scolaire, les dirigeants et les militants

de la J.E.C. verront à fournir des chefs pour aider les organisations de l'O.T.J.. En retour, l'O.T.J. verra à assurer dans son budget les fonds nécessaires pour l'organisation des jeux en tout temps."

COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.

153. COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.

c) Jeunesse Indépendante Catholique

154. "Monsieur l'abbé Marcel Lafortune, du diocèse de Montréal, a été nommé, avec le consentement de Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau, aumônier national de la J.I.C.F.".
- PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 244.

155. M. l'abbé Jules Gélinas.
COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 214.

156. "Chaque paroisse devrait avoir à la fin de 1937 au moins une section de... JIC".
COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.

157. COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.

158. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 24 et
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.

159. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 19 et 24.

d) Jeunesse Ouvrière Catholique

160. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 419.

161. Puisque "En 1929, aux jocistes belges en pèlerinage à Rome, le Saint-Père...".
ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 419.

162. Puisque son 15^e anniversaire est fêté en 1947, selon:
ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 419.
163. Mgr Comtois, dans son mandement d'entrée déclare: "Tant mieux si Monseigneur Cloutier a... favorisé l'expansion... du jocisme...".
COMTOIS, no 1, 16 mars 1935, p. 4.
C'est dire que la fondation diocésaine eut lieu entre 1932, année de l'introduction de la JOC au Canada, et 1935, année de la mort de Mgr Cloutier.
164. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
165. COMTOIS, no 66, 17 janvier 1945, p. 209.
166. "Cet événement sera marqué par des manifestations populaires dans la plupart des diocèses de notre pays, et tout particulièrement dans notre diocèse, à Shawinigan, où, le 1er juillet, un programme élaboré de fêtes religieuses et civiques se déroulera en présence de délégués étrangers."
ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 419.
167. "Le mouvement "Jeunesse Ouvrière Catholique", (J.O.C.) fête cette armée son vingtième anniversaire de vie, de travail et de conquête."
PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
168. PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, p. 370.
169. "M. l'abbé Rosemont Masson, aumônier de la J.O.C."
COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 214.
170. "Je prie donc Messieurs les curés de maintenir sur pieds ces organisations là où elles existent et de les fortifier davantage; là où elles n'existent pas encore, qu'on les établisse, en autant que la chose est possible."
COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
Il est également fait mention de ce lien JOC-paroisse dans:
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 24.
COMTOIS, no 42, 6 décembre 1941, p. 188.
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.
171. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 23.
172. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 23.

173. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
174. "Car, en face des graves périls qui la menacent, l'Eglise met son espoir dans la jeunesse chrétienne. Les jeunes sont les dirigeants de demain. Les ennemis du christianisme le savent; voilà pourquoi ils tendent leurs filets du côté de la jeunesse. Armons nos jeunes catholiques pour les combats à venir."
COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 213.
175. PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
176. COMTOIS, no 13, 15 mars 1936, p. 213.
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 24.
COMTOIS, no 67, 29 avril 1945, p. 244.
177. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
178. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 419.
179. COMTOIS, no 8, 1 août 1936, p. 180.
180. PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
181. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 419.
182. PIE XII, Discours au Congrès Mondial de la JOC, 25 août 1957.
Dans PELLETIER, no 122, 2 novembre 1957, p. 278.
183. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine de la JOC,
25 octobre 1957.
Dans PELLETIER, no 123, 21 novembre 1957, p. 348.
184. PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
185. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 420.
186. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine de la JOC,
25 octobre 1957.
Dans PELLETIER, no 123, 21 novembre 1957, p. 348.

187. PIE XII, Discours au Congrès mondial de la JOC,
25 août 1957.
Dans PELLETIER, no 122, 2 novembre 1957, p. 275.
188. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 419.
189. PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
190. PIE XII, Discours au Congrès Mondial de la JOC,
25 août 1957.
Dans PELLETIER, no 122, 2 novembre 1957, p. 277.
191. PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
192. PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
193. PELLETIER, no 58, 27 janvier 1953, pp. 298-299.
194. "Vous avez dû lire dans la Semaine Religieuse de Québec, ou dans les journaux, le "Mémoire sur le problème des jeunes filles de la campagne venant travailler dans nos villes", préparé par la J.O.C.F., de Montréal. Le cas particulier des servantes y est étudié et analysé à fond. Nous savons qu'un nombre toujours croissant de jeunes filles, parfois très jeunes, quittent la campagne pour venir s'engager dans le service domestique de nos villes.

Une enquête très soignée a révélé les grands dangers auxquels se trouvent exposées ces servantes venues de l'étranger: danger pour leur santé, dangers surtout pour leur âme et leur réputation. La conclusion est que le cas de ces servantes constitue un problème aigu tant au point de vue religieux et moral, qu'au point de vue national et économique.

Pour résoudre ce grave problème, la J.O.C.F. a fondé dans les principaux centres urbains deux services: le Service domestique et le Service de Tutelle. Les prêtres des paroisses rurales pourraient collaborer efficacement avec ces services en prévenant, soit par eux-mêmes, soit par leur J.A.C.F., le Secrétariat de la J.O.C.F. des villes où se dirigent les jeunes filles qui quittent la campagne." COMTOIS, no 42, 6 décembre 1941, pp. 188-189.

195. "Vous serez sans doute intéressés de parcourir le tableau ci-dessous. Il vous fournit une vue d'ensemble des cours de préparation au mariage pour l'année 1957. On y trouve le nombre de participants de chacune des paroisses. L'énumération totale nous montre que 1,237 jeunes ont participé à cette initiative.

Nous pouvons dire qu'actuellement près d'un tiers des mariés de l'année ont suivi les cours de préparation au mariage. L'influence des cours est déjà grande. En nous y donnant encore avec plus de zèle, nous pourrions doubler l'assistance. Il s'agirait de voir avec messieurs les aumôniers diocésains de la J.O.C. et de la J.O.C.F. la possibilité d'organiser pour les paroisses populeuses des cours, là où il n'y en a pas encore. Pour les paroisses ordinaires de campagne, on pourrait mettre sur pieds annuellement à un endroit des cours pour cinq ou six d'entre elles. L'accès à ces leçons formatrices en serait facilité d'autant."

PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, p. 369.

196. ROY, no 7, 14 mai 1947, p. 420.
197. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine nationale de la jeunesse travailleuse, 24 septembre 1956.
 Dans PELLETIER, no 105, 21 novembre 1956, p. 359.
 Et PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine de la JOC, 25 octobre 1957.
 Dans PELLETIER, no 123, 21 novembre 1957, p. 348.
198. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine de la JOC, 25 octobre 1957.
 Dans PELLETIER, no 123, 21 novembre 1957, p. 348.
199. PELLETIER, no 49, 30 avril 1952, p. 29.
200. PIE XII, Discours au Congrès Mondial de la JOC, 25 août 1957.
 Dans PELLETIER, no 122, 2 novembre 1957, p. 275.
201. PIE XII, Discours au Congrès Mondial de la JOC, 25 août 1957.
 Dans PELLETIER, no 122, 2 novembre 1957, p. 280.

e) Scoutisme et Guidisme

202. Nous étudierons ici ensemble, et les scouts et les guides, puisque les indications relativement à ces dernières sont très rares et, par conséquent, ne requièrent pas une section d'étude à part.
203. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des scouts catholiques, 4 août 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 426.
204. "Vous pouvez établir les Scouts catholiques. Ils feront beaucoup de bien." Voilà ce que signait Son Excellence Monseigneur F.-X. Cloutier, de regrettée mémoire, le 4 août 1928, pour autoriser la fondation du Scoutisme au diocèse de Trois-Rivières. La formule d'approbation, lacomique, dans ses termes, ouvrait toutes larges les portes à un nouveau groupement prometteur. A 25 ans de distance, nous pouvons dire avec joie que le rêve de Sa Grandeur Monseigneur Cloutier a été réalisé. En effet, on a établi les Scouts au diocèse. Ils ont fait beaucoup de bien.

Si nous regardons la montée du Scoutisme chez nous, depuis la modeste troupe du Père Vincent, o.f.m. de la paroisse Notre-Dame...".

PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des scouts catholiques, 4 août 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 426.

205. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute, 18 février 1957.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 407.
206. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute, 18 février 1957.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 407.
207. "Peu à peu, nous avions notre Fédération provinciale avec sa régie propre, ses règlements bien à elle...".
PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute, 18 février 1957.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 406.

208. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des scouts catholiques, 4 août 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 426.
209. "Le R.P. Bernardin, O.F.M., aumônier des Scouts.
Le R.P. Marie-Alcantara, O.F.M., aumônier des Guides".
COMTOIS, no 13, 15 mars 1937, p. 214.
Ce dernier père semble avoir exercé une influence particulière:
"Pour son ciel, la divine Providence a aussi prélevé chez nos communautés religieuses des valeurs très chères. Parmi ces disparus, je rappelle particulièrement le Rev. Père Alcantara, O.F.M., qui a diffusé dans le mouvement Guide et toute notre vie diocésaine sa large expérience d'éducateur-apôtre."
PELLETIER, no 23, 8 décembre 1949, p. 313.
210. "... la florissante Fédération diocésaine d'aujourd'hui, constituée de 14 meutes, de 17 troupes et de 19 clans,..."
PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 426.
211. "Les troupes scoutes sont tenues en vertu d'une entente avec les comités diocésains à ne pas prendre de dirigeants de la J.E.C. ou militants pour les mettre chefs de patrouille. Nos jeunes ne peuvent avec succès cumuler les deux charges."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 25.
212. PIE XII, Allocution aux Scouts, 7 juin 1952.
Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 111.
213. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute, 18 février 1957.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 406.
214. "Je profite de l'occasion de la présente Circulaire pour porter à votre connaissance la lettre que j'adressais en juin dernier aux Aumôniers diocésains des Scouts et des Guides, et dont voici le texte:
A leur assemblée du 10 mai dernier, NN.SS. les Archevêques et Evêques de la Province ont laissé à chaque Ordinaire de déclarer, selon qu'il le jugera à propos, que les groupes et les unités de scouts et de guides du diocèse font partie

intégrante de l'Action Catholique diocésaine.

Pour ce qui concerne le Diocèse des Trois-Rivières, je crois opportun de faire miennes les déclarations de Son Eminence le Cardinal Villeneuve, pour l'Archidiocèse de Québec, en date du 8 juin dernier, et de proclamer officiellement que les deux associations diocésaines, rattachées aux deux Fédérations des Scouts et des Guides Catholiques de la Province de Québec, doivent être considérées comme mouvements d'Action Catholique, dépendant de leurs propres chefs légitimes et de l'Ordinaire du diocèse, avec tous les droits et priviléges dont jouissent les organismes constitutifs de l'Action Catholique, et que je leur reconnaiss le mandat requis "ad hoc".

Veuillez communiquer cette décision aux Comités Directeurs et aux membres de vos associations respectives et les assurer de ma plus paternelle bénédiction.

J'ai confiance que le scoutisme catholique s'acquittera fidèlement du mandat qui lui est confié pour la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise trifluvienne."
COMTOIS, no 53, 24 décembre 1942, pp. 417-418.

- 215. PIE XII, Allocution aux Scouts, 7 juin 1952.
Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 110.
- 216. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 428.
- 217. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 25.
- 218. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 426.
- 219. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 428.
- 220. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute, 18 février 1957.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, pp. 405-406.
- 221. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 426.

222. PIE XII, Allocution aux Scouts, 7 juin 1952.
 Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 111.
223. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, pp. 427, 428 et
PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute,
 18 février 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, pp. 407, 408.
224. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute,
 18 février 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 407 et
PIE XII, Allocution aux Scouts, 7 juin 1952.
 Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 111.
225. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, pp. 426, 427 et
PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute,
 18 septembre 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 407.
226. PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 426 et
PIE XII, Discours à la Conférence internationale du Guidisme catholique, 2 août 1955.
 Dans PELLETIER, no 93, p. 88.
227. PIE XII, Allocution aux Scouts, 7 juin 1952.
 Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 110 et
PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, pp. 427, 428.
228. PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute,
 18 février 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 406.
229. PIE XII, Allocution aux Scouts, 7 juin 1952.
 Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, pp. 110, 111.
PELLETIER, Lettre à l'abbé Roger Bellemare, aumônier diocésain des Scouts catholiques, 4 août 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, pp. 426 à 428.
PIE XII, Discours à la conférence internationale du Guidisme catholique, 2 août 1955.
 Dans PELLETIER, Message à l'occasion de la semaine scoute,
 18 février 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, pp. 406 à 408.

f) Croisade Eucharistique

230. PIE XII, au Directeur Général de l'Apostolat de la Prière.
 Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228.
 La même chose est affirmée dans:
 COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 29.
231. PELLETIER, no 168, 7 octobre 1960, p. 274.
232. "Cette année la Croisade Eucharistique fête son vingt-cinquième anniversaire d'existence."
 COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 28.
233. "Le 19 juin dernier, vous m'écriviez pour me faire part du travail de la Croisade durant le premier quart de siècle de son existence."
 PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
234. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 28.
235. PELLETIER, no 52, 8 septembre 1952, pp. 126-127.
236. "En présentant à la Croisade eucharistique mes plus vives félicitations à l'occasion de son jubilé d'argent...".
 PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
237. "C'est dans ce bel esprit d'amour fraternel que vous avez bien voulu faire beaucoup de sacrifices pour venir en aide aux petits infortunés d'Europe. Vous leur adressez le fruit d'une collecte soustraite de vos petites épargnes; je suis sûr que vous leur envoyez également bien large la part de vos prières et de votre attachement."
 PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
 Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334.
238. "Actuellement, cette branche s'organise dans quelques-unes de nos écoles de campagne. Même une école urbaine dans la ville de Trois-Rivières en fait présentement l'essai. Vous pouvez compter que je serai très heureux de permettre le plus possible l'expansion de cette branche ainée de la Croisade, si le mouvement s'avère avantageux pour la croissance surnaturelle et le rayonnement chrétien de notre gent écolièrre."
 PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
239. PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 339.

240. PELLETIER, no 65, 12 novembre 1953, p. 443.
241. PELLETIER, Message aux Apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334.
242. COMTOIS, no 29, 21 avril 1940, p. 34.
243. PELLETIER, Voeux aux croisés du diocèse, janvier 1958,
Dans PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, p. 376 et
PELLETIER, no 168, 7 octobre 1960, p. 274.
244. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 34.
245. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 34, 35.
246. Ce dernier paragraphe:
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 34, 35.
247. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 20.
248. PELLETIER, no 65, 12 novembre 1953, p. 443.
249. PELLETIER, no 65, 12 novembre 1953, p. 443.
250. PELLETIER, Allocution à la Croisade eucharistique,
1 janvier 1954.
Dans PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, p. 33.
251. PELLETIER, no 65, 12 novembre 1953, p. 443.
252. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 33 à 35.
253. PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la
Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
254. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 34.
255. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 33.
256. "Le Secrétariat diocésain est à votre disposition pour
vous fournir tous les renseignements nécessaires. Il est
l'agent normal des relations avec le Secrétariat général.
Les différents groupes peuvent, s'ils le désirent, lui
faire parvenir les trésors, mais ils devront lui envoyer
un rapport général de leurs activités une fois l'an. Le
Secrétariat se charge aussi d'organiser les congrès et
les journées d'études."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 36, 37.

257. "L'Aumônier diocésain aura la direction générale de la Croisade dans le diocèse. Il sera responsable du secrétariat. Il visitera les groupes, prêchera quand il le jugera à propos des récollections ou des petites retraites pour les apôtres. Tous les ans, il devra me remettre un rapport général sur la Croisade dans le diocèse."

COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 37.

258. PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.

259. PELLETIER, Lettre au P. Réal Lebel, 18 août 1950.
Dans PELLETIER, no 31, 22 août 1950, p. 69.

260. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 28.

261. PELLETIER, Lettre au P. Réal Lebel, 18 août 1950.
Dans PELLETIER, no 31, 22 août 1950, p. 69.

262. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 28, 34 et
PELLETIER, Lettre au P. Réal Lebel, 18 août 1950.
Dans PELLETIER, no 31, 22 août 1950, p. 69.

263. Alors que Mgr Comtois se contente d'affirmer: "Jeunes Croisés de l'Eucharistie, je salue en vous l'élite de mon diocèse. AVANT-GARDE de la grande armée des militants de l'Action catholique, vous êtes la joie, l'espoir de votre évêque."
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 28.

Mgr Pelletier précisera à plusieurs reprises pour ne laisser subsister aucun doute: il publie d'abord l'allocution de PIE XII au Directeur général de l'Apostolat de la prière, 19 septembre 1948 (PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228) où le pape dit: "C'est pourquoi, Pie XI, notre prédecesseur, avait appelé la Croisade eucharistique: l'école primaire de l'Action catholique et son apprentissage." (Paroles que Mgr Comtois avait déjà publié dans son mandement no 29, 21 septembre 1940, p. 28).

Mgr Pelletier dira lui-même, dans son Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952, publié dans son écrit no 59, 22 avril 1953, p. 334: "Mes chers Croisés, continuez votre beau travail d'Action catholique." Il appelle les croisés "nos benjamins de l'Action catholique" dans la Lettre qu'il écrit au P. Lebel, Directeur National

de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.

Enfin, il est aussi clair dans le mandement no 65,
 12 novembre 1953, p. 441:

"Il est incontestable que, dans notre diocèse, l'Action catholique, a fait, depuis quelques années, de grands progrès. Toutes nos œuvres, toutes nos organisations apostoliques, à partir des benjamins que sont les Croisés...".

- 264. PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
 Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334.
PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique,
 3 février 1956.
 Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 206.
 Exemple: "Dès les premiers jours de l'an nouveau, c'est le Père spirituel du diocèse qui rejoint la plus petite armée des vaillants du royaume pour faire ses meilleurs souhaits. Il veut en outre, leur redire qu'il les aime beaucoup et prie à leurs intentions."
PELLETIER, Vœux aux Cadets, Croisés et Croisillons,
 1 janvier 1955.
 Dans PELLETIER, no 82, 24 février 1955, p. 347.

- 265. PELLETIER, Allocution aux Croisillons, Croisés et Cadets,
 8 décembre 1951.
 Dans PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 530.

- 266. PELLETIER, Lettre au P. Réal Lebel, 18 août 1950.
 Dans PELLETIER, no 31, 22 août 1950, p. 69.

- 267. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 33 et
PELLETIER, Allocution aux Croisillons, Croisés et Cadets,
 8 décembre 1951.
 Dans PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 530.

- 268. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 36, 38.

- 269. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 33.

- 270. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 32.

- 271. PELLETIER, Vœux aux Croisillons, Cadets et Cadettes,
 21 janvier 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 404.

272. PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
 Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334 et
 PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 339.
273. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 36 et
 PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la
 Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
274. COMTOIS, no 40, 26 septembre 1941, p. 177.
275. PELLETIER, Allocution aux Croisillons, Croisés et Cadets,
 8 décembre 1951.
 Dans PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 530.
PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique,
 23 décembre 1952.
 Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334.
PELLETIER, Voeux aux Croisillons, Cadets et Cadettes, 21
 janvier 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 404.
PELLETIER, Voeux aux Croisés du diocèse, janvier 1958.
 Dans PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, pp. 375-376.
276. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 33.
277. PELLETIER, Voeux aux Croisillons, Cadets et Cadettes,
 21 janvier 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 404 et
PELLETIER, Voeux aux Croisés du diocèse, janvier 1958.
 Dans PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, p. 376.
278. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 29, 30, 33.
279. "La vie se manifeste dans ce sacrement par une présence:
 la présence de Jésus sous les apparences de l'Hostie. Le
 Croisé développera la foi en cette présence de Jésus sur
 l'autel et il s'efforcera de maintenir le plus possible
 son esprit, son cœur et son corps lui-même devant Jésus.
- Voilà pourquoi dans la pratique de sa vie il s'habituerà
 à faire un acte de présence à l'église tous les jours soit
 en assistant à la messe, aux vêpres, aux heures saintes,
 soit en faisant une visite... Il sera présent en esprit
 aux messes qui se disent à chaque seconde à travers le monde."
 COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 30.

280. "L'Eucharistie, c'est un sacrement qui en nous unissant au Christ, nous apporte la vie divine. C'est une nourriture proclamée nécessaire par le divin Sauveur: "Amen, Amen, dico vobis: nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis." Le Croisé croira de toutes ses forces à la parole du Sauveur. Il acquerra la conviction qu'il trouvera en Jésus-Hostie, l'indispensable nourriture de son âme.

En pratique, ses communions deviendront plus fréquentes. Elles seront mieux préparées. La veille il y songera: il communiera pour prouver davantage son amour à Jésus, pour acquérir telle vertu, pour corriger tel défaut."

COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 30.

281. "Jésus est là sur l'autel dans un état de victime. Il offre sans cesse ses souffrances à son divin Père pour nous. Et son plus grand désir c'est d'associer tous les chrétiens à son état de victime. Saint Paul disait justement: "Je complète en ma chair ce qui manque à la passion du Christ." Le Croisé comprendra peu à peu le devoir du sacrifice chrétien et il unira toutes ses difficultés, ses petites épreuves à celles de Jésus, victime sur l'autel.

Dans la pratique, avant d'entreprendre de grandes mortifications extérieures, il commencera par immoler son caractère. Il luttera contre son égoïsme, sa mauvaise humeur, sa susceptibilité...".

COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 30-31.

282. "Le Christ est la tête du corps mystique, et nous, nous sommes les membres. Et voilà pourquoi lorsque nous nous unissons au Christ, tête du corps mystique, par la sainte communion, nous nous unissons aux autres membres, les chrétiens. Le grand apôtre du corps mystique, saint Paul, résume son enseignement en cette formule: "Unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus." "Un seul pain! Donc malgré notre nombre, nous sommes un seul corps, nous tous qui participons au même pain (I Cor. X, 17)." Le Croisé prendra ainsi conscience que tous les hommes sur la terre sont ses frères, que leur âme a coûté le sang d'un Dieu comme la sienne, qu'ils sont appelés à vivre avec lui dans le même ciel pendant toute l'éternité.

En pratique, le prochain, quels que soient son nom et son origine, aura droit à son amour et à sa prière. Le Croisé s'appliquera en outre à saisir le sens profond de la messe qui est le centre de sa vie et aussi le centre

d'unité entre l'Eglise militante, souffrante et triomphante.²⁷
 COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 31-32.

283. "Je vous mets en garde contre cette méthode regrettable qui consiste à contrôler les communions. C'est là un moyen dangereux qui peut exposer l'enfant à faire des communions sacrilèges. De même pour aider au Croisé à agir par conviction personnelle, il faudrait faire disparaître les cours de messes avec promesse d'une récompense pour vainqueur. Habituez plutôt l'enfant à agir par des motifs d'amour de Dieu que par l'espérance d'une récompense quelconque ou de bonnes notes."
 COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 35.
284. PIE XII, Allocution au Directeur Général de l'Apostolat de la prière, 19 septembre 1948.
 Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228.
 PELLETIER, Allocution aux Croisillons, Croisés et Cadets, 8 décembre 1951.
 Dans PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 530.
 PELLETIER, Voeux aux Croisillons, Cadets et Cadettes, 21 janvier 1957.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 404.
285. PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
 PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 3 février 1956.
 Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 206.
 PELLETIER, Voeux aux Croisés du diocèse, janvier 1958.
 Dans PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, p. 376.
 PELLETIER, no 168, 7 octobre 1960, p. 274.
286. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 29, 30, 33.
287. PIE XII, Allocution au Directeur Général de l'Apostolat de la prière, 19 septembre 1948.
 Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228.
288. PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
 Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
 PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 339.
289. PELLETIER, Voeux aux Croisés du diocèse, janvier 1958.
 Dans PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, p. 376.

290. PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 340.
291. PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 3 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 206.
292. PELLETIER, Lettre au P. Réal Lebel, 18 août 1950.
Dans PELLETIER, no 31, 22 août 1950, p. 69.
PELLETIER, Allocution aux Croisillons, Croisés et Cadets, 8 décembre 1951.
Dans PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 530.
PELLETIER, Vœux aux Croisillons, Cadets et Cadettes, 21 janvier 1957.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 404.
293. PELLETIER, Allocution à la Croisade, septembre 1950.
Dans PELLETIER, no 32, 7 octobre 1950, p. 95.
PELLETIER, Allocution aux Croisillons, Croisés et Cadets, 8 décembre 1951.
Dans PELLETIER, no 47, 21 décembre 1951, p. 530.
PELLETIER, Message aux apôtres de la croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334.
PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.
PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 3 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 206.
PELLETIER, Vœux aux Croisillons, Cadets et Cadettes, 21 janvier 1957.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, p. 404.
294. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, pp. 29 et 33.
295. PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 339.
296. PELLETIER, Lettre au P. Réal Lebel, 18 août 1950.
Dans PELLETIER, no 31, 22 août 1950, p. 69.
297. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 29.
PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334.
PELLETIER, Lettre au P. Lebel, Directeur National de la Croisade eucharistique, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 425.

298. PELLETIER, Voeux aux Croisés du diocèse, janvier 1958.
Dans PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, p. 375.
299. PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334.
PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 3 février 1956.
Dans PELLETIER, no 95, 24 février 1956, p. 206.
300. PELLETIER, Voeux aux Croisés du diocèse, janvier 1958.
Dans PELLETIER, no 125, 25 janvier 1958, pp. 375-376.
301. COMTOIS, no 40, 26 septembre 1941, p. 177. Même idée dans:
PIE XII, au Directeur Général de l'Apostolat de la prière, 19 septembre 1948.
Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, p. 228 et
PELLETIER, no 148, 1 mai 1959, p. 340.
302. Voir renvois nos 27 et 28.
303. "Il faut habituer le Croisé à nourrir, par la lecture, son intelligence et son cœur d'idées saines et de sentiments généreux. A ce sujet la Croisade lui offre une littérature très abondante et très riche. Il serait bon là où la chose n'existe pas encore, de commencer l'érection d'une petite bibliothèque où figureraient des livres propres à intéresser et à édifier les jeunes. Avant de songer à dépenser de l'argent pour habiller les Croisés de costumes souvent dispendieux, ne serait-il pas préférable de songer à orner leur intelligence et leur cœur?"
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 36.
304. COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 37.
305. PELLETIER, Message aux apôtres de la Croisade eucharistique, 23 décembre 1952.
Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 334 et
COMTOIS, no 29, 21 septembre 1940, p. 37.

2. Les évêques trifluviens et les adultes

a) Ligue Ouvrière Catholique

306. "A la fin de mai prochain, la Ligue Ouvrière Catholique célébrera le dixième anniversaire de sa fondation." PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240 et "La L.O.C., qui compte cette année vingt ans d'existence...". PELLETIER, Message aux locistes, 29 septembre 1959. Dans PELLETIER, no 154, 10 décembre 1959, p. 511.
307. "Vous songez à souligner particulièrement les premières dix années de travail apostolique de la Ligue Ouvrière Catholique dans la région de Shawinigan." PELLETIER, Message aux locistes, Pâques 1953. Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 335 et "Dans quelques semaines, vous célébrerez le dixième anniversaire de la Ligue Ouvrière Catholique du diocèse de Trois-Rivières." PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953. Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416.
308. LOC et LOCF. "... je ne puis taire la satisfaction que j'éprouve en pensant à notre vaillante fédération diocésaine. Il n'y a pas, en cela, d'orgueil déplacé, car ces sentiments sont inspirés par l'encourageante réalité apostolique que représente chez nous notre double fédération lociste". PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.
309. "La marche conquérante de l'ensemble est coordonnée par un Comité diocésain dont la fécondité apostolique se fait sentir dans tout le mouvement." PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953. Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416. Même réalité dans: PELLETIER, Message aux locistes, 11 octobre 1954. Dans PELLETIER, no 78, 15 octobre 1954, p. 273.
310. "Vous avez appris que M. l'abbé Alexandre Massicotte, aumônier diocésain de la Ligue Ouvrière Catholique...". PELLETIER, no 21, 7 octobre 1949, p. 293.

311. "D'une paroisse, elle s'est communiquée à une autre, puis à une troisième. Aujourd'hui, elle couvre vingt-trois paroisses."
PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416.
312. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416.
313. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
314. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.
315. PELLETIER, Message aux locistes, Pâques 1953.
Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 335 et
PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
316. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 241.
317. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, pp. 417, 418.
318. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 418 et
PELLETIER, Message aux locistes, 29 septembre 1959.
Dans PELLETIER, no 154, 10 décembre 1959, p. 510.
319. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 241.
320. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416.
321. PELLETIER, Message aux locistes, 2 septembre 1955.
Dans PELLETIER, no 87, 7 octobre 1955, p. 465.
322. PELLETIER, Message aux locistes, 29 septembre 1959.
Dans PELLETIER, no 154, 10 décembre 1959, p. 510.
323. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.

311. "D'une paroisse, elle s'est communiquée à une autre, puis à une troisième. Aujourd'hui, elle couvre vingt-trois paroisses."
PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416.
312. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416.
313. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
314. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.
315. PELLETIER, Message aux locistes, Pâques 1953.
Dans PELLETIER, no 59, 22 avril 1953, p. 335 et
PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
316. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 241.
317. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, pp. 417, 418.
318. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 418 et
PELLETIER, Message aux locistes, 29 septembre 1959.
Dans PELLETIER, no 154, 10 décembre 1959, p. 510.
319. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 241.
320. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 416.
321. PELLETIER, Message aux locistes, 2 septembre 1955.
Dans PELLETIER, no 87, 7 octobre 1955, p. 465.
322. PELLETIER, Message aux locistes, 29 septembre 1959.
Dans PELLETIER, no 154, 10 décembre 1959, p. 510.
323. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.

324. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 418.
325. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
326. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 418.
327. PELLETIER, Message aux locistes, 2 septembre 1955.
Dans PELLETIER, no 87, 7 octobre 1955, p. 466.
328. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240 et
PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
329. PELLETIER, Lettre aux locistes, 3 octobre 1952.
Dans PELLETIER, no 54, 18 décembre 1952, p. 219 et
PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
330. PELLETIER, Message aux locistes, 29 septembre 1959.
Dans PELLETIER, no 154, 10 décembre 1959, p. 511.
331. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.
332. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 241.
333. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.
334. PELLETIER, Message aux locistes.
Dans PELLETIER, no 140, 24 octobre 1958, p. 129.
335. PELLETIER, Message aux locistes, 21 juillet 1953.
Dans PELLETIER, no 63, 14 septembre 1953, p. 417.
336. PELLETIER, no 18, 1 mai 1949, p. 240.
337. PELLETIER, Message aux locistes, 24 septembre 1951.
Dans PELLETIER, no 43, 18 octobre 1951, p. 429.
PELLETIER, Lettre aux locistes, 3 octobre 1952.
Dans PELLETIER, no 54, 18 décembre 1952, p. 218.

PELLETIER, Message aux locistes, 9 octobre 1953.
 Dans PELLETIER, no 65, 12 novembre 1953, p. 464.
 PELLETIER, Message aux locistes, 11 octobre 1954.
 Dans PELLETIER, no 78, 15 octobre 1954, p. 273.

b) Ligue des Anciens Retraitants

- 338. "Je profite de l'occasion pour vous dire combien j'applaudis au progrès de cette association des anciens Retraitants dans ce diocèse, depuis quelques années."
 CLOUTIER, no 233, 6 mars 1933, p. 81.
- 339. "Des Ligues de Retraitants sont en voie d'organisation dans plusieurs autres paroisses... une Ligue soit établie dans un avenir prochain, selon les limites du cadre paroissial".
 CLOUTIER, no 233, 6 mars 1933, p. 81.
 On fait également mention de cette réalité dans:
 COMTOIS, no 58, 8 juillet 1943, p. 19 et
 COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 50.
- 340. CLOUTIER, no 233, 6 mars 1933, p. 81.
 COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 50.
 COMTOIS, no 56, 15 mars 1943, p. 6.
- 341. COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 50.
- 342. COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, pp. 43, 47, 48.
- 343. COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 40. Entre autres sans doute, le Père Rosario Leclerc, o.m.i., semble, puisqu'on le mentionne en 1934 et 1935, avoir été un des fondateurs.
 CLOUTIER, no 233, 6 mars 1934, p. 80.
 COMTOIS, no 2, 18 mars 1935, p. 11.
- 344. "A Shawinigan, où les Ligues des Retraitants sont les mieux organisées jusqu'ici...".
 CLOUTIER, no 233, 6 mars 1934, p. 81.
- 345. COMTOIS, no 58, 8 juillet 1943, p. 19.
- 346. CLOUTIER, no 233, 6 mars 1933, p. 81.

347. COMTOIS, no 56, 15 mars 1943, p. 7.
348. CLOUTIER, no 233, 6 mars 1933, p. 81.
349. "Le septième congrès annuel des Retraitants aura lieu aux Trois-Rivières, le dimanche, 27 mai prochain. D'avance j'en bénis les assises en exprimant le voeu que cette "Journée Apostolique" de notre Fédération marque le début d'un renouveau de prospérité pour les Ligues de Retraitants de toute notre région."
CLOUTIER, no 233, 6 mars 1933, p. 81.
350. "Le dimanche, 2 juin, la journée coïncidera avec le grand Ralliement annuel des Retraitants du diocèse, la Huitième Journée Apostolique."
COMTOIS, no 2, 18 mars 1935, p. 11.
351. COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 46.
352. "Les journées apostoliques qu'elle a tenues en plusieurs vicariats forains, ont eu un succès que je me plaît à louer."
COMTOIS, no 58, 8 juillet 1943, p. 19. Egalement:
COMTOIS, no 56, 15 mars 1943, p. 7.
353. "L'heure Nous paraît venue non seulement d'organiser la résistance dans notre diocèse, mais de coordonner toutes les forces du bien en vue d'une offensive qui ne pourra déposer les armes qu'au jour de la victoire. Dans le but d'assurer la fermeté, l'unité et partant l'efficacité du mouvement, nous avons confié aux Ligues de Retraitants du diocèse la direction et la responsabilité de la campagne... Etant donné que nous confions à la Ligue des retraitants la cause de la tempérance, il va sans dire que nous donnons aux officiers diocésains de cet organisme le mandat dont ils ont besoin pour diriger et mener à bonne fin la campagne."
COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, pp. 40 et 48.
354. "A moins de constituer un bureau permanent de vigilance qui verra à perpétuer les fruits de la campagne actuelle, notre croisade n'enregistrera que d'éphémères résultats. Il devient donc nécessaire d'établir dans les paroisses un comité permanent chargé de signaler les abus à mesure qu'ils renaissent. La Ligue des Retraitants qui porte la responsabilité de la présente campagne a accepté d'organiser dans

chaque paroisse et au sein de la ligue paroissiale, un comité auquel sera spécialement confiée cette tâche. Dès les premiers symptômes, il préviendra l'autorité paroissiale et les officiers diocésains de la Fédération qui verront à prendre les moyens d'étoffer le mal dans sa source."

COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 48.

355. "N'y a-t-il pas lieu d'organiser quelques institutions protectrices capables de neutraliser l'attrait et les invitations des agences alcooliques? Les Liges de Retraitants viennent de recommander aux paroisses où les bûcherons sortent du bois et séjournent tant soit peu de fonder au sein de la Ligue paroissiale un comité qui se chargerait de préserver les bûcherons en les éloignant des établissements où se vendent les liqueurs fortes et en faisant pression pour qu'ils retournent sans délai dans leurs paroisses respectives. Dans toutes les paroisses qui comptent un certain nombre de bûcherons, les retraitants sont fortement invités à organiser un comité chargé de voir à la protection des voyageurs lors de la montée dans le bois et à l'occasion du retour."

COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 47.

356. "A côté des Cercles Lacordaire, il y a certes place pour les sociétés de tempérance, dont les membres s'engagent à la modération sans toutefois promettre l'abstention totale. Se basant sur l'expérience de leur passé, ceux-ci pourraient tout de même renoncer à l'usage habituel des vins, bières et alcools qu'ils ne se permettraient de consommer qu'occasionnellement et à quantité restreinte. C'est dans ce sens que notre Ligue de Retraitants demande à ses membres de promettre la tempérance."

COMTOIS, no 30, 18 octobre 1940, p. 44.

357. COMTOIS, no 58, 8 juillet 1943, p. 19.

358. CLOUTIER, no 233, 6 mars 1934, pp. 80-81.

359. "J'ai confié au Rev. P. Rosario Leclerc, O.M.I., aumônier général de la Fédération diocésaine des Retraitants, la tâche d'organiser des "Journées anticomunistes" dans ma ville épiscopale les 30 mai, 1er et 2 juin prochain. Cette campagne contre les Sans-Dieu aura un caractère pieux et instructif. Messieurs les Curés voudront bien exhorter leurs paroissiens à communier durant ces jours pour les pauvres

enfants de la Russie et du Mexique.

Des conférences seront données aux diverses catégories de fidèles.

Nous désirons que tous les Retraitants du diocèse y assistent pour manifester contre les horreurs du communisme.
COMTOIS, no 2, 18 mars 1935, pp. 11,12.

c) Congrégations Mariales

360. Document non publié dans les mandements.

361. Les principaux passages qui nous intéressent sont les suivants:

"C'est pour ce motif que Notre pensée se portait aussi sur vous, chers fils de la Compagnie de Jésus, lorsque nous manifestions Notre ardent désir de voir ces associations spirituelles se propager le plus largement possible dans le monde et se développer heureusement et lorsque Nous déclarions qu'elles sont plus nécessaires en notre temps qu'en aucun autre et que nous affirmions "Qu'on ne doit leur refuser aucun des caractères attribués à l'Action Catholique". Etant donné que l'Eglise "favorise une certaine variété dans l'unité et l'exercice de l'apostolat, dirigé à un but commun, par le moyen d'une collaboration fraternelle et l'union de toutes les forces sous la direction des évêques".... Intégrer de plein droit les Congrégations mariales dans l'Action Catholique placée sous la protection et l'inspiration de la Vierge Marie, et leur donner parmi les groupements d'Action catholique une place bien notable, et même très importante et particulièrement indispensable... L'Eglise espère beaucoup de vous et désire que les Congré-gations mariales se maintiennent partout à leur poste, qu'elles aient pleinement le droit de se dire d'Action catholique sous la protection de la Sainte Vierge et qu'elles soient considérées sur le même pied que les autres Associations, qui soutiennent les œuvres d'apostolat, sous l'unique autorité de la hiérarchie ecclésiastique." Ses devoirs sont ainsi résumés: "En premier lieu, la sainteté, une vraie et solide sainteté, et qui puisse être regardée comme la plus élevée possible, selon l'état de vie de l'associé.

Puis la formation chrétienne des congrégationnistes qui soit capable de faire de chacun d'eux réellement un modèle dans la vie familiale comme dans la vie sociale..

Enfin dans une totale et perpétuelle obéissance, le dévouement au Christ et à son Eglise, sous la conduite et à l'exemple de la bienheureuse Vierge Marie. Dans tout cela Nous trouvons vraiment un présage de bonheur pour notre siècle, appelé justement "marial" siècle qui a été favorisé de la protection efficace et du puissant patronage de la Mère de Dieu."

PIE XII, Lettre sur les congrégations mariales, 15 avril 1950.

Dans PELLETIER, no 29, 29 juin 1950, pp. 37-39.

362. PELLETIER, no 29, 29 juin 1950, p. 27.

En 1954, le pape publiera un autre document où il rappellera de nouveau que les Congrégations mariales sont bel et bien d'Action catholique.

PIE XII, Discours au Congrès international des congrégations mariales, publié dans "l'Osservatore Romano", 10 septembre 1954.

Dans PELLETIER, no 79, 18 octobre 1954, p. 301.

363. PELLETIER, no 29, 29 juin 1950, p. 27.

364. "1^o Quelle est la nature et le but des Congrégations mariales?

2^o Qui peut faire l'érection canonique d'une Congrégation mariale?

3^o L'agrégation à la Prima Primaria du Collège Romain est-elle nécessaire?

4^o Quelles sont les principales indulgences plénières accordées aux Congrégationnistes par la S. Pénitencerie Apostolique le 7 août 1948, et à qui ces indulgences ont-elles été concédées?

5^o Quelles sont les exercices de piété exigés des Congréganistes et qui constituent leur "Règle de vie"?"

PELLETIER, no 69, 25 janvier 1954, p. 25.

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents pontificaux

PIE X, lère Encyclique:"E Supremi Apostolatus Cathedra",
4 octobre 1903.

Dans CLOUTIER, no 38, 9 novembre 1903.

PIE X, "Motu Proprio" sur l'AC, 18 décembre 1903.

Dans CLOUTIER, no 41, 15 janvier 1904, p. 520.

PIE X, Encyclique aux évêques d'Italie sur l'Action catholique,
11 juin 1905.

Dans CLOUTIER, no 54, 19 février 1906, pp. 175-182;
186, 187; 190.

BENOIT XV, Encyclique à l'occasion du 7e centenaire de la
fondation du Tiers-Ordre franciscain, 6 janvier 1921.
Dans CLOUTIER, no 168, 14 mars 1921, pp. 396-400; 402; 404.

PIE XI, Encyclique "Ubi Arcano", 23 décembre 1922.

Dans CLOUTIER, no 183, 18 janvier 1923, pp. 25-28.

PIE XII, Lettre au Directeur Général de l'Apostolat de la
Prière, 19 septembre 1948.

Dans PELLETIER, no 16, 19 mars 1949, pp. 228-229.

PIE XII, Lettre sur les Congréations mariales, 15 avril 1950.
Dans PELLETIER, no 29, 29 juin 1950, pp. 37-39.

PIE XII, Discours au Congrès international des congréations
mariales, publié dans l'"Osservatore Romano",
10 septembre 1954.
Dans PELLETIER, no 79, 18 octobre 1954, p. 301.

PIE XII, Discours au Congrès mondial de la JOC, 25 août 1957.
Dans PELLETIER, no 122, 2 novembre 1957, pp. 275-280.

JEAN XXIII, Encyclique "Princeps Pastorum", 28 novembre 1959.
Dans PELLETIER, no 155, 12 janvier 1960, p. 25.

JEAN XXIII, Discours sur l'Action Catholique.
 Dans PELLETIER, no 157, 11 février 1960, p. 63.

2. Documents des évêques du Québec

Lettre pastorale sur le problème rural au regard de la doctrine sociale de l'Eglise, 30 novembre 1937.
 Dans COMTOIS, no 17, p. 362.

Lettre collective sur la Tempérance, 4 octobre 1938.
 Dans COMTOIS, no 20 p. 434.

Communiqué, 6 mai 1952.
 Dans PELLETIER, no 51, 6 août 1952, p. 96.

Communiqué sur l'Action catholique, septembre 1956.
 Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, pp. 395-397.

3. Document du Cardinal Villeneuve

Lettre, 3 juin 1933.
 Dans CLOUTIER, no 232, 23 décembre 1933, pp. 65-73.

4. Mandements des évêques de Trois-Rivières

LAFLECHE, nos: 104, 20 décembre 1882, p. 516.
 133, 27 octobre 1885, p. 275.
 148, 8 décembre 1887, pp. 403-404.

CLOUTIER, nos: 4, 15 novembre 1899, p. 80.
 21, 31 juillet 1901, pp. 299, 303.
 40, 15 janvier 1904, pp. 495-496.
 41, 15 janvier 1904, pp. 510; 515-520.
 53, 27 décembre 1905, pp. 121-126; 131-166.
 54, 19 février 1906, pp. 167-168.
 55, 17 avril 1906, pp. 192-193.
 59, 17 décembre 1906, pp. 316-319; 327-361.
 68, 20 décembre 1907, pp. 448; 459-494.
 70, 10 février 1908, pp. 507-508.
 77, 26 décembre 1908, pp. 561-563; 568-618.

82,	27 décembre	1910, pp. 48-87.
89,	1 décembre	1910, pp. 150-151.
91,	22 décembre	1910, pp. 165-166; 189-216.
92,	7 janvier	1911, p. 232.
93,	15 février	1911, pp. 242; 244-248; 258-259.
101,	27 décembre	1911, pp. 270-271; 279-293.
105,	1 mai	1912, pp. 336-338; 342-345.
107,	8 août	1912, p. 352.
108,	28 décembre	1912, pp. 371; 391-410.
111,	7 mars	1913, pp. 436-438.
117,	20 décembre	1913, pp. 492; 509-520.
118,	1 janvier	1914, pp. 550-553; 555-557; 569-571.
125,	21 décembre	1915, p. 37.
126,	9 février	1915, pp. 67-68.
128,	29 avril	1915, p. 100.
129,	12 août	1915, p. 109.
136,	15 juillet	1916, p. 157.
139,	26 décembre	1916, p. 182.
144,	26 décembre	1917, p. 222.
154,	24 décembre	1918, p. 294.
166,	27 décembre	1920, p. 382.
168,	14 mars	1921, p. 394.
172,	26 septembre	1921, p. 456.
173,	24 janvier	1922, p. 379.
182,	18 décembre	1922, p. 514.
183,	18 janvier	1923, p. 3.
189,	15 décembre	1923, p. 75.
197,	22 décembre	1924, p. 146.
200,	14 mai	1925, pp. 179-180.
202,	18 décembre	1925, p. 204.
210,	23 décembre	1926, p. 323.
224,	29 décembre	1930, pp. 511-512.
232,	23 décembre	1933, pp. 57-61.
233,	6 mars	1933, p. 81.

COMTOIS, nos:	1,	16 mars	1935, p. 4.
	2,	18 mars	1935, pp. 11-12.
	5,	20 décembre	1935, pp. 67-68.
	7,	30 mars	1936, p. 166.
	8,	1 août	1936, p. 180.
	13,	15 mars	1937, pp. 212-214; 216.
	16,	6 décembre	1937, p. 313.
	29,	21 septembre	1940, pp. 18-38.
	30,	18 octobre	1940, pp. 40; 43-44; 46-48; 50.
	42,	6 décembre	1941, pp. 188-189.
	53,	24 décembre	1942, pp. 417-418.
	56,	15 mars	1943, pp. 6-7.
	58,	8 juillet	1943, p. 19.
	63,	30 mars	1944, p. 134.
	66,	27 janvier	1945, p. 209.
	67,	29 avril	1945, pp. 243-245.

ROY, no: 7, 14 mai 1947, pp. 419-420.

PELLETIER, nos:	15, 24 février	1949, pp. 196-197; 203-204.
	18, 1 mai	1949, pp. 240-241; 244.
	19, 5 juin	1949, pp. 257-258.
	21, 7 octobre	1949, pp. 292-293.
	23, 8 décembre	1949, pp. 313; 315.
	28, 1 mai	1950, p. 10.
	29, 29 juin	1950, pp. 27; 45-46.
	31, 22 août	1950, p. 69.
	32, 7 octobre	1950, pp. 77-78; 95.
	38, 25 mars	1951, p. 253.
	40, 6 août	1951, pp. 177; 292; 335.
	43, 18 octobre	1951, p. 429.
	45, 21 novembre	1951, p. 502.
	47, 21 décembre	1951, pp. 519-520; 522-523; 530.
	48, 19 mars	1952, p. 18.
	49, 30 avril	1952, pp. 28-30; 66-67.
	51, 6 août	1952, pp. 90-91; 96; 110-111.
	52, 8 septembre	1952, pp. 126-127.
	54, 18 décembre	1952, pp. 218-219.
	58, 27 janvier	1953, pp. 287; 298-299; 301; 305; 307.
	59, 22 avril	1953, pp. 328; 334-335.
	63, 14 septembre	1953, pp. 416-418; 425-428.
	65, 12 novembre	1953, pp. 441-444; 464.
	67, 25 décembre	1953, p. 488.
	69, 25 janvier	1954, pp. 13; 14; 16; 25; 31; 33; 35.
	78, 15 octobre	1954, pp. 240; 273.
	80, 27 décembre	1954, pp. 347; 307-308.
	82, 24 février	1955, pp. 327; 330.
	87, 7 octobre	1955, pp. 443; 465-466.
	90, 15 décembre	1955, p. 489.
	93, 2 août	1955, p. 88.
	95, 24 février	1956, pp. 206-208.
	98, 8 avril	1956, pp. 250; 254.
	102, 22 août	1956, p. 329.
	105, 21 novembre	1956, pp. 359; 361.
	106, 25 décembre	1956, p. 367.
	108, 22 février	1957, pp. 404-408.
	115, 1 mai	1957, pp. 85; 94.
	117, 1 juin	1957, p. 140.
	123, 21 novembre	1957, p. 348.
	124, 21 décembre	1957, p. 357.
	125, 25 janvier	1958, pp. 369-370; 375-376.
	128, 24 février	1958, pp. 442-443.
	134, 2 juin	1958, p. 54.

- | | | | | |
|------|--------------|-------|-----|---------------|
| 140, | 24 octobre | 1958, | pp. | 128-129. |
| 142, | 21 décembre | 1958, | p. | 230. |
| 144, | 27 janvier | 1959, | p. | 272. |
| 148, | 1 mai | 1959, | pp. | 339-340; 353. |
| 152, | 21 septembre | 1959, | pp. | 445-446. |
| 154, | 10 décembre | 1959, | pp. | 510-511. |
| 156, | 2 février | 1960, | p. | 53. |
| 165, | 3 mai | 1960, | p. | 221. |
| 168, | 7 octobre | 1960, | pp. | 274; 283. |
| 169, | 21 décembre | 1960, | p. | 300. |
| 170, | 2 février | 1961, | pp. | 347-348. |
| 176, | 22 août | 1961, | p. | 170. |
| 181, | 2 février | 1962, | p. | 64. |
| 184, | 19 mars | 1962, | p. | 111. |
| 188, | 22 août | 1964, | pp. | 169-170. |

APPENDICE A

PIE XI, Encyclique "Ubi Arcano" sur les problèmes du monde,
23 décembre 1922.

Dans CLOUTIER, no 183, 18 janvier 1923.

L'évêque, avant de publier intégralement le texte de l'encyclique, en décrit le contenu général: "Le Pape indique d'abord les difficultés internationales d'après-guerre, les violentes luttes de classes au sein des nations, les maux de la famille, l'abaissement du sens moral et religieux chez les individus, et puis il préconise les remèdes qu'il faut apporter à toutes ces misères: raviver le sentiment de la fraternité chrétienne conformément à l'Evangile, refréner les cupidités et les convoitises déréglées, redonner aux biens d'ordre spirituel l'estime qui leur revient de droit en comparaison de tout ce qui n'est que temporel et périssable. Il trace à chacun son rôle en vue de l'obtention des heureux résultats qu'il espère de ces remèdes: aux évêques, au clergé séculier et régulier, aux fidèles eux-mêmes." (P. 3.)

Dans le texte pontifical lui-même, dans la partie qui nous intéresse ici, le pape divise les œuvres catholiques en cinq catégories, dont l'Action catholique, indique leur but et esquisse rapidement une théologie du laïcat: "Parmi ces œuvres, Nous en remarquons surtout de nombreuses providentiellement

suscitées pour inculquer aux esprits les bonnes doctrines et pour faciliter aux âmes l'acquisition des vertus et de la sainteté. Nous distinguons aussi particulièrement ces associations de clercs et de laïques, appelées pieuses unions, qui se proposent pour but de soutenir les missions en pays infidèles et de les promouvoir de toute façon pour obtenir ainsi l'extention du règne du Christ et le salut temporel et éternel des peuples barbares. Nous distinguons encore ces associations de jeunes gens dont le nombre n'a cessé de croître à l'unisson de leur piété envers la Bienheureuse Vierge, et tout particulièrement de la Sainte Eucharistie, piété entretenue par une vie toute de foi, de pureté et de fraternelle charité. Ajoutons encore d'autres associations d'hommes et de femmes, les associations eucharistiques notamment qui s'emploient à procurer à l'auguste sacrement des triomphes à la fois fréquents et solennels, soit au moyen de grandioses processions à travers les rues des cités, soit en provoquant la réunion de Congrès locaux, nationaux ou même internationaux, dans lesquels se réalise la plus parfaite union des coeurs dans une même foi, une prière commune et la même participation aux biens célestes... C'est à quoi doit tendre pareillement le bon combat qu'il faut engager "comme pour les autels et pour les foyers" et la lutte acharnée qu'il faudra livrer sur le front multiple pour la revendication des droits que la société religieuse et domestique, l'Eglise et la famille, ont reçus de Dieu relativement à l'éducation des enfants. C'est à quoi tendent toute cette somme,

tout cet ensemble d'institutions, de Comités et d'oeuvres si chères à notre coeur, qui constituent ce qu'on appelle l'Action Catholique... (pp. 25-26).

Il apparaît combien toutes ces œuvres sont reliées et ordonnées entre elles pour procurer la restauration tant désirée du règne du Christ et la pacifique réconciliation des chrétiens, qui appartient en propre à ce règne: la paix du Christ dans le règne du Christ... (p. 26).

Rappelez encore à l'esprit des fidèles que lorsque, sous votre direction et celle de leurs prêtres, ils s'efforcent de faire connaître et aimer en public et en secret Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est alors surtout qu'ils méritent d'être salués du nom de race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté (I P II, 9). Dites-leur qu'alors surtout, Nous étant étroitement unis dans le Christ, leur zèle à propager et à restaurer le règne du Christ constitue pour eux le plus grand titre de gloire. Car elle est la véritable égalité des droits qui vit et s'épanouit dans le royaume du Christ. Tous s'y glorifient de la même noblesse, tous y portent les marques glorieuses du sang du Christ, et ceux qui paraissent commander aux autres, suivant l'exemple de Notre-Seigneur lui-même, s'appellent justement et ne sont réellement que les administrateurs de tous les serviteurs de Dieu, en particulier des infirmes et de ceux qui sont privés de tout secours." (PP. 27-28.)

APPENDICE B

CLOUTIER, no 232, commentant la lettre du Cardinal Villeneuve,
23 décembre 1933, pp. 57-61.

"Il se fait, depuis plusieurs mois, dans les différents diocèses de la province de Québec, une réorganisation des œuvres dites d'"action catholique", une réorganisation de l'Apostolat laïque, surtout par l'établissement de Comités diocésains et paroissiaux. Notre diocèse ne peut pas rester en arrière quand il s'agit, comme ici, d'une initiative dont l'impérieuse nécessité ne fait aucun doute à notre époque. Cette nécessité, on ne l'a pas assez comprise jusqu'ici.

La cérémonie de l'ordination des prêtres s'ouvre par ces paroles que le Pontife adresse au peuple: "Nos très chers Frères, puisque les craintes et les espérances sont communes au conducteur du navire et aux passagers, ceux dont la cause est commune doivent aussi avoir les mêmes sentiments." Ne pourrait-on pas dire que si les espérances et les craintes communes commandent la communauté des sentiments, elles doivent aussi entraîner la communauté d'action entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés?

Les laïques, par conséquent, ne doivent pas se considérer

comme de simples passagers dans la barque de Pierre; ils ont aussi leur rôle à jouer pour faire avancer le navire.

C'est dire qu'il ne leur est pas permis de se croiser les bras et d'assister en observateurs distraits ou désintéressés aux luttes de l'Eglise, abandonnant à la hiérarchie...

S'ils se laissent encore toucher par les misères corporelles de leurs semblables, les misères spirituelles les laissent indifférents. Il est temps de réagir contre cet état de choses, de rappeler à nos fidèles que Dieu a donné à chacun un commandement au sujet de son prochain, et que celui qui sauve l'âme de son frère, ne perdra pas la sienne.

Cette attitude négative chez nos laïques s'explique par une infiltration lente mais efficace de l'esprit protestant même dans nos meilleurs milieux, réduisant la religion à une affaire privée; et aussi par l'esprit d'individualisme né de la révolution française.

Déjà Pie X voulait chez les laïques une vie surnaturelle plus agissante, une participation plus active aux offices du culte, et il avait donné un grand encouragement au mouvement liturgique qui prit un bel essor sous son pontificat.

Le Souverain Pontife actuellement régnant, Pie XI, veut davantage: il veut que ce feu sacré de l'amour de Dieu puisé au pied des autels dans nos cérémonies liturgiques ne se contente pas de briller, mais qu'il réchauffe ceux qu'il atteint,

au point d'en faire des foyers d'où s'échappe la flamme qui embrase les autres. Il faut faire écho à cet appel du Pape. C'est pourquoi je veux, à la suite d'autres Evêques, organiser dans le diocèse l'action catholique.

De tout temps, on a distingué dans l'Eglise la partie gouvernante et la partie gouvernée, la hiérarchie et le peuple, le pasteur et les ouailles. Il ne peut être question d'effacer cette distinction, de confondre et de mêler le rôle du clergé et celui des laïques, ni de faire une démocratie d'une Eglise fondée sur l'autorité, comme le prouvent les paroles de Notre-Seigneur.

La distinction entre l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée, entre l'Eglise gouvernante et l'Eglise gouvernée, ne comporte pas opposition; cela ne veut pas dire non plus activité d'une part et passivité de l'autre. Le Christ a voulu qu'il n'y eût qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur; il n'y a qu'un seul corps mystique, dont il est la tête et dont nous sommes les membres. Comme entre le troupeau et le pasteur, il ne doit pas y avoir d'inimitié; comme entre la tête et les membres, il doit y avoir collaboration, coopération, de même, entre la hiérarchie, qui représente le Christ, et les laïques, il doit y avoir coopération, unité de pensée, unité d'action. Cette coopération de la part des laïques s'appelle, quand elle est organisée, l'Action catholique ou encore l'Apostolat laïque.

L'Action Catholique ou l'Apostolat laïque n'est pas chose nouvelle dans l'Eglise: les premiers chrétiens en faisaient, comme on peut le constater par le témoignage de S. Paul. C'est plus que cela que l'on veut maintenant, c'est de l'action catholique concertée, de l'apostolat organisé: les laïques vont jouer un rôle officiel, bien que subordonné.

Jamais jusqu'ici un document pontifical n'avait employé cette expression "laïcat" pour désigner un organisme de l'Eglise. C'est donc d'une institution nouvelle qu'il s'agit.

Sans doute, il était vrai, avant l'appel de Pie XI de dire que tout chrétien est apôtre. Mais tout catholique ne fait pas partie de cet organisme que l'on appelle maintenant le laïcat. Du tout au tout, laïcat diffère donc de laïcisme. Ce dernier terme désigne une politique qui consiste à mettre le laïque en défiance et en opposition contre le prêtre; il est synonyme de anticléricalisme, de lutte, de défense contre le prêtre. Le Pape ne veut pas que l'on sépare ce que Dieu a uni; c'est pourquoi il institue le laïcat dont la mission sera de pratiquer le laïcalisme.

En d'autres termes, l'institution nouvelle a pour but de porter les laïques, qui y seront admis, à seconder le prêtre et à prolonger son action apostolique.

Comme il ne s'agit pas de détruire, mais d'édifier, l'action catholique chez nous respectera les cadres existants: elle sera strictement paroissiale. Les curés pourront y incorporer

les sociétés déjà établies dans leurs paroisses respectives et dont le but est directement religieux. Ils formeront, chacun dans sa paroisse, un Comité d'action catholique dont le rôle sera: 1) de servir de Conseil au curé pour l'aviser sur les mouvements à déclencher, les œuvres à développer, les vices à combattre, les périls à éviter; 2) de voir à la réalisation effective des décisions et des directions du curé qui gardera toujours l'autorité absolue. Il y aura aussi un comité de femmes pour les œuvres féminines. Celui-ci relèvera du Comité diocésain de la Ligue Féminine, lequel, cependant, ne pourra rien dans la paroisse qui n'aura pas reçu l'approbation du curé. Pour le moment, du moins, il n'existera pas de comité diocésain pour les œuvres d'hommes: les directions viendront directement, quand il y aura lieu, de l'évêché.

Afin d'aider pratiquement Messieurs les Curés à organiser dans chaque paroisse ces Comités d'Action Catholique masculin et féminin, je ne trouve rien de mieux que de leur donner communication d'une Instruction récente de Son Eminence le Cardinal R.-M. V Leneuve, qu'ils trouveront à la suite de ma circulaire. Ce document, fortement pensé et clairement élaboré, bien que destiné d'abord au diocèse de Québec, devra quand même influencer le mouvement dans toute la paroisse."

APPENDICE C

Lettre du Cardinal Villeneuve sur la réorganisation de l'Action catholique, 3 juin 1933.
Dans CLOUTIER, no 232, 23 décembre 1933, pp. 65-73.

"1.- Le Comité Paroissial d'Action Catholique est, 1) un Comité d'Action Catholique; 2) un Comité paroissial.

2.- L'Action Catholique, selon Sa Sainteté Pie XI, c'est la participation organisée des laïques à l'apostolat général de l'Eglise: un Comité d'Action Catholique doit donc essentiellement avoir pour but propre et exclusif de participer à la mission de l'Eglise. Tout autre objet, même le plus légitime, lui, est, sinon opposé, du moins étranger.

3.- Il importe plus que jamais, de nos jours, de bien distinguer les diverses sphères d'Action Publique. Les plans social, national, politique ne peuvent être confondus avec le plan de l'apostolat dans les diverses sphères de la société.

4.- Dans l'Eglise elle-même, il faut distinguer aussi divers rôles et diverses actions.

L'action propre du clergé, c'est l'Action Pastorale, non pas l'action catholique au sens actuel du mot; l'action des communautés, c'est de l'Action Religieuse; l'action des chrétiens travaillant sur eux-mêmes, ce n'est point, non plus, de l'action catholique, mais l'œuvre de la Sanctification personnelle; l'action des fidèles faisant à leur gré de bonnes œuvres au profit des autres, c'est de l'Action individuelle, non point de l'action catholique, qui doit être la participation des laïques à l'apostolat de l'Eglise, mais en des cadres organisés et sous la direction de la hiérarchie, c'est-à-dire des pasteurs.

- 5.- Il appartient à l'Action Pastorale du clergé de diriger l'Action Catholique; et à l'action religieuse des communautés, de la favoriser. D'autre part, par sa sanctification personnelle, chacun doit se préparer et se rendre apte à l'action catholique; enfin, en soumettant ses initiatives individuelles à l'autorité pastorale, on peut les faire entrer dans les cadres organisés et ainsi les transformer en œuvres d'Action Catholique.

- 6.- Le Comité d'Action Catholique, doit se tenir avant tout sur ce terrain comme sur son terrain propre, et ne pénétrer dans quelqu'autre domaine, s'il y a lieu, que pour y faire son œuvre formelle, c'est-à-dire y porter l'influence catholique.

- 7.- Tout comité d'action politique, économique, agricole, syndicaliste, nationale, scientifique, artistique, sportive, etc., etc., quelque légitime qu'il soit, ne peut être le Comité d'Action Catholique.
- 8.- Même le conseil d'une oeuvre de piété, d'une congrégation ou d'une organisation qui a un but spécifique et restreint, n'est pas de soi un Comité d'Action Catholique.
- 9.- Comité Paroissial.- Le Comité d'Action Catholique doit être formé de paroissiens sous l'autorité immédiate du Curé. Dans la paroisse, cette autorité exclut toute autre juridiction de même degré.
- 10.- Seul l'Ordinaire ou ses Délégués spéciaux ont le droit de commander aux Comités paroissiaux d'Action Catholique, à part le Curé.
- 11.- Le Comité paroissial en question doit donc être tout entier dans la main du curé pour l'accomplissement de l'action catholique dans sa paroisse.
- 12.- Tous les laïques dans une paroisse sont appelés à faire de l'action catholique, en raison même de leur baptême; mais tous ne sont pas appelés à faire partie du Comité paroissial d'Action Catholique, qui a un rôle particulier à cet égard.
- 13.- Rien n'empêche absolument parlant, que les membres de telle ou telle association économique, sociale, patriotique et surtout pieuse, ne soient aussi les membres du Comité

Paroissial d'Action Catholique; mais, à une condition, c'est que, réunis en Comité d'Action Catholique, ils n'aient plus d'autre intérêt en vue que de collaborer à l'action de l'Eglise, et qu'ils n'aient d'autre chef que le curé lui-même.

- 14.- L'Action Catholique devant être en dehors et au-dessus des partis politiques, selon la pensée expresse de S.S. Pie XI, on ne doit pas accepter, parmi les dirigeants de l'Action Catholique, ceux qui occupent les charges publiques dans l'ordre civil, ou qui sont les organisateurs des partis politiques. Il faut en dire autant des agents officiels de sociétés d'ordre temporel trop étrangers à l'Action Catholique, et qu'on pourrait soupçonner de détourner celles-ci au profit de leurs intérêts particuliers.
- 15.- Le Comité Paroissial d'Action Catholique doit, en premier lieu, servir de Conseil au curé pour l'aviser sur les mouvements à déclencher, les œuvres à développer, les vices à combattre, les périls à éviter.
- 16.- De ce fait, le Comité ne jouit d'aucune indépendance à l'égard du pasteur, et chacun des membres doit, après avoir exprimé son avis, et quelque sage qu'il lui paraisse, s'en tenir strictement aux vues du Curé...
- 17.- D'autre part, le curé doit volontiers donner à son Comité d'Action Catholique l'occasion de faire connaître respectueusement son sentiment sur des faits et des choses où

les laïques sont souvent beaucoup mieux informés que le clergé.

18.- Mais s'il est bon que le curé entende les exposés d'un Comité de paroissiens qui est composé d'hommes droits et sincères et qui doivent lui être absolument dévoués, il gardera toujours son autorité et prendra la responsabilité des orientations qu'il y a lieu d'imprimer à l'Action Catholique dans sa paroisse.

19.- Le Comité paroissial d'Action Catholique doit aussi être un Comité Exécutif, c'est-à-dire prendre en mains la réalisation effective des directions reçues de la part du pasteur, sans nécessairement mettre celui-ci en cause, mais au contraire, en acceptant de porter le poids des mesures onéreuses qui s'imposent.

20.- Enfin, le Comité paroissial sera un principe initiateur d'action catholique dans les divers groupements paroissiaux, même d'ordre extérieur à la religion, par exemple, dans les sociétés nationales, économiques, agricoles, sportives, etc.

21.- Il importe peu, en soi, d'employer tel ou tel procédé pour constituer le Comité Paroissial d'Action Catholique, pourvu que celui-ci soit vraiment formé de catholiques d'action qui se mettent entre les mains du Pasteur pour le bien.

- 22.- Dans les paroisses où personne n'est encore assez prêt pour constituer un Comité Paroissial d'Action Catholique, il faut d'abord en préparer quelques-uns individuellement pour les réunir ensuite, et procéder ainsi par aggrégation discrète des membres, l'un après l'autre, au gré des circonstances, lesquelles on doit faire naître et qu'il faut contrôler.
- 23.- Dans les paroisses plus nombreuses et organisées, pour composer le Comité paroissial d'Action Catholique, il sera ordinairement sage de faire voter ouvertement les divers groupements paroissiaux sur une liste de candidats dressée avec soin et toujours discrètement surveillée.
- 24.- Il n'est pas communément habile de faire des nominations par voie d'autorité trop personnelle et apparemment autoritaire. L'on risque de créer des oppositions ou des partis.
- 25.- Il est rare aussi qu'il soit sage de constituer pareil comité par un vote populaire et improvisé. On risque ainsi de se trouver ensuite, ou bien gêné dans ses mouvements, ou bien en demeure de pratiquer des éloignements ou des exclusions difficiles et pénibles qui provoquent des réactions.
- 26.- Sans qu'on puisse déterminer un chiffre limitatif, le Comité paroissial d'Action Catholique ne doit pas régulièrement être formé d'un grand nombre de membres, en tenant

compte, toutefois, de la population paroissiale. Quelques unités bien formées sont plus avantageuses que plusieurs inutilisées.

27.- Il ne répugne pas absolument qu'un curé prenne pour Comité Paroissial d'Action Catholique un comité existant, par exemple un Comité paroissial créé pour une fin spéciale, le Conseil d'une Congrégation ou d'une conférence de S. Vincent-de-Paul, ou même de telle société nationale ou agricole. Mais en réunissant en Comité d'Action Catholique les mêmes hommes qui sont naturellement, comme il arrive souvent dans une paroisse, à la tête des diverses organisations paroissiale, il faut que le Curé leur inculque bien la vraie nature du Comité d'Action Catholique, et que les membres se mettent à cette fin tout entiers sous la dépendance du Curé, selon les principes déjà exposés, en vue de faire de l'apostolat laïque organisé et hiérarchisé.

28.- Il y a néanmoins, ordinairement, des inconvénients à ce que le curé accepte en bloc, comme Comité d'Action Catholique tel ou tel groupement déjà constitué pour une œuvre particulière; les membres seront exposés à garder de l'exclusivisme dans leurs vues, à manquer de souplesse et de docilité à suivre les vues du pasteur; les autres sociétés paroissiales ou les fidèles taxeront peut-être aussi le curé de favoritisme ou de parti pris.

- 29.- Voilà pourquoi, surtout dans les paroisses d'importance, il y a lieu de choisir un comité plus représentatif et spécialement constitué pour l'Action Catholique.
- 30.- Toutefois, il peut exister des circonstances particulières, et c'est à chaque curé de juger avec sagesse ce qui est à faire, selon les conditions de sa paroisse. Une seule chose importe, celle de faire le bien avec sagesse, malgré les critiques et les oppositions.
- 31.- Il sera de toute nécessité qu'il y ait, à côté du comité des hommes, un comité féminin parallèle au premier. Il y est pourvu subséquemment.
- 32.- La première qualité requise chez les membres du Comité Paroissial d'Action Catholique, c'est un profond sens chrétien marqué par une piété sincère.
- 33.- On ne saurait donc y admettre ceux qui, dans la paroisse, ne donnent pas l'exemple d'une vie intègre, ou qui ne fréquentent que trop peu l'église et les sacrements.
- 34.- C'est en particulier la communion fréquente, non par routine et ostentation, mais par esprit de foi et amour de N.-S. J.-C. qui forme effectivement les apôtres d'action catholique.
- 35.- Même avec une piété sincère, tous les tempéraments ne sont pas aptes à constituer le rouage central de l'Action

Catholique paroissiale. Il faut en outre un parfait esprit de discipline.

36.- Voilà qui suggère un grand détachement de soi, une particulière maîtrise personnelle, du courage aux heures difficiles, de l'humilité vraie en un mot.

37.- Les vrais chefs doivent d'abord être de vrais obéissants. La discipline de l'armée catholique doit être ici plus absolue encore que celle des militaires.

38.- Enfin, les membres du Comité Paroissial d'Action Catholique doivent se signaler par un dévouement éclairé. Ils doivent payer de leur personne, mais d'une façon réfléchie et sage.

39.- Il leur faut du tact, de la mesure, du bon sens. Il faut aussi qu'ils soient intelligents pour bien comprendre les buts à atteindre et saisir avec précision les ordres ou les avis de l'autorité.

40.- Le premier rôle du Comité d'Action Catholique, c'est de diriger, sous l'autorité du pasteur, l'Action Catholique dans la paroisse.

41.- Il doit donc former, s'il n'y en a point des groupements d'action catholique pour hommes, femmes, jeunes gens et jeunes filles, enfants même.

- 42.- Il doit ensuite appliquer à l'Action Catholique ceux qui existent, c'est-à-dire leur inspirer le sentiment de l'obligation qui leur incombe de concourir à l'action pastorale du prêtre pour le salut des âmes.
- 43.- Le Comité d'Action Catholique doit prudemment amener les pieuses associations de laïques à exercer, dans les cadres de leurs règlements, un rôle social d'apostolat catholique.
- 44.- Il doit discrètement influer un esprit catholique et rayonnant dans tous les groupements locaux de la paroisse, qui ont une fin étrangère à la religion et à l'action catholique, mais qui sont formés de paroissiens.
- 45.- On le voit, de la sorte, il aura pour rôle d'unir toutes les forces catholiques paroissiales et de les mettre en mouvement en vue de les faire servir à l'influence de l'Eglise.
- 46.- Le champ d'action du Comité d'Action Catholique, c'est l'ensemble même des œuvres par lesquelles il doit accomplir sa mission. A savoir, selon les directives du Saint Siège, il doit s'exercer aux activités religieuses, intellectuelles, familiales, scolaires, charitables, morales, économico-sociales, politiques même, qui puissent faire pénétrer partout le sens catholique et l'influence de l'Eglise.

47.- Pour le présent, cependant, parmi nous, à l'effet de mieux concentrer les efforts, on lui assignera comme les plus pressants, les buts que voici:

- a) Poursuivre et faire disparaître tous les foyers d'immoralité;
- b) Activer la campagne toujours nécessaire contre l'intempérance;
- c) Surveiller spécialement les buvettes, les plages, les cinémas;
- d) Travailleur sans relâche au maintien et à la diffusion de la Bonne Presse.

48.- Il va sans dire qu'on se mettra en harmonie, à ce sujet, avec les mouvements d'ordre régional, provincial ou national.

49.- Le moyen d'action primordial et essentiel du Comité, c'est l'appui cordial et entier de l'autorité religieuse.

50.- Le grand agent de diffusion des idées d'action catholique, c'est la presse. Le Comité d'Action Catholique devra donc répandre partout le journal d'Action Catholique, les bulletins, feuillets qui s'y rapportent.

51.- Les conférences et les journées paroissiales seront des occasions d'organiser et de diffuser effectivement l'action catholique dans la paroisse."

APPENDICE D

Communiqué des évêques du Québec sur l'Action Catholique,
distinguant entre Action catholique générale et Action
catholique spécialisée, septembre 1956.
Dans PELLETIER, no 108, 22 février 1957, pp. 395-397.

La collaboration des laïcs et du clergé dans l'œuvre de l'Eglise a toujours existé chez nous. L'histoire de notre jeune pays nous montre comment, dès les premières origines, prêtres et laïcs ont travaillé la main dans la main dans toutes les branches de l'activité et principalement pour l'organisation et l'avancement de toutes les œuvres de l'Eglise.

Dans notre société actuelle, traversée par des courants si opposés, cette collaboration du laïcat à l'œuvre de l'Eglise s'avère non moins nécessaire qu'autrefois. L'appel pressant lancé depuis longtemps par l'autorité ecclésiastique et tout particulièrement en ces dernières années par les Souverains Pontifes Pie XI et Pie XII, invite encore aujourd'hui les laïcs à s'engager personnellement dans le travail de christianisation des différents secteurs de la vie moderne et à participer ainsi directement à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise.

L'Assemblée des Evêques de la province de Québec constate

avec une grande satisfaction qu'un nombre toujours croissant de laïcs s'engagent librement à travailler sous la dépendance immédiate de la hiérarchie, dans les différents secteurs de l'apostolat catholique. Nous voudrions cependant rappeler que si l'institution et le fonctionnement des organismes nationaux de coordination de l'Action catholique relèvent de l'autorité des Evêques sur le plan national, l'organisation de l'Action catholique dans les différents diocèses et l'activité apostolique que celle-ci déploie sur ce plan sont soumises directement à l'autorité de chacun des Evêques. Aussi représente-t-elle, selon les diocèses, une grande diversité d'organisation.

Nous nous réjouissons de constater que l'organisation de l'Action catholique dans les diocèses d'expression française et sa coordination sur le plan national ont suscité de nombreuses et fructueuses initiatives apostoliques; qu'elles ont éveillé, dans tous les milieux une véritable inquiétude en face des problèmes multiples que pose à la conscience des catholiques l'évolution rapide des structures de la société canadienne.

Cependant, sous l'influence des Organismes nationaux de coordination pour le secteur français, une unité plus harmonieuse apparaît peu à peu à travers l'ensemble, au delà des diversités nécessaires sur le plan concret. Il ressort de cet effort de coordination que notre Action catholique gravite

de plus en plus autour de deux types d'associations ou de mouvements, qui eux-mêmes, se diversifient, au plan diocésain, selon les mandats précis concédés par les Evêques respectifs.

L'Action catholique, selon les exigences mêmes de sa finalité, cherche à atteindre tous les milieux et poursuit son oeuvre de christianisation sur tous les plans de l'activité humaine. Organisant la collaboration des laïcs à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise, elle s'efforce de prolonger l'efficacité de cet apostolat hiérarchique, tant dans le domaine de la vie strictement religieuse que dans tous les secteurs de la vie profane. C'est pourquoi Nous favorisons l'orientation actuelle de l'Action catholique dans le sens d'une diversification constituée autour des deux types de mouvements formant, d'une part, ce qu'on désigne maintenant par l'Action catholique générale et, d'autre part, l'Action catholique spécialisée.

1.- Nous reconnaissons comme également authentiques l'une et l'autre forme de l'Action catholique; Nous considérons ces deux formes d'organisation comme complémentaires dans l'ensemble de l'apostolat de l'Action catholique;

2.- Les différents mouvements de l'Action catholique générale ont comme cadre principal et propre d'organisation et d'action le cadre même qui structure l'apostolat de la hiérarchie. Leur champ d'action particulier s'étend donc à toute forme d'activité qui se réfère à l'apostolat propre de la paroisse et du diocèse.

3.- Les groupements de l'Action catholique spécialisée ont comme cadre principal et propre d'organisation et d'action les différents milieux de vie, à l'intérieur des structures profanes. Selon le mandat que leur confère l'autorité ecclésiastique compétente, leur champ d'action ordinaire est déterminé par la zone humaine plus particularisée dans laquelle ces mouvements travaillent.

4.- L'Action catholique spécialisée doit faire effort pour atteindre en profondeur tous les milieux de vie: ouvrier, rural, professionnel, étudiant et universitaire. En raison cependant de l'évolution actuelle de notre société, il faudra apporter une attention toute spéciale à son organisation dans les milieux ouvrier et universitaire; l'avenir dépendra, pour une grande part, de la direction que va prendre surtout le monde ouvrier et de la contribution des classes professionnelles à l'édification des nouvelles structures sociales;

5 - L'appel à l'apostolat s'adresse à tous les laïcs, sans exception. Cependant, tout en continuant d'initier sérieusement les jeunes à l'exercice de leurs responsabilités apostoliques, il faut signaler l'importance primordiale d'une Action catholique qui s'appuie sur le monde des adultes et spécialement sur les laïcs d'âge mûr répartis dans tous les milieux sociaux;

6.- La famille étant le milieu naturel où se fait l'apprentissage de la vie sociale comme de la vie religieuse, tous les groupements de l'Action catholique auront à cœur de seconder

la famille dans sa mission irremplaçable pour la formation des citoyens aussi bien que des membres du Corps mystique. C'est pourquoi, sans dévier de leurs fins particulières, les mouvements de l'Action catholique, tant générale que spécialisée, et principalement les mouvements d'adultes, doivent apporter leur attention soutenue aux problèmes qui affectent la famille. En un sens, tout organisme d'Action catholique pour adultes doit être considéré comme mouvement réellement familial.

Comme on l'a écrit fort heureusement l'Action catholique qui est déjà, par elle-même, un remède efficace aux maux présents, apparaît surtout comme un vaste programme de travail ouvert à la générosité de nos laïcs. Nous sommes heureux de constater que cette générosité n'a jamais fait défaut jusqu'ici. La lenteur des débuts, dans une oeuvre comme l'Action catholique, ne doit pas étonner et le travail accompli nous permet d'espérer d'intéressants développements. Puisse cet appel renouvelé aujourd'hui provoquer au sein de notre Action catholique un essor nouveau d'initiatives apostoliques variées, mais dont la diversité enrichissante fera ressortir davantage l'unité profonde, par la soumission docile aux directives de la hiérarchie et par l'ardeur de tous au service de l'Eglise.